

LE RONCIER
Maryse DAUDENET
ROMAN

5 CHAPITRE 1 : La nuit de la moisson

1847

10 Dissimulée derrière la haie de mûriers qui entourait les trois petites propriétés, Marie Donard, femme Rifault, jetait des regards à la fois furtifs et circonspects sur le champ de son voisin. « *C'est maintenant qu'il faut faire ça, tous y dorment comme des souches* » se dit-elle à mi-voix. Le soleil avait complètement disparu et seul un reste de touffeur estivale subsistait en cette fin d'août. La dernière journée de
15 moissons accomplie, les travailleurs harassés étaient rentrés chacun en son logis après un rapide casse-croûte pris en commun, où tout avait été sobre, sinon chiche, et sans joie excessive.

Les dernières crises économiques et politiques de cette année 1847 et l'ambiance « fin de règne » qui poussait
20 Louis-Philippe vers une retraite à brève échéance n'arrangeaient pas le sort des pauvres gens de la campagne. Déjà, une jacquerie avait éclaté à Buzançais, dans le département de l'Indre, soldée par la condamnation à mort de trois émeutiers et vingt et une peines de travaux forcés. Dame, il y avait eu
25 deux morts tout de même dans l'autre camp, et le pillage de quelques denrées appartenant aux bourgeois ! Marie avait entendu cela au prône « *du moussu le curat* » de Riotord, bourgade de ce département de Haute-Loire où elle se rendait à la messe pour ne pas croiser certaines de ses voisines accoutumées
30 à Dunières, sa paroisse de résidence. Monsieur le curé avait évoqué ces faits regrettables pour les condamner fermement et enjoindre ses ouailles à plus de modération. « *Tu ne convoiteras pas le bien d'autrui...* » rappelait-il en substance.

Ah ben oui, mais alors, où trouver par ces temps de misère
35 assez de grains pour nourrir la maisonnée: onze personnes, dont six enfants ? Les parcelles de quelques ares avec leur bicoque plantée dessus, dont son mari était devenu propriétaire avec sa part du peu d'héritage à diviser en six laissé par sa mère, et en s'endettant, n'y suffisaient pas, loin s'en fallait ! Malgré le
40 travail de journalier qu'il assurait partout alentour en prêtant ses bras, il manquerait encore une soudure à la fin de l'hiver, comme chaque année. Cependant, jusqu'à présent, elle avait pu effectuer quelques journées, quelques semaines, aux ateliers

où l'on fabriquait de la soie. Or, cette année, trois cents ouvrières
45 se retrouvaient déjà au chômage, d'où l'impossibilité de trouver
de l'embauche. Ni là, ni ailleurs. Dans cette région du Velay qui
débouchait sur la grande vallée industrielle de la Loire et que
rejoignaient aussi les contreforts du Pilat, les fabriques de
passenteries, de soie, de chatoyants tissus brodés, et les
50 carderies de laine aussi, avaient poussé comme les champignons
dont regorgeaient les immenses forêts. Or, toutes étaient
actuellement frappées de récession. Un bureau de bienfaisance,
tenu à l'initiative de Mademoiselle Dufornel, fille pieuse
dévouée aux pauvres et aux malades, venait bien d'ouvrir
55 depuis quelques semaines, mais pour Pierre, le mari, il n'était
pas question d'user de la charité.

Enfin, il fallait oser, allez ! Marie perçut le miaulement du chat noir qui se frottait au
buisson comme un encouragement et, le cœur battant, les jambes tremblantes, une
chaleur intérieure lui emprisonnant tout le corps, elle se jeta sur une, puis deux gerbes
60 de beau seigle aux grains rebondis, les cala chacune sous un bras et tourna les sabots
pour s'enfuir.

C'est alors qu'une voix puissante, venue de l'autre bout du champ, la paralysa un
instant.

– Qui va là, ho !

65 « *Le Bouchet, c'est le Bouchet* » se dit-elle affolée, fonçant sous le hangar et glissant
les gerbes sous le char bâché.

La nuit sans lune lui laissait espérer que son voisin ne l'avait pas reconnue dans ses
vêtements informes, le fichu enserrant ses cheveux châtain clair. Cependant, il
s'avavançait, menaçant, bondissant derrière la haie, croyant à quelque vagabond,
70 fréquents en cette saison. Puis, mû par un réflexe de ruse, il n'insista pas et fit mine de
s'en retourner, tandis que Marie disparaissait de l'autre côté du fossé bordant le
chemin afin de l'égarer, guidée par un désarroi de pauvre à la fois honteux et craintif,
détalant comme un lapin qui aurait échappé au piège de justesse.

Enfin, revenant sur ses pas, elle contourna le bâtiment afin de rentrer chez elle par
75 l'étable qui communiquait avec la cuisine. Personne n'avait été réveillé par le ton
furieux du Bouchet ; même le chien semblait serein et n'avait pas réagi, habitué aux
éclats de voix de ce proche voisin.

Marie commençait à respirer un peu plus calmement, la tête dans les mains,
recroquevillée comme un gros paquet de chiffons sombres, lorsque des coups rageurs
80 furent frappés à l'entrée. Alors, dans un sursaut incontrôlable, son cœur s'affola de
nouveau, elle perdit la tête et, immédiatement, machinalement, cria :

- Qu'est-ce-que c'est ?

- Tu sais ben que c'est moi, la Marie ! C'est Bouchet !

Si pâle que son visage se découpait comme la clarté d'une bougie au centre de son
85 fichu d'indienne, elle ne pouvait maîtriser le tremblement convulsif qui l'agitait
maintenant toute entière. Sans répondre davantage, elle se leva tout de même et alla

entrebâiller la porte, prête à la refermer brusquement. La vieille horloge, héritée de ses grands parents maternels, sonna une heure du matin. Pierre, son époux, descendait l'escalier étroit et raide de la chambre sous les combles, en se tenant aux parois, sorti
90 d'un sommeil de plomb.
- Qu'est-ce que tu fais là, la Marie ? T'es déjà habillée, tu vas à ta journée ?
Mais elle, muette, tenait à présent la porte ouverte et Bouchet la poussait pour entrer.
- Oh, Pierrou, « vins » donc voir par là...
Et il entraîna le mari encore mal réveillé par la manche de sa chemise qui lui
95 descendait jusqu'aux genoux.
- Qu'y a, Bouchu ?
- Vins, vins...
Et de l'amener sous le hangar, relevant la bâche qui couvrait le char et les deux gerbes de seigle.
100 - C'est point mien ! s'exclama Pierre
- Je te crois bien, c'est mien ! C'est à ma moisson, ces deux-là !
- Eh ben ? Qui t'a fait la farce, Bouchu ?
- Ta Marie, oui. C'est pas une farce. Déjà, par deux fois il y a eu plainte, dans le passé, mais les gendarmes n'avaient rien trouvé. C'te fois, j'ai veillé ! Té, demande-lui
105 ce que ça fait là ? Et elle toute vêtue ?
Pierre se grattait la joue avec embarras. Encore un geste impulsif de sa Marie, qui croyait toujours mener à bien ses intentions et agir de bonne foi dans sa naïveté pratique. Que représentaient deux gerbes sur une récolte abondante, alors que pour eux c'étaient plusieurs bouillies assurées pour quelques jours !
110 - Ecoute, Bouchu, laisse faire, va, tu les reprends et il n'y a pas mal...
- Ah que non cette fois ! J'suis pas l'seul à maudire les mains crochues de la Marie. Des vêtements qui sèchent, des provisions de champs... Même ton Claude, il paraît qu'il a volé une poule au marché ! À son âge, tiens, il suit l'exemple de sa mère...
115 Pierre ne pouvait plus arrêter Germain Bouchet, lancé de toute sa rancoeur dans l'énoncé des larcins, réels ou supposés, de sa femme et de son fils. Ah, ce Glaude ! Seul garçon parmi leurs six enfants, il avait été l'objet à la fois d'une attention particulière en vue d'en faire un bon et solide travailleur de la part de son père, sans trop d'affection, comme tous ses semblables, tandis que sa mère le « gâtait » à
120 toujours le plaindre et le protéger. Tachant de le soustraire à la rude éducation paternelle et à toutes ces maladies qui emportaient si souvent les enfants, elle faisait ce qu'elle pouvait, jusqu'à dérober parfois pour lui sur les marchés quelques friandises interdites à sa condition, qu'elle-même n'avait jamais goûtées. Des sucreries aux couleurs tendres ou dorées, offrant leurs rondeurs et leur saveur supposée à des
125 tentations d'autant plus vives qu'elles ne pouvaient être assouvies. Des gestes à la fois irresponsables et hardis, profitant d'une discussion, d'une bousculade, de l'inattention temporaire des marchands... Elle chapardait pour voir un sourire sur le petit visage barbouillé de Claude. Mais ce qu'elle ne voyait pas, c'est que ce sourire de biais s'apparentait plutôt à un rictus. Un sourire narquois, aux lèvres enlaidies dans une

130 expression devenue mauvaise, sourire d'un enfant qui prenait sa revanche sur ce qui
lui était interdit. Claude, à neuf ans, l'air effronté dans un museau de fouine aux
cheveux ras, comprenait déjà que ces gâteries, eux ne pouvait les échanger contre des
pièces de monnaie à l'effigie de celui que l'on nommait Louis-Philippe. D'ailleurs, la
grosse tête flasque aux favoris bien taillés ne lui revenait pas. Il entendait tellement
135 de critiques à son sujet que, sans saisir pour autant le sens réel des paroles prononcées
par « les grandes personnes », il affirmait en le montrant du doigt sur une feuille de
propagande laissée par quelque colporteur : « Lui, il est méchant ! »
Et de fait, tout allait de mal en pis cette année-là : après des récoltes médiocres, ce fut
le chômage des femmes dans les ateliers. Les directeurs, dont il avait vu l'un d'eux
140 lors d'une visite à sa mère travaillant à l'atelier de tissage, au physique justement
calqué sur celui du roi, l'air suffisant et marchant le buste en avant, la bedaine replète,
chaussés de beaux souliers vernis, remerciaient maintenant leur personnel féminin,
ainsi qu'une bonne partie des hommes qui trouvaient là un revenu d'appoint en
exécutant les plus lourdes tâches.

145 Cependant, Claude n'était pas un enfant facile. Plusieurs fois déjà, son père, un
homme calme, droit, travailleur acharné, sans instruction aucune, comme ses
compagnons de misère, mais plein de bon sens, s'était demandé d'où pouvait bien
provenir cette violence, cet esprit buté et colérique plein de révolte, ce peu de goût
pour aider à la ferme aux travaux de son âge. Dans sa famille à lui, chez les Rifault,
150 jamais personne ne s'était montré ainsi, de longue mémoire. Tous de laborieux
journaliers, honnêtes et tenaces dans l'effort malgré l'adversité ! Mais il y avait bien,
du côté de sa femme, un exemple parmi la parentèle : un sien cousin à la Marie, qui
ces temps-ci, d'ailleurs était en difficulté, accusé de meurtre...mais tant que l'affaire
n'était pas prouvée ! Un individu que l'on décrivait impulsif, buveur, prompt à manier
155 le gourdin et le couteau... trop prompt ! Et puis Pierre se rassérénait, secouait sa tête
déjà blanchie par les tracas innombrables. Il soupirait en se disant que Claude
changerait en grandissant, au contact de maîtres chez qui il se formerait...

Le lendemain, le garde champêtre, accompagné de deux gendarmes, s'annonça en
criant leur nom au beau milieu de la cour. Montés sur de grands chevaux, les
160 représentants de l'ordre étaient encore plus impressionnants, dans leur uniforme barré
d'une bandoulière de cuir, l'arme passée à la ceinture, coiffés du bicorne
réglementaire. Ils se présentaient là à l'heure de midi passée, comme la famille
s'attablait devant un plat de pommes de terre au chou garni de minces tranches de
lard, l'ordinaire du quotidien. Le soir, un bouillon de légumes frais ou fanés, parfumé
165 du même lard, ferait la soupe, à moins que ce ne soit quelques croûtons de pain bis
trempés dans du petit lait, un babeurre appelé ici sarrassou. Et puis, en dessert, les
fruits ou baies sauvages lorsqu'il y en avait.

Les autorités locales, habituées à intervenir dans ces contrées défavorisées où seules
quelques familles « dominantes », quelques artisans aussi, tiraient leur épingle du jeu,
170 ne se laissaient jamais attendrir. L'habitation, proche de l'insalubrité, ne comprenait
qu'un rez-de-chaussée aux murs et au sol humide, ouvert sur une seule petite fenêtre,
le fenestrou, et des combles. L'absence de lumière et d'aération correcte, la tenue

175 négligée de cet intérieur qui suait la pauvreté, voir la misère, ne les atteignaient pas. Marie fut confondue, ne cherchant d'ailleurs même pas à nier. Embarrassés vis à vis de Pierre, les représentants de la loi s'adressaient uniquement à elle, sans le regarder. Il y avait dépôt de plainte, et le voisin ne souhaitait pas la retirer, pour faire cesser une bonne fois pour toutes ces maraudes. Or, eux aussi voulaient faire un exemple, « marquer le coup » pour que la Marie prenne enfin conscience que ces menus « emprunts » s'apparentaient à du vol : l'effrayer assez pour lui donner une bonne
180 leçon.

Mais leur rapport les dépassa, elle fut convoquée devant le juge de paix du canton de Montfaucon et finit par se retrouver devant le tribunal d'Yssingeaux. Selon l'article 133 du code pénal rural que le greffier lui lut sentencieusement, « *le vol de grains coupés et exposés en javelles ou en meules ne relève pas du simple maraudage mais*
185 *bien du vol qualifié, »*

Interrogée au procès, vêtue de sa robe du dimanche à carreaux, de son tablier noir, d'un petit châle noir en laine et de sa coiffe d'indienne, intimidée par ce lieu et ces gens austères qui ne parlaient pas son langage, elle balbutia seulement des bribes de
190 réponses à peine audibles aux questions fermes et directes que des messieurs impatientés, pressés de passer au suivant lui posaient.

Alors elle fut emprisonnée pour six mois. Et cette ancienne condamnation, prononcée sur un événement à priori anodin, pèserait, elle aussi, sur le destin de son petit Claude, à travers les propos méprisants des accusateurs de celui-ci, plus tard...
195

200

205

210

215

CHAPITRE 2 : La fabrique de mauvaises graines

220 En attendant, Claude devait aider aux besoins du foyer, même s'il n'avait pas encore la condition physique pour participer aux plus gros travaux de la ferme. Cependant, comme la plupart de ses congénères, il y avait déjà gagné des malformations, dues à la sollicitation trop précoce de ses membres ; mais il pouvait travailler dans l'une des vingt-neuf fabriques du canton. Durant huit heures, parfois plus si la demande était trop forte, il débrouillait les écheveaux de soie dans la

225 poussière et la moiteur ambiantes. Dunières, capitale de la soie en Velay, était presque aussi célèbre que sa cousine Lyon, mais de façon différente. Ici, la plupart des ouvriers et ouvrières se partageaient entre la ferme ou le petit artisanat et les ateliers. Il s'agissait pour eux d'un travail d'appoint, et en cas de chômage, dans les périodes creuses ou lors de crises, cet appoint manquait cruellement.

230 Bien sûr, des lois avaient été promulguées pour tenter d'enrayer les abus en matière d'horaires et de salaire, mais seuls deux patrons respectaient celle de 1841 : Malartre et Grivaud. Les autres s'en accommodaient à leur fantaisie et ne regardaient pas à employer les enfants sur la même durée quotidienne que les adolescents et les adultes, soit de douze à dix-huit heures. Parfois, il fallait commencer en pleine nuit,

235 avant cinq heures du matin, malgré l'interdiction faite aux enfants de moins de treize ans.

C'était l'époque florissante de cette industrie de la soie, malgré quelques années irrégulières ou franchement mauvaises pour la sériciculture, lors d'épidémies du ver à soie par exemple, ou parmi la population ouvrière. Ces usines à hautes cheminées

240 pour la chaleur indispensable, aux larges fenêtres pour faire entrer le maximum de lumière, allongeaient leurs bâtiments au fond des vallées, le long des rivières dont elles utilisaient la force motrice. Telles étaient celles qui s'échelonnaient le long de la vallée du Gournier, sur la Dunières.

Claude restait fasciné par l'opération de la filature en elle-même, qui consistait

245 d'abord à étouffer la chrysalide par la combustion lors du fournoyage, puis dévider le fil de soie du cocon, le consolider en associant plusieurs fils et constituer ainsi des écheveaux de soie qui partaient ensuite au moulinage. Sa mère, elle, dans les périodes où elle était employée, travaillait au moulinage : tremper la soie dans le liquide huileux pour l'assouplir, puis effectuer l'opération du dévidage, en enroulant le fil de

250 l'écheveau sur les bobines. Il fallait ensuite tordre plusieurs fils ensemble afin de les consolider et permettre la fabrication de différents tissus. Les enfants intervenaient principalement pour renouer les fils qui se rompaient, ce qui arrivait fréquemment. De leurs petites mains agiles, ils les rajustaient bout à bout. Ils étaient aussi chargés d'enrouler le fil sur les canettes et de remplacer bobines et roquets, se faufilant parmi

255 les métiers en mouvement constant qui claquaient à leurs frêles oreilles.

Pour moins ressentir le fardeau de la pénibilité liée aux horaires, aux conditions de travail et au contremaître toujours sur leur dos, les fileuses chantaient plus ou moins fort, avec plus ou moins d'entrain. Des ritournelles que Claude connaissait par cœur,

260 qui évoquaient la campagne, les amours, la jeunesse envolée, les belles dames ou les danses au clair de lune. Quelquefois aussi, des vers grivois tournés dans la langue du pays faisaient s'esclaffer ou se récrier les jeunes filles.

Certaines usines effectuaient à la fois la filature et le moulinage, d'autres, de moindre importance, produisaient l'une ou l'autre. Mais toutes travaillaient de concert, dans un ensemble cohérent lié par les statuts, les us et coutumes de la corporation. Tous les
265 capitalistes et rentiers de l'époque investissaient dans les filatures : de Lyon, du Pilat, de la Haute-Loire ou de l'Ardèche, mais aussi dans le tissage du ruban, la passementerie, tout ce qui faisait la splendeur de l'intérieur du bourgeois cossu et de ses vêtements. C'était une mine d'or, à côté des mines de charbon dans lesquelles on investissait aussi massivement. Curieusement, les mains calleuses, habituées aux
270 rudes travaux des champs, s'adaptaient à la délicatesse de la soie et produisaient un travail qui, parfois, relevait de la véritable œuvre d'art.

Enfin, le personnel, par la force des choses, n'était pas trop regardant sur les salaires. L'appoint recherché pour pallier au maigre revenu de l'exploitation familiale suffisait, surtout dans les périodes fastes, à leur assurer l'ordinaire d'un quotidien chiche aux
275 besoins restreints. Pourtant, ce travail était bien pénible, engendrant une grosse fatigue musculaire. Le corps constamment dévié devant leur bassine qu'elles surveillent en même temps que le dévidoir sur lequel s'enroule la soie des cocons, pendant des heures entrecoupées de quelques pauses, les fileuses souffraient vite de terribles maux de dos, dans la chaleur humide et l'odeur si spécifique qui leur
280 collaient à la peau.

Les femmes employées au moulinage n'étaient pas mieux loties, toujours penchées en avant pour attacher les fils, la poitrine s'atrophiant. Certaines ne pouvaient mener leur grossesse à terme. En 1852, ce fut encore le cas de la Toinette Verne, qui avorta à
285 quelques mois entre les métiers à tisser de chez Dufaure. Les enfants présents en étaient restés ébahis, se serrant les uns contre les autres, muets de terreur : le sang qui se répandait autour d'elle, avec son odeur fade, formait une flaque qui prit lentement la direction du conduit d'écoulement des eaux au milieu de la pièce. Claude, comme les autres, fixait ce sang, à la fois incrédule et épouvanté, ne pouvant en détacher son regard. Jusqu'à que le contremaître vînt les secouer en leur criant dessus :

290 - Allez, bande de fainéants, reprenez vos postes ! Ça sera un franc de moins sur votre mois.

Au casse-croûte, où l'on avala péniblement une tranche de pain de seigle accompagnée de fromage, une pomme de terre et son bout de lard, le tout arrosé de
295 petit-lait, personne n'osa parler. Les chants se turent pendant deux ou trois jours. La Toinette, mal soignée, et trop tard, était morte, comme d'autres avant elle et comme il en serait de même pour d'autres après.

Nul ne songeait à dénoncer ces atrocités, dans cette main-d'œuvre ignorante et docile, sous l'autorité brutale et insolente des contremaîtres ou des contremaîtresses, plus
rares.

300 Pourtant, cette fois, mû par une révolte qui bouillonnait depuis la vue de cette scène qui resterait à jamais gravée en lui, Claude tapa soudain du pied devant Grobois, le

surveillant qui venait de le réprimander pour son manque de célérité.

– C'est pas juste, pas juste ! lança t-il dans le bourdonnement des métiers. La voix aiguë s'intensifia et Grobois, fronçant le sourcil, lui pinça l'oreille :

305 – Et alors, qu'est-ce que tu as, morveux ?

– Laisse-moi, toi, c'est pas juste ! Et il lui décocha un coup de pied dans le tibia qui rendit Grobois furieux.

Pâle sous l'affront, vexé de la scène que les ouvrières commençaient à observer, il voulut entraîner le gamin hors de la pièce. Alors, certaines s'interposèrent, prenant sa défense et peu à peu, tout l'atelier déballa ses griefs contre les conditions de travail et le traitement méprisant dont elles faisaient l'objet. Claude était le déclencheur d'une rébellion féminine comme on n'en avait pas vue depuis bien des années. Le directeur adjoint, accouru en hâte à l'appel du contremaître, remit bien vite de l'ordre avec force menaces, entouré de ses sbires et le lendemain, Claude ne reparut pas. Il avait été renvoyé.

Sa mère fut vivement encouragée à trouver de l'embauche ailleurs, mais la sanction était tombée aussi sur son livret, à l'encre rouge et on lui opposa partout alentour un refus péremptoire. Le fils rumina pendant des mois une vengeance qu'il voulait terrible et exemplaire, à la mesure de la sanction infligée. Quelques années plus tard, l'usine de moulinage fut la proie d'un violent incendie qui n'en laissa que des ruines calcinées. On soupçonna fort le propriétaire dont les affaires étaient au plus mal, criblé de dettes, d'avoir volontairement mis le feu afin de récupérer une somme suffisante de la part de l'assurance pour se remettre à flots.

Cet hiver-là, on manqua de bois pour alimenter le poêle de la cuisine, dont la chaleur se confinait le soir sous les combles et répandait un peu de bien être pendant quelques heures aux enfants couchés sur les paillasses, repliés en chien de fusil sous leur mauvaise couverture. Ils se serraient pour moins sentir le froid mais dès le milieu de la nuit, le gel se collait au fenestrou et le matin ils regardaient avec une admiration mêlée d'appréhension les figures étoilées qu'il dessinait sur la vitre. Sortir du nid, même inconfortable, pour aller l'affronter ne souriait à personne.

Puis, adolescent, Claude se mit à traîner un peu partout, en butte à la méfiance des uns, à la pitié des autres. Certains fermiers lui fournirent quelques heures de travail ici et là, les artisans du bourg aussi. Mais Claude ne pouvait pas se fixer, s'intéresser plus d'une journée à ce qu'il faisait, c'était plus fort que lui. Au fil des ans, il prit pour habitude de flâner le soir autour des ateliers, épiant la sortie des rares ouvrières célibataires qui ne restaient pas pensionnaires toute la semaine à l'usine qui les hébergeait dans des dortoirs sordides à l'hygiène discutable, dans une promiscuité propices aux épidémies. Ces dortoirs, situés souvent sous les combles et bas de plafond, sans ouverture et mal aérés, où les travailleuses entassées étouffaient l'été et gelaient l'hiver, n'étaient même jamais balayés, et les grabats de mauvaise paille grouillaient parfois de vermine. En principe, les filles et les enfants devaient obligatoirement y loger, mais certaines dérogations, dites faveurs, pouvaient les en dispenser.

345 Pressant le pas à son approche, elles tremblaient qu'il ne les saisisse par le bras tout en l'espérant vaguement. Ce paradoxe lui colla à la peau toute sa jeunesse : la gent féminine en général le redoutait et le désirait à la fois. Il les interpellait de sa voix rauque et un peu traînante, dans un français approximatif mâtiné de patois :

- Oh, la Louison, laisse-moi donc t'accompagner, la route est pas sûre, tu sais !

350 - J'vas pas si loin Glaude, et j'veux pas qu'on nous voie ensemble.

- Bah, on peut ben causer, tous les deux...

Et, cheminant près de l'une ou de l'autre, il attendait le moment propice, au tournant d'un bâtiment ou derrière une charrette en stationnement pour les serrer de près et leur voler un baiser dans leur cou dénudé, lorsque la douceur des soirs le permettait et qu'elles s'aéraient ainsi la peau. Mais aucune ne le repoussait, riant en haussant les épaules. Non, il n'était pas méchant, le Glaude, juste un peu fou comme on l'est à son âge et que l'on ne comprend rien encore au monde des adultes tourmentés. En les croisant, le Rabiot, un ancien du coin, leur lançait, goguenard, quelques plaisanteries égrillardes :

360 - *Eh, le chaupinaire, es un crâne bouchi, que bouchina toutas las cabras du cantoun !* (Eh, le buveur, t'es un sacré bouc, que tu bouquines toutes les chèvres du canton!)

Quelques femmes se signaient avec ostentation sur son passage, rasant les murs et baissant la tête.

365 Et de fait, il aimait un peu trop lutiner les payses, usant apparemment d'arguments irrésistibles connus de lui seul, qui agaçaient les mâles. Certains levaient le poing vers lui en maugréant des injures plus cruelles quand ils le voyaient rôder autour des ateliers et s'amuser avec les filles, surtout lorsqu'elles pouvaient devenir leur future promise !

370 - Espèce de satyre ! l'apostropha l'un d'eux d'un ton mordant un soir où il cherchait quelque bonne fortune. Mais Claude ne releva pas, il ne connaissait pas ce mot.

Durant l'année 1856, la pauvreté devint misère dans tout ce pays de moyenne montagne. La crise économique sévit si durement chez les « ventres à choux » que le maire, soutenu par son Conseil, dut prendre la décision de placer à l'hospice plusieurs infirmes sans aucune ressource et même des enfants en bas âge abandonnés par leurs parents à bout de souffle, fuyant les calamités. Le sous-préfet jugea pourtant « excessives » les conditions de bien être dont bénéficiait la population de son arrondissement dans son rapport au ministre, afin de ne pas alarmer le pouvoir et s'exposer à des contrôles inopportuns. Mais il stigmatisait aussi habilement le comportement des « quelques » indigents, qui formaient justement une partie non négligeable de cette population dont il avait la responsabilité, et de la mauvaise graine qui commençait à germer dans les filatures : « *Ceux-là se font fort de leur misère même ! Comme ils ne possèdent presque rien, ils se vantent de n'avoir pas grand chose à perdre. Quelques unes de ces familles seulement craignent d'être privées du peu qui les fait vivre et obéissent sans broncher aux lois et aux règlements.* »

390 *Les propriétaires ne supportent plus l'arrogance de la plupart de ces coquins et souhaitent ardemment se débarrasser de cette vermine, si ce n'était la difficulté de retrouver des mains trimant à si bon compte. L'époque est encore conservatrice dans nos régions où l'industrialisation a conforté l'existence d'une bourgeoisie locale qui a besoin d'ordre pour travailler, mais surtout pour faire travailler ses ouvriers et son argent. Il faut garantir l'ordre par tous les moyens, ce à quoi je m'emploie pour le mieux. »*

395

Puis, la prospérité revint, toute relative, mais l'on tâcha d'oublier ses malheurs. Les chants s'élevèrent à nouveau dans les ateliers, cherchant à couvrir le vacarme assourdissant auquel on s'habitait à la longue, pendant les pauses ou encore le soir, parce que l'insouciance de la jeunesse reprenait le dessus.

400 Cette année-là, Claude entra à temps complet chez un maître, le premier d'une liste qui s'allongerait chaque année, soit parce qu'il quitterait lui-même son employeur, soit parce qu'il serait renvoyé. Ce fut le cas pour l'avant-dernier, mais la véritable raison n'était pas la paresse et les manquements à la probité invoqués. Son renvoi avec perte et fracas était dû à tout autre chose !

405 Cela datait du jour où, remontant le chemin de terre bordé de haies vives qui menait au village, poursuivi par la hargne et la fourche de Ferraton, ce maître-là, il avait détalé en riant aux éclats.

Depuis quelques temps, Ferraton le surveillait, de même que la Françoune, sa femme. Il les avait à l'œil depuis qu'il avait surpris le battement de cils complice de celle-ci
410 lors d'une danse toute en légèreté exécutée, semblait-il, juste pour son domestique lors d'une veillée de la Saint-Jean autour du brasier. Un après-midi, l'ayant vu tourner à l'angle de la bergerie pour emprunter le sentier conduisant à la Semène, petite rivière délimitant le domaine, afin avait-il dit de réparer la clôture, il décida de le suivre. Claude, ses outils dans une hotte sur son dos, les bras chargés de piquets, sifflotait gaiement. Arrivé dans le pré du Creux séparé de la Semène par un mur dans
415 lequel s'ouvrait un étroit portillon, il posa ses affaires au pied de celui-ci et passa de l'autre côté. Ferraton, masqué par un hêtre, reconnut alors trop bien qui l'attendait derrière ce mur. Le couple disparut à ses yeux, se laissant glisser sur l'herbe moelleuse et odorante. Le maître sentit alors ses jambes s'amollir et flageoler sous lui
420 devant l'évidence de ce qu'il se refusait tout de même à croire. Il se reprit toutefois et courut jusqu'au recoin solitaire en ne pouvant s'empêcher de jurer à haute voix.

- Sale *grouacou*, je t'y prends à c't'heure ! Je vais t'en *aplater* une...

Mais ils s'étaient prestement relevés à son approche : elle rabattant et lissant les plis de ses jupes, lui, tournant le dos, rajustant la taille de son pantalon de velours gros
425 vert. Ferraton les dévisagea de l'air de quelqu'un qui avait tout vu. Au lieu de le mettre mal à l'aise, cette intrusion provoqua chez Claude une réaction de défi.

Désinvolte, il termina de se rattacher, puis cracha avec mépris dans la direction du maître. L'autre s'échauffant, écarlate, braillait :

- Espèce de vaurien, tu trouvais ton avantage avec la Françoune...

430 Claude eut un ricanement hautain :

- Ben quoi, tu te figures que c'est ce que tu me payes qui me retiens chez toi ? Je boudais pas la besogne, conviens-en ! Levé avant toi et couché plus tard, pas trop regardant sur la nourriture et sur le peu de vin que tu m'accordes !

435 En lui-même, le maître devait bien en convenir, en effet. Il ne le payait pas au tarif régulier, soit, mais il lui octroyait bien six litres de vin par semaine. Il était vrai aussi que sa force et son endurance peu communes abattaient bien du labeur. Cependant, il ne pouvait l'admettre décevantement devant ce blanc-bec ! Et puis, il était vexé, profondément. Lui le rusé, le calculateur, le méfiant qui craignait toujours de se faire gruger ! Bien sûr, il aurait pu y penser avant : les foins, les aller-retours au marché ou
440 les livraisons, la promiscuité dans l'étable ou cachés par les chevaux à l'écurie... Peut-être bien qu'il s'en doutait vaguement, au fond, mais il n'osait pas affronter ce lutteur sans vergogne. Il attendait la fin de l'automne pour lui signifier son congé, après les gros travaux. Et puis un jour, au détour d'un bois touffu, dans la pénombre, un accident de chasse...un coup de fusil malheureux et involontaire... si vite parti ! Mais
445 non, tout de suite ! Aujourd'hui, enfin, il exhalait sa fureur contenue depuis trop longtemps, oubliant sa peur de se colleter à son domestique dans toute la force de ses vingt ans. Après un grand verre de gnôle, il s'était senti suffisamment de courage pour « y aller », avec ses quarante bien sonnés. Mais Claude, tout au souvenir des lèvres goulues de la Françoune, lui en voulait d'avoir interrompu son moment d'extase. Il
450 s'avança vers lui pour le saisir au collet, et Ferraton recula. Peu à peu, il recula si bien qu'il trébucha sur le bois mort jonchant la berge de la Semène et culbuta dans la rivière d'où il ressortit fou de rage, la respiration courte, les poumons gonflés à éclater, presque asphyxié par une haine qui ne se démentirait pas. Puis, alors que Claude haussait les épaules en reprenant le chemin du village,
455 Ferraton saisit la fourche qui gisait le long du mur et se mit en tête de l'embrocher sur-le-champ, tout en prenant garde de ne pas le rejoindre...

460

465

470

CHAPITRE 3 : La nuit du cabaret

Ce samedi 1er décembre 1860, Claude venait de toucher les 15 francs de gages qu'il avait réclamés à son maître, anticipant un peu sur la somme remise en fin d'année afin de régler quelques dettes. En début d'après-midi, il se rendit à l'auberge Rouchon, devant laquelle stationnait la diligence en partance pour la Louvesc et où arrivaient déjà les premiers convois revenant de Saint-Etienne.

C'était alors une pratique courante : les propriétaires de bois assuraient la coupe de ceux-ci une fois l'an et descendaient les buttes pour en approvisionner les mines de charbon de la cité industrielle. Les nombreux puits de mine nécessitaient une quantité énorme de bois pour étayer les galeries, provenant principalement du massif du Pilat alentour et de la Haute-Loire limitrophe.

Marlhes, petite localité située justement aux confins de ces périmètres, servait de halte à l'aller et surtout au retour, lorsque les charrettes vides et les poches pleines, les convoyeurs, agissant pour leur propre compte ou celui d'un propriétaire, s'arrêtaient pour se restaurer et bien arroser la recette de leur labeur.

Claude connaissait bien tout le travail en amont. Les *bigands*, comme on appelait ici les forestiers, l'employaient lors des opérations de débardage. Un jour, il avait même chargé seul un arbre de cinq mètres cubes.

- Bah, ça se fait : on met deux jambages, deux bois qui portent sur l'échelette du char, l'attelage placé de l'autre côté. On passe une corde sous l'arbre et on fait avancer les bêtes. Petit à petit, l'arbre monte sur le char, expliquait-il sans trouver cela extraordinaire.

Des trois cabarets situés sur leur passage traversant la bourgade, celui des Rouchon attirait le plus de clientèle grâce aux attraits de la Mariette, accorte et peu farouche, ses longs yeux noirs plein de gaîté. Le corsage entrebâillé sous les lacets distendus qu'elle n'avait pas le temps de rajuster, un fichu de mousseline posé négligemment sur les épaules, elle allait et venait en riant entre les tables, évitant prestement les gestes incongrus des hommes toujours prompts à la saisir par la taille ou lui donner une claque sur les fesses. Elle se faufilait comme une anguille, cramponnant fermement ses bouteilles ou son plateau chargé de victuailles, les déposant avec adresse et une bonne réplique devant les buveurs affamés. Mais la Mariette, malgré sa fonction, savait rester sage. Claude s'installa avec deux acolytes rencontrés en début d'après-midi et demanda des cigares. Les bouteilles de vin accumulées sur la table, dans l'encoignure de la pièce, témoignaient du débit de ce jour-là, la servante les saisissant par quatre, une dans chaque main et les deux autres sous chaque bras tandis que le domestique les montait de la cave dans une navette incessante.

- Oh la, oh, Victorine, tu sers quoi aujourd'hui, pour réchauffer l'estomac et le gosier ? criaient les premiers attablés, affamés de pain, de vin et d'eau-de-vie à la patronne affairée au comptoir.

- Ça dépend de ta bourse, Bastou !
- Bah, elle est pas trop plate, les affaires tournent, répondit-il en reniflant bruyamment avant de plonger le nez dans la manche de son bourgeron pour s'y moucher sans plus de façons.
- Alors, tu auras du civet de lièvre, les chasseurs m'ont approvisionnée pour tout l'hiver !

Et l'on continua de servir à tours de bras des verres de vin chaud sucré, du café, des eaux de vie de prunes, des charcuteries, des omelettes et autres mangeailles que les estomacs engloutissaient sans paraître se rassasier.

Claude écoutait d'une oreille distraite la conversation criée par dessus le brouhaha et le tapage des sabots de ceux qui entraient. Avec Jabrin et Astier, il finissait d'écluser la sixième bouteille de vin en achevant la sixième partie de dominos et, sortant les dernières pièces de la poche de sa blouse, il maugréa :

- Pas de quoi s'offrir la blanche ! Holà, la fille, donne du pain et du fromage, et trois autres chopines ! cria-t-il à l'adresse de la servante, accompagnant son injonction d'un clin d'œil de connivence pour adoucir le ton péremptoire et d'un sourire carnassier qui découvrait des dents saines, bien plantées. Un sourire qui croquait dans la vie malgré ses aléas. Ce n'était pas si fréquent de garder de belles dents alors ! La plupart des gens les perdaient encore jeunes, ou conservaient des chicots gâtés à demi déchaussés. La nourriture pauvre et la mauvaise hygiène alimentaire contribuait beaucoup à cet état de choses. Mais Claude savait se débrouiller pour améliorer son ordinaire, braconnant, piégeant, pêchant dans les trous des nombreux cours d'eau de ces contrées et dans les étangs. Il revendait les écrevisses et les truites, ainsi que les goûteux volatiles.

La Mariette s'exécuta tout de suite après avoir versé deux absinthes aux négociants de Marllhes qui rentraient d'une longue journée passée à Saint-Etienne pour des prises de commandes. L'absinthe se buvait plutôt rarement ici, et la bouteille contenant la « fée verte » durait parfois plusieurs mois, trônant sur l'étagère entre une affiche colorée où l'on pouvait lire : « *Crédit est mort, les mauvais payeurs l'ont tué* » et une réclame de gentiane. C'était chez Vialette, où se retrouvait plus volontiers la petite bourgeoisie locale, que l'on servait surtout l'absinthe. Mais Vialette tenait à fermer son établissement plus tôt en hiver.

Perchés sur un tonneau, un vielleux et un *cabrétaire* couvraient de leur musique rythmée et endiablée les paroles et les rires sonores de l'assistance. Certains se levèrent et se mirent à danser en claquant les sabots, ponctuant leurs mouvements d'un cri tonitruant dans l'atmosphère enfumée par toutes sortes de tabacs aux odeurs mêlées. Le fumet du lièvre en daube couvrait le tout et chatouillait les narines en se répandant dans la salle où les hommes se restauraient bruyamment tout en dégageant, eux, de puissantes effluves d'ail dues à la sueur émanant de leurs corps trop couverts à la propreté aléatoire.

C'est alors qu'entra dans un courant d'air glacial Paul Naucel, tandis que la servante déposait devant les trois compères le frugal casse-croûte et les bouteilles que Claude

560 avait demandées. La présence expansive, au verbe haut, du nouvel arrivant qui frappait dans ses mains rougies envahit à son tour la salle bourdonnante, tranchant sur les conversations qui roulaient sur le temps clair et gelé, le prix des choses en général et les cours du bétail en particulier, enfin sur les difficultés du moment. Les épidémies tant redoutées connaissaient cependant une accalmie au cœur de cet hiver
565 au climat déjà rude mais sans neige.

Paul était un être plutôt jovial, facile d'entretien et de mœurs assez libres, une certaine truculence dans les propos. Veuf depuis quatre ans et père de quatre enfants, il ne s'était pas remarié, contrairement aux usages en vigueur, préférant loger à domicile sa servante dévouée, en qui il avait entière confiance. Coquet, à l'inverse de bon nombre
570 de ses pairs, il venait de passer chez le barbier afin de rendre sa barbe plus présentable, ainsi que ses cheveux noirs, qui luisaient à présent de pommade parfumée.

– Tiens, le petit Rifault ! Ah, encore en mauvaise compagnie !

– Naucel, tu me dois un franc de plus sur le dernier chargement, attaqua Astier.

575 – Faut pas travailler la charretée à moins de 2 francs, approuva Jabrin.

– Qu'est-ce que vous me chantez là ? Le prix était convenu d'avance !

– Ouais, mais j'ai passé plus de temps que prévu, le chargement était plus lourd que l'autre fois ... Tu me payes ou sinon... Et, ce disant, le dénommé Astier se
580 leva brusquement, mais dut se rattraper au coin de la table, la tête commençant à lui tourner. C'est qu'en plus de son litige, il ressentait une sourde inimité envers Naucel, le jalousait. Libre de son argent, ce dernier prenait soin de sa personne et contait bien quelques bluettes à la Mariette, sur qui lui aussi avait des vues. Et si le jeune homme portait beau, son aîné de vingt ans n'avait rien à lui envier.

585 Jabrin se dressa à son tour et, titubant, empoigna le col de la limousine que Naucel n'avait pas encore ôtée.

– Tu vas lui la payer, la voiture de bois, non ? Ou tu vas tâter de mes poings !

Les deux garçons cramponnaient maintenant leur homme chacun d'un côté et le secouaient malgré sa résistance passive. Il n'aimait pas se battre, lui. La violence
590 habituelle et quotidienne de ses semblables le laissait pensif. Mais Astier le prit par les cheveux en l'invectivant :

– Ah ! Je te tiens, je te ferai bien voir, moi, je te ferai bien donner l'argent !

L'aubergiste s'interposa alors, aidé de sa femme et de la mère du belligérant qui venait chercher son fils, les empêchant de se battre. Tout propriétaire de débit
595 de boissons redoutait ces moments où l'algarade enflait et dégénérait rapidement en rixe, semant le désordre moral et matériel dans leur établissement. Il n'était pas rare de ramasser des blessés, parfois même mortellement. Rouchon, comme les autres débitants, craignait le coup de
600 couteau facile, de cet ustensile polyvalent dont l'homme de la campagne ne se séparait jamais. Contrarié d'avoir été séparé et de n'avoir pu flanquer une trempe à Naucel, Astier s'en prit alors à Jabrin pour avoir tardé à lui prêter

main forte. Ils sortirent en se disputant encore. Durant toute la scène, Claude était demeuré coi, ses jambes flageolantes et son esprit embrumé ne lui permettant pas d'intervenir.

605 Il ne remarquait même pas le regard aux grands yeux alanguis et suppliants posé sur lui de la Mariette qui redoutait le pugilat. C'est que ces jeunes gens provoquaient facilement pour contraindre au combat, pariant souvent sur l'issue. Dans son état normal, Claude en sortait toujours vainqueur, mettant au plus mal son adversaire qui n'éprouvait alors plus que du ressentiment à son égard. Un jour, l'un d'eux l'avait
610 accusé de tricher aux dés, ce qu'il regretta sur le champ. Non content de lui passer de suite une bonne « trempe », Claude le chercha le jour suivant dans la grange où l'on allait battre au fléau. Armé de cet outil, il lui demanda simplement de se mesurer à lui en lui lançant le sien. Un combat où il prit quelques coups, mais qui laissa l'autre exsangue sur la paille. Et cette fois où les combattants avaient terminé leur bagarre
615 dans la fosse à fumier, et où Claude en avait fait manger au Guillou ! Elle aurait pu en raconter tant et tant, depuis qu'on rapportait les exploits du bouvier de toutes les contrées environnantes !

– Allez, petit Rifault, cassons la croûte et buvons un peu, cette empoignade a fini de me creuser ! enjoignit Naucel d'un ton badin.

620 Se disant, fouillant dans la poche de son pantalon de drap vert, il sortit une bourse de laquelle il tira une pièce d'or de 20 francs et la tendit à Victorine. Pour Claude, les pièces à l'effigie de Louis-Napoléon qui avaient remplacé celles arborant le profil de Louis-Philippe n'étaient pas plus agréables à contempler, mais tout de même, leur valeur méritait que le regard s'y attardât.

625 – Eh, mais j'ai pas la monnaie, moi ! Attends, je vais voir, à c't'heure-ci, mon homme a tout serré dans le coffre. Et puis, faut vous en aller maintenant !
Cependant, les deux compères ne se décidaient pas à se lever. Paul commanda encore une omelette qu'ils partagèrent, arrosée de deux bouteilles.

– Paul, tu rentres bien à Dunières, pas ? questionna Claude lentement alors que
630 l'horloge du cabaret égrenait 3 heures et que les musiciens qui avaient fait danser les clients une partie de la nuit, descendus depuis longtemps de leur tonneau, ronflaient maintenant, le front calé au creux de leur coude replié sur la table, leur instrument posé à leur pieds.

– Que oui parbleu ! J'y serai sans doute vers 6 heures du matin.

635 – Tu m'emmènerais pas ? J'ai du linge à faire laver et rapiécer à ma mère, et le trajet sur ta charrette serait plus commode, surtout moins long. Et puis, je crains un peu de traverser les bois, seul sur plus de deux lieues...

– Bien sûr, petit. On en boit une autre et on y va !

640 – Il est trois heures et demies, faut partir, intima pour la seconde fois le cabaretier Rouchon en rendant la monnaie. Déjà que j'ai largement dépassé l'heure légale de fermeture !

– Bah, on s'en va. Les bœufs sont attelés, en route, concéda Paul Naucel.

Claude rafla le morceau de pain blanc qui traînait sur la table et le fourra dans sa

poche tandis que le cabaretier essuyait les miettes d'un rapide coup de chiffon.
645 Rouchon, une lanterne à la main pour les guider, les regarda monter sur la charrette et
mettre en train la paire de bœufs qui la tirait, les naseaux fumant au clair de lune,
cheminant d'un pas lourd et cadencé le long des maisons pétrifiées par le gel. Il
entendit distinctement le hululement lugubre d'une chouette, puis ferma sa porte.

650

655

660

665

670

675

680

685

CHAPITRE 4 : La lune pour seul témoin.

690

Ils prirent lentement la route de Riotord, tandis que quatre heures sonnaient au clocher, très clairement dans la nuit d'un calme absolu. Les derniers convois, qui remonteraient directement de Saint-Etienne sans escale à Marlhès à cause du retard au déchargement, n'allaient pas tarder, les conducteurs ayant déjà soupé sur place. En attendant, seuls résonnaient dans ce silence les sabots des bêtes de trait et le fer encerclant les roues. Les portes bien closes et toutes lueurs éteintes, les occupants des maisons alignées sur le parcours se reposaient du sommeil du juste... Pas même un chien ni un chat dehors.

700 Vers cinq heures, arrivant de Saint-Étienne où ils avaient finalement passé une courte nuit, Convert et Manevy, leurs attelages suivant ceux de deux autres convoyeurs rentrant sur Dunières, se virent interpellés par un Claude gesticulant au beau milieu de la route, surgit d'on ne savait trop où.

- Tiens, le Glaude en a encore pris une bonne, il a pas l'air bien solide sur ses
- 705 jambes ! Si c'est pas malheureux, son pauvre père ne sait plus quoi en faire !
- Holà ! Glaude !
- Je rentre chez moi à Villevieille, je peux monter ?

Et sans attendre la réponse, Claude jeta son paquet de linge sur le banc de Manevy puis sauta dans la charrette.

- 710 – T'as donc trouvé personne depuis hier soir ?
- Naucel voulait me conduire, mais j'ai refusé, sachant que t'étais pas encore passé ; tu me rapprocheras plus.
- Déjà que tu n'auras pas tant de temps, tu feras presque l'aller-retour, tu as le soin des bêtes ensuite.
- 715 – Bah, le petitou s'en occupera à ma place, comme ce matin, il a bien le temps, le gamin !
- Tout de même ! Il est bien bon de t'écouter, le petit berger, avec tout ce que tu lui laisses à charge ! Toi qui ne cesses de le rudoyer, en plus ! Mounier devrait veiller au partage plus équitable des tâches. Quand tu travaillais chez moi, tu
- 720 préférais aussi ce qui était déjà fait, je vois que tu n'as pas changé...
- Oh là ! Oh là ! Hé, regardez !!!

Convert, qui allait en tête, s'arrêta brusquement et sauta au bas du char qu'il conduisait. Une forme sombre se découpait sur le chemin au clair de lune, au travers de leur route, et un attelage gênait le passage.

- 725 – Par exemple ! Qui est-ce donc ? On ne voit pas la face.

Manevy, suivi de Claude, se pencha sur le corps dont il tourna un peu la tête :

- Le visage est tout barbouillé...
- Mais c'est Naucel ! s'écria Claude un peu trop vivement, mettant en fuite deux

énormes corbeaux dérangés dans leur inspection, qui prirent leur envol dans
730 des croassements de protestation.

- Ma foi, il est bien abîmé ! Et on dirait bien qu'il ne respire plus ! avança Louis Paulet, une allumette entre les doigts pour scruter le visage.

Assurés du fait et un moment sans réaction, les convoyeurs restaient les bras ballants. Convert se reprit le premier et décida :

- 735 – Il faut aller chercher le maire, c'est trop grave !
- Et le garde-champêtre, renchérit Manevy.

Ce dernier resta avec Claude près du cadavre, tandis que les trois autres s'en allaient quérir les autorités locales, courant en remontant la rue principale, leurs gros souliers ferrés résonnant sur les pavés disjoints. Quelques volets s'entr'ouvrirent alors,
740 quelques têtes coiffées du bonnet de nuit avancèrent le nez entre les ventaux, mais personne ne s'aventura dehors. Cinq heures sonnaient maintenant, dans l'imminence du lever de la population laborieuse. C'était dimanche, il faudrait aller à la messe ; là on aurait bien quelques nouvelles !

Un trafic intense s'écoulait entre le samedi et le dimanche tout au long de l'année, en
745 dehors des périodes de gros travaux agricoles, par ce lieu de liaison. Trois cabarets où l'on pouvait boire, manger et dormir accueillait les voyageurs, et les bourgs voisins n'étaient pas en reste. Une population qui brassait de l'ouvrage, allait et venait en permanence, animait ces lieux de rencontre. Sans parler des jours de marché et de foire ! Beaucoup de monde se partageait donc l'espace, transitant à toute heure ou
750 presque du jour et de la nuit.

Une heure plus tard, le maire Pierre Terra , le garde-champêtre Ducros et le suppléant au juge de paix de Saint-Genest-Malifaux, Jean Chorain, constataient les dégâts et chargeaient le pauvre corps maculé de sang sur la funeste charrette qui, elle aussi, en portait les traces. Ils le ramenèrent à Marlhes pour le déposer à l'hôpital, afin de le
755 faire ausculter en détails par Garcin, le médecin légiste qu'ils avaient envoyé prévenir. Peu de propos avaient été échangés autour de Naucel entre les différentes personnes présentes, il ne venait à l'idée d'aucune d'entre-elles qu'on ait pu l' assassiner.

Claude se rendit donc en compagnie de Joseph Manevy chez ses parents où il arriva vers neuf heures. Mais Charles et Marie étaient déjà partis à la messe, le père à
760 Dunières, la mère à Riotord, fidèle à son habitude. Claude déposa son balluchon à la cuisine puis s'en alla du côté de l'auberge Vérot.

Curieusement, il ne ressentais pas une once de fatigue, même pas un commencement de peur ou de crainte rétrospective. Non, rien qu'une gorge sèche qu'il lui fallait humecter au plus vite.

765 Arrivé devant chez Vérot, il aperçu l'Antoine qui sortait de l'église :

- Toine, viens donc, j'en ai une bonne à te raconter, tiens !
- Ma foi, j'ai ben un moment, mais tu as ben l'air excité, toi !
- Entrons là et écoute donc !

Attablés devant une bouteille que Claude paya comptant, celui-ci se mit à parler de la
770 façon la plus naturelle, comme à son ordinaire, sans que rien ne change dans sa physionomie.

- Naucel est mort, dis, il était tellement ivre qu'il est tombé de sa charrette ! Je l'ai aidé à se relever et à s'asseoir de nouveau, puis je suis parti attendre Manevy pour rentrer chez moi.

775 D'autres personnes présentes profitaient de la nouvelle en posant des questions auxquelles Claude, fier d'être le centre de l'attention, répondait avec aisance, sans aucune affectation ni la moindre émotion. Comme s'il avait vraiment été le témoin passif de l'horrible fait divers, complètement détaché de la réalité. Il s'agitait tant que Manevy, passant par là, le tira par la manche et lui souffla à l'oreille :

780 - Tais-toi donc, tu en diras bien trop !

Avant midi, il rentra à la maison de ses parents, où sa mère l'accueillit de bon cœur.

- Tu nous ramènes quelque argent, au moins ? questionna son père, bien qu'il connut d'avance la réponse, invariable depuis cinq ans qu'il travaillait chez des maîtres où il ne restait d'ailleurs qu'une seule année chaque fois.

785 - Laisse-le donc, on lui en donne pas tant ! Sont pas généreux, ni reconnaissants, les maîtres !

Pierre renonça à poursuivre, il avait depuis longtemps abandonné toute idée de faire de son fils « *quelqu'un de bien, un parti acceptable, lui transmettre de vraies valeurs de travail et d'honnêteté...* » Il soupira et tourna les talons, afin de ne pas provoquer les réflexions acerbes de Claude qui lui servait toujours la même rengaine : le mépris de leur condition, leur asservissement aux bourgeois ou aux propriétaires qui les faisaient travailler, qui gagnaient de l'argent sur leur dos endolori, qui profitaient de leur pauvreté... « *Et même ces gros paysans, les grangers de ces moussus qui leur confient leurs biens à faire fructifier, ceux-là, oui, avaient bien du foin dans leurs bottes, tandis que nous autres avons de la paille dans nos sabots. Sont malins, ces valets des grosses légumes, bien dévoués,* ricanait-t-il en les évoquant, *y savent tenir serrées les affaires de leurs maîtres en nous contraignant à la besogne,* » De sa voix sourde aux intonations rauques, Claude se lançait dans des discours heurtés, émaillés de mots dont il ne connaissait pas lui-même la signification, mais avec un ton si rageur, si révolté, que son père préférait s'en aller. Il n'avait plus le courage de lui faire front, par lassitude, par découragement, par désillusion aussi. Il avait pensé un temps que les placements chez d'autres fermiers le recadreraient, le remettraient d'aplomb, mais il constatait amèrement qu'il n'en serait jamais rien.

805 Sitôt le plat de lentilles au cochon bouilli avalé en racontant à la famille les péripéties de la nuit, Claude récupéra son linge propre et déjà rapiécé, encore humide, qui finirait de sécher posé sur la paille, dans la chaleur de l'étable où il partageait une paillasse avec le petit berger.

810 - Je dois retourner sans tarder à Marlhes, le maire m'a bien recommandé d'être présent pour le témoignage...

Et il s'en alla du côté de Riotord pour rejoindre Marlhes à pied.

L'après-midi, il fit une halte au cabaret de la veuve Barrallon, à Riotord. Là, il rencontra à nouveau un vieux de sa connaissance, avec qui il avait déjà échangé

815 quelques mots le matin. Vaguement parent par une alliance éloignée et oubliée, celui-ci le fixait longuement en plissant parfois les yeux, passant la main sur sa longue barbe blanche en broussaille d'un air pensif, tirant de temps en temps sur le tuyau d'une pipe en terre. Puis, brusquement, le vieux se leva et s'approcha de Claude qui vidait son second verre de vin :

820 – Que fais-tu là, vaurien, c'est toi qui a assassiné Naucel, ôte-toi de là ou on va te ramasser, et on te coupera la tête !

– Bien sûr, ça vous arrangerait que l'assassin soit pas de chez vous ! Vous préférez accuser un étranger !

825 – Fous-moi le camp ! cria alors le vieux sous le regard interrogateur de la veuve Barrallon. On t'a vu, Ferraton, Barbera et Faugier t'ont vu passer le pont du moulin de Barralon avec Naucel, ils l'ont dit au maire ce matin.

– C'est ça, on me coupera le cou et ça sera de ta faute, vieux Borne !

Furieux, Claude sortit du cabaret tandis que Borne se rencognait contre le fourneau de la salle, serrant sa houppelande et hochant la tête.

830 Cependant, il se rendit à la mairie de Marlhès comme convenu et en route, il s'avisa bien que la rumeur allait bon train. Sauf qu'il n'était pas le seul soupçonné : Astier et Jabrin, dont l'altercation avec Naucel avait vite fait le tour du bourg, demeuraient à disposition du juge de paix.

835 Claude apporta son témoignage dans le sens où il avait déjà raconté l'aventure tout au long de cette journée et rentra aux Bonneaux chez Mounier tard dans la soirée, après une énième chopine. Tous ses gages y étaient passés, il faudrait maintenant attendre le printemps et vivre de petits expédients d'ici - là.

Joseph Mounier l'attendait et lui fit des reproches sur son absence prolongée, lui signifiant qu'il ne le reprendrait pas à son service après Noël.

840 Claude alla se coucher sans répondre, mais une fois dans l'étable, il se mit à frapper du pied en ressassant ses griefs contre l'adversité. Le petit berger, réveillé, lui demanda ce qui le mettait en colère, et il s'écria tout à coup :

845 – On m'accuse d'avoir tué Naucel et on me coupera la tête, non de non j'aurai les galères à tout le moins ! On était trois avec Naucel, et c'est Jabrin et Astier qui voulaient se battre avec lui, pas moi !

Joseph Meiller, le petit berger placé aussi chez Mounier, le gros fermier de la puissante famille Courbon-La Faye dont un membre était le juge de paix titulaire à Saint-Genest-Malifaux, n'osa plus poser de questions et fit mine de se rendormir.

850 Claude exagérait encore, il avait bu ! Les galères n'existaient plus lui avait dit son père, et on ne lui couperait sûrement pas la tête !

Cependant, il entendit Claude qui tremblait tant qu'il ne put dormir et se leva avant même que le maître ne vînt l'appeler. Claude, lui, était encore couché lorsque les gendarmes vinrent l'arrêter.

855

CHAPITRE 5 : Où la réputation génère le soupçon

860

Ce lundi matin, Claude restait recroquevillé sur sa paillasse, sans que Mounier ne soit venu lui crier de se lever, ni que le petit Joseph dormant près de lui n'ait osé le réveiller. Le souvenir de l'événement lui revenait comme lointain, détaché de sa personne. Curieusement, il ne ressentait plus aucune crainte, persuadé de ne pas être inquiété. La terreur qui, rétrospectivement, l'avait assailli la veille à la suite des imprécations du vieux Borne l'avait quitté quand, enfin affaissé lourdement sur son lit de paille, toutes vapeurs d'alcool évaporées, un brusque sommeil de plomb l'avait emporté.

870 Cependant, la veille, tout au long de la journée, tandis qu'il errait d'auberge en cabaret, les habitants de Marlhes, de Riotord et même ceux de Dunières et des alentours, se répandaient en hypothèses, partagés entre horreur et fascination. Le fait-divers n'avait pas tardé à être connu du plus grand nombre, colporté de fermes en fermes, d'églises en églises, de boutiques en lieux de vie, de maisons bourgeoises en châteaux. Les gros industriels du textile, fabricants de tissus de soie ou de dentelles, de laine ou de drap, les rubaniers, les passementiers, tout ce que le canton comptait de notables déplorait cet accident. À la pâtisserie, madame Courbon-La Faye, qui tenait à venir elle-même choisir les gâteaux du dimanche avec sa fille à la sortie de la messe, alors qu'en semaine la cuisinière du château les confectionnait sur place, entendit même qu'il ne s'agissait peut-être pas d'un accident, après tout ! Curieuse, elle tenta de s'informer plus avant :

- 880 – Serait-ce possible ? Mais pour quel motif ? Nous n'avons pas de bandits entre nos murs, il me semble ! Les bandes qui sévissaient par le Tracol n'ont plus fait parler d'elles depuis des lustres !
- 885 – Sait-on jamais où peuvent se nicher le mal et la fatalité ! Surtout après boire...
laissa entendre la patronne.
- Il s'agirait donc encore d'une querelle de cabaret ? Oh, Justine, votre chapeau est encore de travers ! sourit-elle à la fillette en esquissant un geste pour le rétablir correctement.
- 890 – Mais Maman, vous savez bien qu'il est trop grand et qu'il me gêne, c'est ennuyeux, répliqua la petite enrubannée de taffetas rose bonbon brodé de fils d'argent.

Les dames présentes se mirent alors à parler couture et colifichets, la pâtisserie leur servant de lieu d'échange lorsqu'elles ne se rendaient pas visite. Et en ce moment-ci, seules ces bourgeoises vêtues avec élégance, penchées sur la grave question du choix des douceurs, occupaient la boutique. Les autres, une fois acheté leur pain frais et blanc pour le dimanche, puisqu'on cuisait le lundi celui confectionné au seigle pour toute la semaine, s'en était déjà retournées au logis où des occupations bien plus terre à terre les attendaient. Elles aussi causaient tout de même et s'attardaient malgré les impératifs. C'est qu'à la messe, en ce premier dimanche de l'Avent, le curé Chardonat avait mentionné ce déplorable accident, en profitant pour ajouter dans son sermon

900

celui des méfaits de l'ivresse, puisque la victime serait tombée de charrette dans un état indicible dû à la boisson alcoolisée en excès. Pour un peu, ce qui lui était arrivé provenait de justes représailles du Ciel. En clair, c'était bien fait pour lui !

905 L'événement avait aussi fait l'objet de conversations nourries à l'après-dîner, entre les hommes retirés au fumoir et leurs femmes au petit salon, où chacun donnait son avis sans avoir rien vu.

Dans les fermes, on commençait aussi à suspecter vaguement que l'accident avait bien pu être provoqué...

910 Pendant ce temps, le maire Terra avait interrogé Claude dès son retour, en fin d'après-midi, ainsi que ses acolytes Jabrin et Astier. Terra, l'air assuré de quelqu'un qui ne s'en laisse pas conter, le visage plein barré d'une moustache volumineuse, les yeux étirés sur les tempes et le regard perçant, scrutait leur réaction. Le garde champêtre Ducros, malgré son grand âge (il venait d'avoir soixante-treize ans) ne perdait pas une miette des déclarations, et le juge de paix suppléant, Chorain, tentait de recouper les
915 réponses des uns et des autres, des premiers témoins convoqués ou spontanés : ceux des volubiles, qui en savaient déjà beaucoup et ceux des taiseux, qui, le regard baissé sous leurs sourcils broussailleux, ne souhaitaient pas prendre partie ni afficher leurs pensées. Les autorités avaient délibéré jusque tard dans la nuit, et finirent par conclure à la nécessité d'arrêter les trois lascars du cabaret Rouchon et de les mettre
920 en garde à vue pour les interroger plus avant.

Dès le lundi après-midi, donc, il y eut des perquisitions chez le jeune Astier, avec la découverte d'un pantalon encore humide dont une tache délavée subsistait. Les gendarmes, accompagnés du juge de paix du canton de Montfaucon, Mabilles Bronac, se rendirent aussi à Villevieille dans la maison des Rifault, où ils trouvèrent une
925 chemise du père tachée de sang. Mais il fut tout de suite établi que ces épanchements provenaient de fréquents flux de sang éjectés de sa poitrine, dont il était atteint depuis des années, certificat immédiat du médecin à l'appui.

Marie avait vu les trois gendarmes fouiller toute la maison en tremblant, comme lorsqu'elle était en cause, treize ans auparavant...Aujourd'hui, ils étaient même
930 accompagnés du juge de paix et d'un juge d'instruction ! Intimidant le bonhomme, compassé dans un habit couleur moutarde, ses bottines noires vernies décorées de quelques éclats de bouse de vache glanés en traversant la cour, les cheveux frisottés et lustrés d'où s'échappaient de larges favoris qui descendaient jusqu'à l'encoignure de ses lèvres. Sa bouche lippue esquissait une mimique dégoûtée tandis que son regard
935 peu amène faisait le tour des lieux et des habitants, se posant parfois durement sur eux, guettant un signe de culpabilité.

– Le père est un honnête homme, glissa le gendarme Picholet.

940 – On ne peut en dire autant de la mère, affirma le brigadier Demons, plusieurs fois dans le passé, elle a été l'objet de plaintes, mais une seule fois on a pu certifier le vol, il s'agissait de gerbes...

– Une famille mal famée, quoi ! laissa tomber le juge Ferrand, suppléant du juge Journal, en regardant sa montre-gousset dont la chaîne d'or lança un bref éclat dans un rayon du pâle soleil d'hiver entrant par le fenestrou.

Bien sûr, Marie avait remarqué que les gens de Riotord se retournaient sur son passage et la dévisageaient, déjà le dimanche en fin de matinée, et les réflexions fielleuses ne l'épargnaient pas, mais on ne l'aimait guère et elle en avait pris son parti, depuis les années ! Peut-être aussi parce que, depuis la mention portée à l'encre rouge sur son livret comme « agitatrice » et ses difficultés à retrouver du travail, elle acceptait des tâches et des horaires contre lesquels s'insurgeaient et luttaient maintenant les meneuses d'ateliers. Une poignée de pétroleuses imposaient désormais leur loi, et ne toléraient pas les « bénis oui-oui ». Le non respect de leurs règles tacites entraînaient sarcasmes et mise à l'écart. Et puis il y avait déjà toutes ces médisances autour des points de rassemblements : à la rivière, devant les pas de portes, à l'épicerie, à la sortie de la messe, au marché...

955 Quoi qu'il en soit, Marie ne s'arrêtait pas aux dires de toutes ces mauvaises langues qui avaient trouvé là un nouveau sujet de potins. Son petit n'était pas un assassin ! Jamais de la vie ! Il serait vite innocenté, d'ailleurs. Lui ne s'était pas pris de querelle avec Paul Naucel, bien au contraire, ils s'entendaient comme larrons en foire, ces deux-là !

960 Pierre, au retour de sa messe à Dunières, n'avait reçu aucune invective, mais les regards de biais qu'il percevait le laissaient tout aussi mal à l'aise.
– Ton cabochard de fils, Pierrou, y s'est *ben empegué* dans une drôle de bouillasse... lui fit seulement remarquer le Bouchu.

Oh, il ne se faisait guère d'illusions. Sans bien démêler encore ses propres sentiments, 965 il ajoutait foi malgré lui à la rumeur selon laquelle son fils n'était peut-être pas étranger à l'affaire.

Le dénommé Astier fournit des explications embarrassées, qui ne concordaient pas avec les faits établis par les premières informations. Sa mère ne pouvait justifier le pantalon de drap garni de velours saisi à son domicile, encore humide d'un nettoyage récent et précipité. D'autre part, on trouva dans ses tiroirs plusieurs bobines de soie 970 dont elle ne put indiquer la provenance. Un mandat d'amener fut donc décerné contre le journalier Astier et le domestique Rifault, tandis que le passementier Jabrin, pressenti pour succéder à Ducros, s'en tirait sans problème.

975 Pourtant, rien n'avait rejailli sur les vêtements de Claude, pas la plus infime trace de sang ou de boue ! Aucun détail vestimentaire ne l'accusait ! Tout son maigre trousseau avait été scruté, jusqu'à ses sabots d'hiver remplis de paille, sans pouvoir déceler la moindre preuve d'une potentielle culpabilité. On n'avait retrouvé aucune bourse ni pièce susceptible d'appartenir à Naucel. Mais sa réputation de buveur, querelleur, fainéant, un vaurien « *qui ne tenait pas ses places* », œuvrait contre lui, ainsi que celle de sa mère, soit-disant voleuse « *à la petite semaine* ». Les gendarmes de Montfaucon, appuyés en cela par Bronac, leur juge de paix, laissaient remonter à la surface des ragots vieux de plusieurs années : Claude aurait volé une poule pour la revendre au marché, il aurait retiré les boutons dorés des habits des domestiques avec 985 lesquels il travaillait chez ses anciens maîtres pour les revendre également ou les jouer...

Dans le cabinet du juge de paix, on refit le compte de l'argent que lui avait remis son maître et ses dépenses, tout concordait. Il avait bien eu de quoi régler les sommes bues et mangées, agapes qu'il avait même partagées avec ses compagnons de tablées
990 diverses. Paresseux, querelleur en diable et prompt à la rixe mais généreux, ainsi se dessinait une autre facette de sa personnalité.

Il ressortit bien vite que les doutes et accusations pour le moins gratuites de la part des citoyens ne reposaient que sur « *la rumeur publique* » et « *la déplorable*
995 *réputation* » du prévenu Rifault, auteur de fréquentes algarades plus ou moins suivies d'effets néfastes, tandis que le cas d'Astier ne suscitait aucune passion.

Mais le rapport du médecin provoquait des frissons :

- Il y a trop de lésions au crâne pour que l'on puisse l'ouvrir et l'observer.
L'examen prendrait trop de temps et je ne dispose pas ici des instruments
1000 nécessaires. Cet hôpital est très mal outillé ! Voyez, toute la région osseuse a été broyée, les désordres sont si graves qu'ils ont dû produire une mort presque instantanée. Plusieurs fractures irradient sur tout le crâne, provoquant une hémorragie cérébrale sous un choc excessivement violent... Je le répète, un sacré coup, qui a brisé la boîte crânienne et broyé la substance cérébrale. Un
1005 choc dû à une chute malencontreuse sur le sol ne peut avoir un tel effet, surtout au pas si lent de l'attelage ! Il faut transporter la tête seule et les vêtements à Saint-Etienne où nous pourrons les examiner plus en détails, mais il résulte indubitablement qu'il y a eu crime, à l'aide d'un objet dur et contondant. Le reste du corps est maculé du sang qui a dégouliné à plein, ainsi que les
1010 montants de la charrette. Le manteau de marègue en est tout imprégné.
- Pour sûr, on a bien constaté deux fortes blessures au côté gauche de la tête, et une autre derrière, de la nuque jusqu'au sommet ! La poche du gilet était même déchirée, et on n'a trouvé aucune pièce de monnaie sur le cadavre, qui en avait pourtant reçu de la part de Rouchon, et ce qui renforce l'idée de crime, c'est que
1015 se trouvait devant la victime un monstrueux pied de genêt, apporté là à dessein pour l'y masquer ! s'était écrié Ducros, le vieux garde-champêtre.
- Bah, il est passé beaucoup de charrois ce petit matin-là, près de l'écluse de l'étang du Guénard, songea tout haut le gendarme Picholet, et tant que l'on n'a pas interrogé tout le monde...

1020 Justement, le juge d'instruction Ferrand y travaillait, à l'interrogatoire, en alternance avec son collègue Journal : sur les témoins de premiers plans tels que les deux jeunes gens soupçonnés, et les fermiers qui étaient arrivés les premiers sur les lieux de l'affaire, mais aussi bien sûr les différents tenanciers, le voisinage, la parentèle de la
1025 victime et des prévenus, les autorités locales et cantonales, dont le juge de paix du canton de Montfaucon dont dépendait Dunières : Bronac. Bronac, pour le malheur de Claude. Bronac, lui aussi membre de cette classe dirigeante dont il assurait la sécurité d'une main de fer, Bronac suant la fatuité et la suffisance, toujours prompt à valider les propos tendancieux des « honnêtes gens », accomplissant sa tâche sans faillir,

1030 partisan de l'éradication par l'enfermement de tout parasite nuisant au bon ordre
ambiant qu'il se faisait un point d'honneur à maintenir. Les patrons qui souhaitaient se
débarrasser d'ouvriers peu accommodants n'avaient qu'à s'en plaindre au détour d'une
conversation et Bronac s'ingéniait à trouver matière à un renvoi autorisé. Plusieurs
filles et femmes le redoutaient car il se servait de son pouvoir en les menaçant.
1035 Farouches, elles se retrouvaient sans travail lorsqu'elles refusaient « un
arrangement ». Quelques hommes rêvaient bien de lui « faire la peau » mais personne
n'osait franchir le pas.

Parmi les convoyeurs, André Pourat, qui voyageait de concert avec Convers, Manevy
1040 et Claude, apporta aussi son témoignage :

- Quand je l'ai touché sur le front, il était froid. Certes, allongé sur le sol en
pleine nuit d'hiver, cela peut s'expliquer, mais en écartant le pan de sa blouse
qui lui couvrait le visage, je vis bien, par ce clair de lune, qu'il était souillé de
sang ! Les traits en étaient méconnaissables et pourtant, le jeune Rifault nous
1045 dit immédiatement que c'était Naucel, avec qui il avait bu la veille jusqu'à tard
dans la nuit ! Et puis, vrai, un énorme buisson de genêt semblait posé là pour le
dissimuler.
- Tout de même, ce genêt paraissait bien desséché, arraché depuis au moins huit
ou quinze jours, rectifia le maire.
- 1050 – Mais j'ai cru aussi remarquer dans les flaques de sang la trace de mains,
comme si on s'était appuyé au sol pour traîner le corps, insista Pourat.
- Moi aussi, ça m'a ben étonné, que Rifault reconnaisse Naucel aussi défiguré,
plein de sang et de boue ! intervint Joseph Joubert, l'un des voituriers.
- Mais enfin, puisqu'ils venaient de passer toute la nuit ensemble, pourquoi pas ?
1055 Il n'y avait pas que le visage mais aussi les vêtements, et l'attelage ! remarqua à
nouveau le maire Terra.

Ce dernier était bien l'un des seuls, avec Paris, un autre domestique que fréquentait
Claude, à ne pas le charger inconsidérément. Il admettait même que, depuis un an que
le jeune Rifault vivait dans sa commune, il ne lui avait causé aucun désagrément,
1060 aucune plainte de quelque nature que ce soit, et il ne lui connaissait aucun travers
notoire. C'était la première fois qu'il entendait parler de lui, et les propos colportés à
son sujet lui paraissaient tout de même assez exagérés. Ce jeune Rifault passait pour
« *n'être pas dans son aplomb comme il faut tous les jours* » disait Ducros, mais était-
il méchant homme pour autant ?

1065 Terra demeurait perplexe. Pour lui, l'acuité du regard d'un jeune de vingt deux ans
n'avait rien d'extraordinaire.

1070

CHAPITRE 6 : Des témoignages bien opportuns

1075

C'est alors que parmi l'honorable population de Marlhes, se manifestèrent deux de ses représentants des plus convenables.

1080

Cette nuit-là, le directeur de la communauté des frères maristes s'était attardé sur ses livres de comptes, quand, vers 3 heures et demie ou 4 heures du matin, il fut distrait de ses calculs par le roulement d'une voiture de laquelle montaient les échos d'une conversation. Dans le vaste ensemble de bâtiments des frères, situé à l'extrémité du bourg de Marlhes, la fenêtre du bureau de Jean-Régis Grangier donnait sur le grand chemin de communication.

1085

– Vous aviez donc laissé la croisée ouverte, par cette nuit de grand gel ? interrogea Bernard Courbon, le juge de paix de Saint-Genest-Malifaux, canton dont dépendait la commune de Marlhes.

1090

– Je ne m'en souviens plus, mais il m'arrive d'aérer en effet quelques minutes avant de quitter la pièce pour me rendre à l'office. Je revenais de tierce et souhaitait terminer quelques opérations avant sexte. Cependant, j'ai bien entendu une personne causer. Le char devait être celui de Paul Naucel, et les voix la sienne et celle de Claude Rifault... Il me semble que l'attelage venait de passer environ soixante mètres après le café Marcoux et atteignait le pont du moulin de Barralon.

1095

– Les voyageurs se disputaient donc ? insista Bernard Courbon

– Ils causaient.

1100

– Assez fort tout de même pour que leurs voix vous parviennent ! Les avez-vous au-moins reconnus, ces hommes-là ?

– Je n'ai pas regardé par la fenêtre, et les voix ne me parvenaient pas distinctement. Cependant, j'ai plusieurs fois entendu le jeune parler fort, jurer, proférer des imprécations et des blasphèmes en croisant mon chemin, en quelque endroit qu'il fut. Il me semble même qu'il en rajoutait en ma présence !

1105

Oui, il prenait un malin plaisir à sacrer et à prononcer des paroles insanes à mon intention, lorsqu'il me livrait le lait et les produits de la ferme Mounier. Il me provoquait, assurément ! Et sa voix... je la reconnais bien : à la fois rauque et éraillée, surtout après avoir abusé de la bouteille...ce qui était fréquent. J'avais d'ailleurs demandé à Monsieur Mounier de ne plus me l'envoyer et de faire livrer par le petit Joseph. En outre, je le soupçonne fortement de remplacer certaine quantité de lait par de l'eau dans les bidons et d'aller vendre ce qu'il récupère ainsi sur les marchés où on ne le connaît pas.

1110

– Tout de même, répéta le juge de paix, tenté de lui faire répéter les fameuses paroles outrancières, à plus de soixante mètres après chez Marcoux...

– Oh vous savez, j'ai bien entendu également l'idiot Gagnaire qui chantait à tue-tête, quelques minutes après, celui-là aussi on le reconnaît !

Et malgré la teneur approximative de ce témoignage, on le conserva. En fait,

1115 l'essentiel était de démontrer que Claude Rifault et Paul Naucel avaient bien cheminé ensemble jusqu'à l'endroit où l'on avait trouvé le corps de la victime. Parce que Claude s'en défendait maintenant, justifiant fermement son emploi du temps dans une version dont il ne démordait pas et qu'il réitérerait jusqu'au bout.

À peine la charrette avait-elle franchi cinquante mètres qu'il en était descendu, abandonnant Naucel pour attendre Manevy, qui le déposerait précisément devant la ferme de ses parents, à Villevieille, tandis que Naucel se rendait chez lui aux Terrasses, à une bonne lieue de chez lui. Il ne voulait pas faire le détour.

- Et quand vous l'avez laissé, comment était-il ?
- Bah ! Aussi ivre qu'une outre pleine ! Il s'était allongé sur la charrette, mais les échelettes avaient pas été remontées, j'avais peur qu'il tombe, justement, et que les roues lui passent dessus, mais il ronflait déjà ! Ensuite, j'ai couru jusqu'au hangar de Fournier, pour tâcher de me mettre à l'abri du froid dans sa cour, derrière le tas de planches. Là, j'ai attendu les autres convois.
- Cependant, le dénommé Montmartin est passé lui aussi dans cette cour, et ne vous a point remarqué.
- Puisque j'étais masqué par les planches ! Mais il y avait décidément bien du monde dehors, cette nuit-là !
- Avez-vous entendu chanter Gagnaire ?
- Ce pauvre fou ! Non, pas du tout.
- Pourtant, deux témoins l'ont entendu...
- Je m'étais sans doute assoupi.
- Vous dites n'importe quoi ! Comment auriez-vous entendu passer le sieur Manevy dans ce cas ?
- Ben, le bruit de sa voiture m'aurait ben réveillé, et j' avais que quelques mètres à enjamber pour me trouver sur son chemin.
- Soyez sûr que nous allons creuser cette éventualité, émit le juge de paix, dubitatif.

Ce qui fut fait avec le témoignage de Jean-Baptiste Montmartin, le sabotier.

- J'arrivais de Saint-Etienne lorsque l'horloge du clocher a sonné trois heures après minuit. Je devais laisser le char de mon beau-frère Convers dans la rue devant l'hôtel Verdier, contre la maison du sieur Goyet. Je suis rentré de suite chez moi pour rallumer le feu et me chauffer la soupe. Pendant ce temps, je me suis rendu à l'entrée du bourg afin de guetter l'arrivée de mon beau-frère. Ceci à deux reprises, mais je ne vis personne. Déchargé trop tardivement, son convoi avait dû rester à Saint-Etienne pour se reposer. Lorsque je suis passé devant la ferme Fournier, j'ai entendu quelqu'un qui chantait et me suis avancé un instant jusque dans la cour pour voir qui chantait et j'ai vu alors l'idiot Gagnaire qui traînait par là. Il faisait clair de lune et je n'ai vu personne d'autre. Puis j'ai entendu sonner quatre heures et, ne voyant toujours pas Convers, je suis rentré me coucher. Mais presque aussitôt, mon beau-frère est arrivé et nous sommes allés devant chez Verdier reprendre le char et toucher les bœufs. Nous

avons alors vu passer deux gars dont l'un tenait deux bouteilles de vin bouché. Ils sont montés dans la charrette de Naucel qui les attendait devant le cabaret Rouchon et se sont aussitôt éloignés du bourg, prenant la route de Riotord.

1160 Nous, on a causé encore un peu avec Verdier et nous avons été rejoints par l'attelage de Manevy. Alors, on a demandé un petit verre de blanche à Verdier et avons parlé encore de notre transport de buttes avant de repartir. À la sortie du bourg, Claude Rifault nous a interpellés pour faire le trajet avec nous. Ensuite, on a été stoppé juste après le pont de Barralon par l'attelage de Naucel.
1165 Et c'est là qu'on l'a découvert !

Deux personnes prétendaient donc avoir entendu chanter l'aliéné du village, pauvre hère innocent et inoffensif dont la bêtise incontrôlée les amusaient tous, lorsqu'ils lui jouaient des tours plus ou moins méchants. Seulement, les explications du sabotier Montmartin évoquaient son passage dans la cour du fermier Fournier et le chant de l'idiot du village avant la sortie de Claude et Paul de chez Rouchon. Pas étonnant donc que Rifault ne l'ait ni vu ni entendu ensuite, Gagnaire était déjà parti ailleurs !

Et puis, on interrogea le vieux Borne, suite aux déclarations d'un certain Barbera, plâtrier. Ce dernier avançait que le dimanche soir, alors qu'il pleuvait, un groupe dont
1175 il faisait partie était rentré chez la veuve Barrallon, à Riotord, afin de sécher leurs vêtements près du poêle et s'humecter le gosier de vin chaud. Là, un vieillard aux cheveux blancs, coiffé d'un large chapeau de feutre noir, tirait pensivement sur le tuyau de sa pipe, la chaise calée contre le fourneau de la cuisine attenante.

– J'ai reconnu Galland, oui, c'est ainsi que l'on nomme Borne dans le pays, et je
1180 suis allé le saluer. Il a énoncé alors de curieux propos, sur un piège qu'il avait tendu au jeune Rifault, et que celui-ci était tombé dedans comme un oison.
« *C'est ce petit drôle qui l'a tué* » affirmait-il.

Jean Borne, dit Galland, propriétaire aisé à la Boucharate, citoyen de Marlhès, fut donc vivement encouragé à s'expliquer.

1185 – Dans l'après-midi du dimanche, j'ai croisé une seconde fois la route du petit Rifault. Déjà, les rumeurs couraient sur son compte et j'ai voulu en avoir le cœur net. Comme il me demandait si je pouvais le prendre à mon service au début de l'année, je lui ai répondu que cela aurait peut-être été possible si on ne l'accusait pas par le pays d'avoir tué Naucel. Ce à quoi il a répondu que non, ce
1190 n'était pas lui. Alors, je lui ai fait remarquer que quelqu'un l'avait pourtant vu en sa compagnie après le pont, près de l'endroit où on l'a retrouvé mort. Il s'est alors insurgé : « *C'est pas vrai, ça se peut pas ! Je suis descendu de la charrette avant le pont !* » – « *Pourtant, Ferraton t'a bien reconnu !* » ai-je assuré. À ce moment-là, Frappa et Debard, les domestiques de la ferme
1195 Reboud, et Faugier nous ont rejoints. Ils ont bien entendu, comme moi, Rifault qui, un peu déstabilisé tout de même, commençait à balbutier : « *Peut-être ben, oui, que nous avons passé le pont ensemble... je me souviens pas exactement, nous avons bu de trop...* » – « *Alors, fous-moi vite le camp, ramasse tes affaires et sauve-toi, assassin, on va t'arrêter et on te coupera la tête !* » Ainsi

- 1200 l'ai-je chassé.
Et voilà, la ruse était si simple ! Pas un instant on ne mit sa parole en doute !
Interrogé sur cet épisode, Claude s'insurgea :
- J'ai jamais prononcé de telles paroles ! Il ment, le vieux Borne, et les autres aussi ! Ils m'en veulent, tous !
- 1205 – Et pourquoi ces gens-là auraient-ils de la haine contre vous ?
- Je sais pas moi, mais un jour, ils me jetaient des pierres et une fois, l'un d'eux, Chorain, m'a attrapé par le col alors que je m'étais assoupi chez Rouchon. Surpris, je me suis défendu avec la bouteille que j'avais sous la main.
 - Vous passez il est vrai pour quelqu'un de très violent, insinua Bernard Courbon.
- 1210 Mais Claude continua, sans paraître remarquer l'affirmation :
- Vous pouvez demander au cabaretier, et même à Montgrenier et à Madelone, de St-Julien. Debard, lui, boit pourtant la chopine avec moi, et d'ailleurs, nous avons bu et mangé un morceau ensemble samedi après-midi chez Verdier. C'est après que j'ai retrouvé Faraud et Jabrin chez Rouchon.
- 1215 – Faraud ?
- Oui, Astier. On l'appelle Faraud, comme ça. Il se vante tout le temps, il parle beaucoup et s'habille comme un Monsieur le dimanche. Il perd tout ses gages en vêtements. C'est pour avoir la Mariette, mais elle m'agrée moi, la Mariette. C'est moi qui la marierai, pour sûr !
- 1220 Le juge de paix n'estima cependant pas nécessaire de relever les noms des deux témoins de la scène de la bouteille qui auraient pu justifier le geste de défense de Claude, et le cabaretier ne fut en aucun cas interrogé sur ce point. Il est vrai que l'empêcheur de somnoler en paix était le jeune Chorain, petit neveu du juge de paix suppléant de Saint-Genest-Malifaux... Pierre Paris, présent aussi chez Barrallon lors
- 1225 de l'entretien entre Borne et les autres, qui alimentaient la thèse de la culpabilité de Claude, voulut donner son avis :
- Vous savez, ils sont tous « culs et chemises » les uns avec les autres, de par leurs souches et leurs alliances, alors, il vaut mieux que le meurtrier soit étranger au village. Ils affirment tous ne connaître personne à Marllhes capable
- 1230 de commettre un tel crime ! Ils se concertent déjà, se mettent d'accord...
- Mais Pierre Paris venant lui-même d'un autre « pays », son avis ne fut pas pris en compte. C'était louable de sa part de tenter de contrer Borne, qu'il qualifia de radoteur vicieux, s'exposant ainsi à sa vindicte sournoise et à celle de ses inféodés s'il
- 1235 l'apprenait. Car, si par malheur on les manquait, ces « *loubateüs* » (loups, sauvages), on avait droit à leur éternel ressentiment. Rien ne se prenait comme futile chez eux, jusque dans les propos. Si quelques écervelés, sous l'effet d'un vin libérateur vidé dans leur gosier toujours accueillant parlaient à tort et à travers, ils s'en repentaient bientôt, sous une forme ou sous une autre.
- En attendant de plus amples informations, on transféra Claude Rifault dit Cural et
- 1240 Joseph Astier dit Faraud, provisoirement retenus dans la cellule de la maison commune de Marllhes, à la prison de Saint-Étienne, inculpés d'assassinat : « *crime et*

délict ». On ajouta même « *meurtre* » pour Claude, et l'on raya ce terme pour Astier. Pourtant, ils ne reconnaîtront ni l'un ni l'autre en être les auteurs.

1245 Certains des témoins improvisés étaient fiers d'apposer leur signature auprès de celle du magistrat ou même des autorités locales. On voyait bien, au laborieux tracé des bâtons qui en tenaient lieu, le récent apprentissage des lettres.

Joseph Manevy, principal témoin accompagnant Claude Rifault au moment de la découverte du cadavre, fut à nouveau questionné :

1250 – Il semblait bien pris de vin, mais savait ce qu'il disait, ses paroles étaient cohérentes. Je le connais depuis l'enfance, nos fermes se côtoient et j'ai six ans de plus que lui. Il a même été mon domestique, mais j'avoue que j'avais une confiance très médiocre en lui. Bien certainement, je ne lui aurais pas confié la garde de ma maison. Il est resté un an chez moi, il y a cinq ans de cela, il avait alors dix-sept ans... Enfin, tandis que nous autres nous posions pas mal de
1255 questions devant ce corps ensanglanté, je me souviens qu'il ne disait plus mot. Lui, si hâbleur, semblait soudain perdu dans ses réflexions...

1260

1265

1270

1275

1280

Jean Astier était, lui, un enfant de Marlhès, où sa famille travaillait la terre, élevait les bêtes depuis des générations. Son père décédé, il vivait avec sa mère, la
 1290 Claudine, reprenant la condition de cultivateur ancestrale. Son frère Baptiste, plus jeune de quatre ans, s'était orienté vers le métier de passementier, donnant à l'occasion un coup de main à la ferme. Parfois, il rapportait des bobines de soie ou des longueurs de tissus que la mère dissimulait quelques temps avant d'en tisser des broderies qui rehaussaient leurs gilets ou d'en confectionner des habits.
 1295 À 24 ans, Jean ne se satisfaisait pas de son état, et cherchait bien à trouver un emploi plus valorisant, selon ses propres paroles.

– Té, j'en ferais bien, moi, de la passementerie, t'as de la chance, petit ! Si fallait pas aider la mère !

– Tu te rends donc pas compte ! Mon pauvre frerot ! Ici tu es libre et au grand
 1300 air, personne pour te surveiller, te pousser à toujours plus de labeur, dans un atelier plein de poussière et de débris de fils...

Et ce disant, il toussait en quintes spasmodiques. Fréquemment d'ailleurs, il se raclait la gorge comme pour en recracher ces filaments d'or et d'argent qui y collaient à force de les respirer en suspension dans l'air. C'est pour cela que, lui aussi, se rendait
 1305 souvent dans les cabarets, malgré son jeune âge, afin de « *nettoyer la tuyauterie* » comme il disait. Mais il n'avait pas la forfanterie de son aîné.

La rivalité que ressentait Faraud envers Naucel faisait qu'il lui cherchait des noises dès que possible, d'où son altercation au cabaret Rouchon.

Le dimanche matin, comme à l'accoutumée, il revêtit au-dessus du large pantalon de
 1310 drap gris rayé de blanc sa chemise blanche impeccable dont il serra le col par une large cravate de satin gris perle, passa le gilet de même, puis la veste noire, de coupe droite, à revers satiné. Il mit ses guêtres noires à boutons de laiton doré et chaussa les galoches ornées d'une large bande de cuir festonné. Lissant sa fine moustache brune de ses doigts fins entaillés par les travaux de la ferme, il hésitait entre le chapeau noir
 1315 de feutre raide garni d'un épais galon de satin assorti et la toute nouvelle casquette de cuir qui lui donnait une allure plus moderne, en avance sur ceux de son village, qu'il portait la veille au cabaret.

Optant finalement pour le traditionnel chapeau, il saisit sa canne et s'en alla assister à la première messe. En traversant la place de l'église, il porta son regard sur la route de
 1320 Riotord et se tint quelques minutes sans bouger, les pouces passés dans l'entournure de son gilet, les yeux fixés en direction du lieu où avait été commis le crime.

La Mariette, enveloppée de son élégant châle soyeux à longues franges enserrant sa robe du dimanche au tissu chatoyant bordée de dentelles blondes, s'étonna de ce regard perdu au-delà de la place, surprise de trouver son amoureux transis de si bon
 1325 matin et dans cette attitude figée.

Dans le courant de la matinée du mardi, suite à la perquisition effectuée à son

domicile et à l'examen de ses vêtements lavés la veille où quelques auréoles subsistaient sur un pantalon de velours saisi pour une analyse plus poussée, Astier, 1330 son frère et sa mère furent soumis à un nouvel interrogatoire, cette fois par le juge d'instruction Journal venu de Saint-Etienne. Enveloppé de sa cape doublée de petit vair, il frappait machinalement son haut-de-forme avec sa canne d'ébène au pommeau incrusté d'ivoire.

De la marmite bouillant sur le poêle qui n'avait pas encore répandu sa chaleur dans la 1335 pièce et au pied duquel gisaient quelques « brottes » (petits fagots de bois divers), montait un parfum âcre qui couvrait une odeur ambiante de renfermé. Quelques betteraves cuisaient pour la soupe de 10 heures, et des vaguelettes tambourinaient avec un bruit régulier contre les parois de la vieille marmite croûtée de noir par une épaisse couche de suie.

1340 – Comme je vous l'ai déjà expliqué, mon fils travaille quelquefois au déchargement des chars, ceux de Naucel aussi. Ce samedi dernier, ils se sont trouvés à boire ensemble chez Rouchon. Ne le voyant pas revenir, vers les six heures du soir, je suis allée le chercher. C'est là que je les ai vus s'empoigner, alors que je venais tout juste d'entrer. Naucel refusait de payer le café, disant 1345 qu'il avait déjà bien donné son compte à mon Jean. Mais je crois qu'il ne voulait pas lui faire plaisir, voilà, parce que le Paul n'est pas avare, loin de là, il n'est jamais le dernier à payer une tournée ! Enfin bon, Rouchon et moi l'avons sorti de l'auberge et je l'ai ramené à la maison. Il est aussitôt monté dans sa chambre, sans souper. Il ruminait encore contre Naucel, mais je le connais mon 1350 Jean, le lendemain il n'y paraîtrait plus.

– Il n'est pas rancunier ? interrogea Bernard Courbon, le juge de paix en exercice qui reprenait du service après avoir délégué son suppléant Jean Chorain pour la journée du dimanche.

1355 – Pas que je sache... Moi, je me suis couchée dès la soupe avalée, il fait nuit si tôt que l'on ne peut pas travailler ni veiller: alimenter la lampe ou allumer des bougies, ça coûte trop, vous savez !

– Vous vous êtes endormie tout de suite ? intervint à nouveau Journal.

– Peut-être pas bien longtemps après...

– Vous ne l'avez pas entendu ressortir ?

1360 – L'escalier passe dans ma chambre et il grince : cela m'aurait sûrement réveillée ! D'ailleurs de bon matin, je l'ai vu se lever pour aller à la première messe.

– Pourquoi aviez-vous caché le pantalon que vous aviez lavé au fond d'un placard ?

1365 – Je ne l'ai pas caché, il était à raccommoder.

– À la hauteur des cuisses, il présente encore des signes particuliers d'humidité, d'auréoles suspectes...

– Je reconnais bien que ce pantalon est humide, mais je ne sais pas comment l'expliquer !

1370 Le juge d'instruction se tourna alors brusquement vers Astier, le questionnant à son tour sur ses habits.

– Comment étiez-vous vêtu, ce samedi-là ?

– Ben, de mon pantalon de coton rayé bleu et blanc, la basane de cuir roux passée au cou étalée devant moi, sur mon gilet bleu à boutons de cuivre.

1375 Dessous, ma chemise rayée bleu et blanc, et aux pieds mes galoches, ayant quitté mes sabots.

– Et vous, jeune Astier, que pouvez-vous nous en dire ?

– J'ai entendu mon frère et ma mère rentrer alors que le clocher tintait 2 heures du matin. Ils ont causé un peu et je ne pouvais retrouver le sommeil. J'ai encore
1380 entendu sonner 3 heures puis mon frère est venu se coucher. Il avait l'haleine infectée de vin. Je n'ai pas pu me rendormir, je me suis alors levé et habillé, je me suis occupé des bêtes puis j'ai chauffé la soupe. Ensuite, je suis parti au bourg, à l'hôtel Verdier, en attendant l'heure de la messe.

L'instruction ne sembla pas relever la contradiction flagrante de ces propos avec ceux
1385 de la mère sur l'heure à laquelle elle avait ramené son rejeton.

La semaine suivante, les résultats de l'analyse vestimentaire ne donnèrent pas suffisamment de preuves pour une interprétation formelle. Le rapport de l'examen approfondi ne pouvait certifier la présence de taches de sang antérieures au lavage, et
1390 ne relevait de toutes façons aucune trace de globules sanguins à présent, concluant que l'eau avait pu les dissoudre et que s'il en avait existé, le tout avait été suffisamment lessivé pour que tout vestige en soit désormais détruit.

Cependant, la mère, interrogée de nouveau comme s'il y en avait eu et afin de la confondre avec les dires de son cadet, se troubla :

1395 – Il a pu en changer dans la soirée...

– Mais vous avez précédemment affirmé qu'il n'était pas ressorti ?

– Ma foi, est-on jamais sûr ? J'ai bien pu m'assoupir assez pour ne pas entendre couiner le plancher et les marches de l'escalier ! En tous cas, ne le voyant pas dans son lit en passant devant sa porte alors que, me levant pour une envie
1400 pressante, je descendais à la cuisine, je suis allée voir s'il ne traînait pas encore dans la rue. Je l'ai ben trouvé qui revenait en titubant, la bouche sentant le vin épais. Mais après, il est bien resté dans son lit jusqu'au matin.

Nous étions alors au 9 décembre, soit le dimanche suivant l'affaire. Le juge d'instruction décida d'entendre le garde champêtre Ducros, suite aux déclarations
1405 pour le moins ambiguës de la mère de Faraud. Le garde se présenta vêtu de son uniforme, en pantalon gros bleu et veste rouge galonnée d'or, coiffé du bicorne et même nanti de sa pique.

– Dimanche dernier, Jean Astier s'est rendu chez vous, à votre demande ?

1410 – Certes, je lui avais demandé de passer pour relever son témoignage quant à l'après-midi du samedi. Il est venu tôt avant la messe, c'est ma bru qui l'a reçu, j'étais absent. Je l'attendais plus tard dans la matinée.

- À quelle heure êtes-vous sorti ?
- Vers cinq heures, quand les voituriers sont venus me chercher avec le maire.
- Avez-vous vu du feu chez la veuve Astier à ce moment-là ?
- 1415 - Oui, la cheminée fumait régulier, comme alimentée depuis des heures.
- Que vous a raconté Jean Astier?
- Exactement ce que vous a dit sa mère, la Claudine. Il a fini par admettre qu'il voulait retourner chez Rouchon, travaillé par l'idée d'en découdre avec Naucel. Mais il a rencontré Frappa en route et ce dernier l'a entraîné chez Verdier, d'où
- 1420 il est sorti vers 2 heures du matin, quand sa mère l'a récupéré.

Journal s'en tint à ce témoignage qui garantissait la présence des Astier à leur domicile au moment du crime. Sans pousser son interrogatoire, alors qu'il n'est pas nécessaire d'être trois pour allumer et entretenir un feu !

- 1425 Ainsi, Jean Astier fut-il gardé en dépôt quelques jours à la prison de Saint-Etienne, le temps que plusieurs honorables personnalités de Marllhes et des environs réunissent la somme requise pour lui déléguer un bon avocat. Puis, on n'en parla plus.
- Verdier, dont l'enseigne affichait « *propreté et confort, cuisine soignée et réputée* », ne paya pas d'amende pour ouverture en dehors des horaires licites puisque son
- 1430 établissement était un hôtel et non un simple cabaret.

1435

1440

1445

1450

1460 La mère de Paul Naucel, la Jeanne Robin, fut interrogée à son domicile. À près de soixante-dix ans, elle ne se mouvait qu'à grand peine, aidée de deux béquilles de bois que lui avait confectionnées son fils quelques mois auparavant. Lourde et à demi-sourde, le visage épais et rougeaud, emmaillotée de plusieurs couches de hardes, elle dardait sur ses interlocuteurs un regard perçant de ses petits yeux noirs.

1465 – La nuit où mon Paul a été tué par Rifault, il était parti livrer un chargement de buttes à Saint-Etienne. En revenant, il a voulu passer un moment avec ce petit vaurien. Il l'aimait bien, allez savoir pourquoi ! Ils ont jamais eu de querelles ensemble. Mon Paul le soutenait même, lorsqu'il se disputait avec quelqu'un, et c'était bien souvent, croyez-moi ! Ah oui !

– Vous étiez donc proche d'eux ?

1470 – Mon fils vivait pas avec moi, à Montfaucon, mais à Dunières, aux Terrasses. Cependant, on se voyait, surtout quand ils venaient tous deux pour aider aux travaux des champs que je peux plus faire, depuis que mon François est mort...
– Pensez-vous que votre fils avait de l'argent sur lui ?

1475 – Ma foi, j'ignore quelle somme il pouvait bien avoir, et si on lui avait payé son convoi. Les autres fois, il en tirait bien 500 francs. Mais on le payait pas toujours lors de la livraison.

1480 – Il se murmure que vous êtes dure avec vos enfants, pour l'argent ! Vous les avez obligés à souscrire des quittances afin de recevoir chaque mois un pécule pour assurer votre quotidien, d'un montant exagéré, sous la menace de livrer vos biens aux voisins. Paul Naucel était en train de monter un procès à ce sujet ?

– On raconte bien n'importe quoi ! Chez nous, la famille, c'est sacré ! Personne des miens oserait laisser tomber la veuve Naucel, leur mère, belle-mère et grand-mère ! s'écria la Jeanne avec des gestes farouches, s'énervant de l'assertion de Ferrand qui n'en pensa pas moins.

1485 Jean Ploton, le mari de sa fille, cantonnier en passe de devenir chef, intervint pour réorienter les propos sur Claude Rifault.

1490 – Le jeune Rifault, qu'on appelle Cural dans le pays, du fait qu'il est garçon d'étable, a ben toujours été turbulent. Et pis, ça s'est pas arrangé : il aimait pas trop le travail, comme on dit il s'endormait sous les vaches, et préférait passer du bon temps en beuveries dans les cabarets ou trousseur les filles du pays. La voix publique a vite compris : ce crime, c'est ben lui, tenez ! Voyez ses voisins de Villevieille, ils vous raconteront qu'il a plusieurs fois été « péquisitionné » et sa mère aussi, elle pour du chapardage de linge et lui de boutons. Oui moussu, il arrachait les boutons des habits des autres valets pour les jouer ensuite dans
1495 un autre « pays ». Mais la mère et le fils sont malins, on n'y a rien trouvé !

La femme de Ploton, la Marie Naucel, sœur de Paul, revint sur le récit colporté par la rumeur ambiante, pour assurer qu'elle y ajoutait foi. De quinze ans plus jeune que son époux, elle oubliait de préciser qu'elle menait depuis des mois des approches auprès
1500 de Claude, sans espoir de retour. Ce dernier avait eu le tort s'en moquer ouvertement, claironnant à son habitude lorsqu'il avait abusé de la chopine. Elle démentait vigoureusement qu'il put en être ainsi, mais si quelques personnes en convenaient, la plupart des gens n'étaient pas dupes.

C'est que, malgré tous ses défauts, réels ou supposés, malgré sa réputation déplorable,
1505 ses faits et gestes, ses paroles à faire rougir un maquignon, sa grossièreté, son élocution parfois difficile, Claude avait un certain charme ! Pour preuve la Mariette, qui penchait bien plus vers lui que du côté de Faraud le raffiné, enrageant ce dernier. Faraud, lui, savait bien ce qui lui manquait : quelques centimètres. En effet, de stature au-dessous de la moyenne, la conscription ne voulait pas de lui, ce qui l'arrangeait de
1510 ce côté-là, mais le désolait quant à sa prestance. Il compensait ce manque d'atout par un verbe volubile, et pérorait du haut de sa petite taille comme un coq au ramage inépuisable, sans se rendre compte qu'il ennuyait ainsi son entourage.

Ses tenues « *d'un moussu de la ville* » comme disait sa mère en hochant la tête, le dimanche et les jours de fêtes, n'y changeaient rien. Oui, les filles et certaines femmes
1515 avaient « *du sentiment* » pour Claude le Cural, se jalousant même parfois entre elles, mais le garçon vacher, s'il en était flatté, ironisait sur leurs minauderies, leurs œillades hardies et leurs corsages échancrés. Alors Faraud se gaussait de l'inculture de son rival : lui, au moins, savait lire les avis placardés sur les portes de la mairie ou de l'église, ou encore les feuilles de journaux affichées aux vitres des cabarets qui
1520 donnaient les dernières nouvelles. Il les déchiffrait d'ailleurs à haute voix pour que la population ne doute pas de son savoir, et claironnait son opinion à l'envie, ce qui finissait aussi par lasser. Il savait même écrire, enfin, scribouiller quelques bribes de phrases apprises par cœur.

Mais il signait son prénom et son nom correctement, au terme d'un apprentissage
1525 laborieux.

Claude ne ressentait pas le besoin, ni surtout l'envie, d'une telle contrainte. Il savait compter, c'était bien suffisant, et lors de ses fréquentes visites chez Rouchon, Verdier, Vialette même ou Marcoux, chez Vérot ou chez la veuve Barrallon, il apprenait tout ce qui se passait dans le pays et au-delà par les commentaires des quelques initiés.
1530 Il séduisait malgré tout par son allure chaloupée, qu'accentuait une claudication due à une chute lorsqu'il était encore enfant. Un après-midi d'hiver, il avait voulu profiter de l'absence du Vezou, un voisin de Villevieille bourru et acharné contre les Rifault, pour sauter par-dessus le mur de clôture afin de récupérer quelques choux gras à demi-gelés. Mais son pied avait glissé sur la mince pellicule de verglas et, déséquilibré, il
1535 avait basculé de l'autre côté, trois mètres plus bas. La hanche démise, il s'était tout de même débrouillé pour grimper le long de ce mur en s'aidant des pierres en saillie. Le rebouteux avait tiré sur les articulations fragiles pour tenter de les remettre en place, mais l'os n'avait jamais complètement retrouvé sa cavité. Cependant, lorsqu'il enveloppait une telle ou une autre de son regard velouté couleur de châtaigne,

1540 envoûtant et inquiétant à la fois, dans lequel brillèrent des éclats de malice, bien
qu'elles s'en défendaient elles ne pouvaient réprimer leur penchant pour sa personne.
Troublées par cet appel sourd qui, parfois, s'accompagnait de plus près par des mots
pressants, débités par une voix aux chaudes intonations qui laissait leurs oreilles
1545 frissonnantes, elles ressentirent l'impression délicieuse de s'abandonner moralement
aux mains d'une promiscuité défendue. Sa gouaille moqueuse, assortie d'une voix
éraillée après quelques heures de cabaret, ne les rebutait pas, même lorsqu'il leur
proférait quelques polissonneries en leur jetant des regards équivoques. Son visage
glabre, coloré par le grand air, aux traits irréguliers qui le rendaient par là attirant,
ouvert par une large bouche aux lèvres épaisses, leur inspirait des pensées que la
1550 morale réprouvait. La fossette creusant un sillon au menton et le nez relevé d'une
certaine impertinence animaient ses mimiques désarmantes. Enfin, elles voyaient
dans la tignasse rarement coiffée aux reflets cuivrés une sorte de vulnérabilité et
souvent, elles se surprenaient à ébaucher un geste de la main avec une envie folle de
l'enfourer dans les boucles rebelles. Oui, chacune se disait qu'elle saurait le ramener à
1555 plus de stabilité, lui faire oublier la bouteille, mues par un instinct protecteur qu'il
développait en elles. Il jouait du contraste qu'il offrait face à Astier et l'accentuait à
plaisir. Par la façon de porter la cravate par exemple. Tandis que Faraud nouait la
sienne d'une manière impeccable et la rehaussait d'une épingle dorée, Claude laissait
la sienne flotter à la diable autour de son cou large où saillait une veine d'un bleu
1560 sombre. Parce qu'il boitait légèrement, l'armée ne l'avait pas retenu non plus, point
commun ajouté au plaisir de s'adonner à la boisson que partageaient les deux jeunes
gens.

Un fait bien anodin avait prouvé qu'il pouvait plaire à la gent féminine sans
distinction de classe : un matin où il allait livrer une charretée de légumes aux
1565 cuisines de La Faye, l'épouse du maître des lieux, penchée sur le grand bassin du
parc, essayait de récupérer le petit bateau de son fils désespéré. L'enfant criait et
pleurnichait tant que Claude s'arrêta pour tenter d'attraper le jouet avec la tige de
noisetier utilisée pour mener le cheval. Mais il arriva trop tard, la dame était déjà
tombée à l'eau et, même si la profondeur n'excédait pas deux mètres environ, elle
1570 s'effraya. Claude enjamba alors le muret et se saisit de l'imprudente pour la ramener
sur l'herbe dans ses bras de lutteur. Le parfum de ladite dame l'incommodait bien
quelque peu ; il préférait celui de la Mariette, fait de sueur et d'une eau fraîche qu'elle
confectionnait elle-même avec de l'aubépine et de l'églantier. Les mains plaquées sur
l'étoffe soyeuse de la robe, le visage enfoui dans les collerettes de guipures
1575 mousseuses superposées du corsage, il rêvait de froisser ces dentelles. Loin de se
sentir offensée et de rejeter son sauveur sous couvert d'une prude hypocrisie, elle se
serra un peu plus contre sa poitrine et s'abandonna quelques instants dans le cercle de
fer que formaient les deux bras robustes habitués aux rudes travaux, au
bûcheronnage, au débardage du bois. Ce corps qui exhalait des relents de ferme la
1580 rassurait. Il avait alors esquissé le même sourire qu'autrefois, lorsque, enfant, sa mère
lui procurait ce dont il avait envie sans pouvoir l'acquérir : un sourire à la fois
narquois et vainqueur. Ce fut très bref, leur chemin ne se croisèrent jamais plus, mais

ce souvenir la hanterait jusqu'à la fin de ses jours. Elle voulut intervenir plus tard en sa faveur, lorsque tous les chiens pleins de hargne se liguèrent pour secouer cet os de choix, qu'ils voulaient faire disparaître jusqu'à la dernière miette. Sans se rendre compte, dans sa tendre naïveté, qu'elle ajoutait ainsi du ressentiment à l'égard du condamné de la part de son époux bien pensant et vaguement jaloux.
« *Cette canaille lui aura troublé l'esprit !* » songea-t-il.

1590

1595

1600

1605

1610

1615

1620

1625

CHAPITRE 9 : Quand la meute s'acharne

1630 Noël était passé, dans le douloureux souvenir du disparu pour certains, dans l'inquiétude ou les tourments pour d'autres ou encore dans l'insouciance et la joie de la nativité pour la plupart. Dans de nombreuses familles, la brioche avait trôné sur la table pour une dégustation au retour de la messe. La neige ne venait toujours pas, et malgré les grosses difficultés éprouvées en sa présence, on regrettait qu'il manquât à Noël le décor qui ajoutait à l'émotion de cette fête.

1635 Janvier s'avançait vers son dixième jour. Les témoignages reprirent avec l'audition de quatre nouvelles personnes, à qui l'on n'avait pas encore demandé de déposer. L'une d'elles, la Maria Convers, épouse de Montmartin le sabotier qui avait déjà parlé contre Claude avec de curieuses contradictions, s'était présentée spontanément au juge de paix Bernard Courbon :

1640 – Peut-être ben que ça n'a pas d'importance, mais il m'est revenu à l'esprit que j'ai trouvé un morceau de pain blanc en me promenant un après-midi à l'endroit où ce pauvre Paul avait été retrouvé gisant. Je l'ai ramassé et conservé pour le donner au chien, puis j'en ai gardé un bout, pensant que ça pourrait servir à la justice. J'en avais alors parlé à moussu le maire, qui m'a dit de le remettre à
1645 Ducros, not'garde champêtre.

La Maria Convers récita sa leçon sans respirer, d'un trait, sans doute dûment chapitrée par son frère Justin Convers et son mari qui avait effectué des allées et venues plusieurs fois entre trois et quatre heures, durant la nuit du crime.

1650 Ce dernier approuva, il avait lui-même vu ce pain. Et il raconta à nouveau, dans la foulée, son passage dans la cour de la ferme Fournier où il n'avait pas remarqué la présence de Claude, avec un nouvel accent de farouche conviction. Là encore, personne ne releva que, selon ces propos, on pouvait déduire que Gagnaire n'y était plus à l'arrivée de Rifault.

Claude fut donc interrogé au sujet du pain, et il se souvenait parfaitement :

1655 – Bien sûr que c'est pas possible qu'elle ait trouvé ce pain !
– Vous l'aviez donc mangé en route ?
– J'en ai mangé un peu, mais je le gardais surtout pour mon petit neveu, l'enfant de la femme Juge, ma sœur : le petit Charles, qui demeure avec mon père et ma mère.

1660 L'appareil à broyer se transporta ensuite chez le petit pâtre, le jeune Joseph Meiller, âgé d'à peine seize ans. Il habitait avec ses parents la ferme de la Rouchière, sur la commune de Montregard, tout près de Montfaucon, revenu chez lui depuis la Noël, date à laquelle il avait quitté la ferme Mounier, aux Bonneaux. Dans la cuisine, il
1665 attendait les doctes personnages en compagnie de son père, sa mère et sa sœur.

Ferrand fit sortir les deux femmes avant de recueillir les propos de Joseph, qui répéta ce qu'il avait déjà expliqué lors de l'information.

– Etiez-vous bon camarade avec Claude Rifault ?

- 1670 – À peu près. Mais il aimait à se disputer avec les gens.
 – Allait-il souvent au cabaret ?
 – Il allait boire toutes les fois qu'il avait de l'argent.
 – Couchiez-vous dans le même lit ?
 – Oui, toujours, mais ce n'est pas un lit : nous avons une paille dans l'étable, posée sur des montants de bois.
- 1675 – Quand avez-vous appris la mort de Paul Naucel ? dévia Ferrand
 – Le dimanche, à Marlhes, où j'étais allé à la messe.
 – Ce jour-là, Claude Rifault était-il à la ferme Mounier ?
 – Non, il était parti la veille dans l'après-midi pour aller chez lui à Villevieille faire raccommoder ses habits.
- 1680 – Quand est-il revenu aux Bounniaux ?
 – Le dimanche dans la nuit. J'étais couché.
 – Alla-t-il se coucher tout de suite ?
 – Oui, car j'ai d'abord entendu le maître aller lui ouvrir la porte en lui reprochant son retard, puis il est venu aussitôt. Il s'est mis alors à jurer et à donner des coups de pieds contre le bois. Ce n'était pas son habitude de faire autant de bruit, même lorsqu'il avait bu de trop ! Je lui ai alors demandé ce qu'il avait, il me dit : « *Nom de nom, j'aurai les galères ou la tête coupée !* »
- 1685 – Et pourquoi ?
 – Parce que nous étions quatre qui avons bu jusqu'à quatre heures du matin ; il y avait Naucel, Jabrin, Faraud et moi. À cinq heures, on a retrouvé Naucel mort, et on dit que c'est moi et Faraud qui l'ont tué. Je n'osais pas en dire plus et il s'est couché, mais il tremblait et ne pouvait s'endormir. Moi non plus, je crois. Le matin, le maître m'a appelé, je me suis levé tout de suite et rendu à mon travail. Le Glaude resta au lit et il y était encore lorsque l'on prit la soupe. Les
- 1690 gendarmes sont venus l'arrêter.
- 1695 Satisfait, Bronac, le juge de paix du canton de Montfaucon, qui accompagnait le juge d'instruction Ferrand, se hâta de dater le rapport, du 31 janvier 1831 au lieu de 1861 !
- 1700 Puis, on attendit le mois d'avril pour reprendre le cours de l'instruction et se rendre à nouveau à Villevieille, afin de poser quelques questions au petit Charles Juge. Sa mère, l'une des sept sœurs de Claude, ouvrière chez Malartre dont les ateliers drainaient une importante main-d'œuvre féminine et son père occupé par la ferme, trop jeune pour aider, il restait dans les jupes de sa grand-mère qui, elle, ne travaillait plus aux ateliers. Une mauvaise bronchite accompagnée de fièvre avait tenu alité
- 1705 l'enfant près de deux mois, avec des poussées plus virulentes et des accalmies temporaires. Tous les siens avaient eu si peur de le perdre ! Impressionné par les « *moussus* » assis à la table de la cuisine, il vint se serrer contre la Marie, tortillant son pouce dans sa bouche aux lèvres enflammées.
- 1710 – Un dimanche matin, mon oncle Glaude m'a donné une petite miche de pain et un morceau de sucre, articula-t-il en plongeant aussitôt la tête dans le tablier de

sa grand-mère.

Ferrand, le juge d'instruction suppléant, nota alors : « *Cet enfant, quoique ayant cinq ans, est trop faible et n'a pas l'intelligence assez développée pour que nous puissions obtenir de lui d'autres renseignements.* »

1715

Le mois suivant, on revint pour « *plus ample information* » chez Joseph Mounier, fermier de la puissante famille Courbon – La Faye aux Bonneaux, « Bouniaux » comme on disait là-bas, sur la commune de Marlhes.

1720

Maintenant, le chant des oiseaux et le criaillement des geais emplissaient les environs, la nature retrouvait des couleurs tendres et l'odeur du renouveau se répandait dans une atmosphère en apparence paisible.

- Comment se passait le service de Claude Rifault, que pouvez-vous en dire ?
- Le jeune Rifault était à mon service depuis le 25 mars 1860 précisément. Je l'employais principalement comme garçon d'étable, mais il s'occupait aussi des chevaux, tondait les moutons dont il amenait ensuite la laine à la carderie, coupait le bois, assurait les livraisons, effectuait quelques réparations et autres menus travaux... Il avait gagné cent onze francs pour l'année. Je sais, la moyenne est de deux cents francs, mais je lui retenais tout le temps qu'il passait sans travailler.

1725

1730

- Il ne lui restait pas grand chose en effet, et on peut envisager la tentation qui devait le travailler, intervint le suppléant Chorain qui en gagnait deux mille.
- Je lui devais dix-sept francs environ à la date de ce samedi-là, pour solde de son compte. Quand il était à mon service, il demandait souvent de l'argent d'avance pour acheter des vêtements, disait-il, mais il l'employait plutôt à boire. J'étais peu satisfait de ses services et il se montrait méchant avec le petit domestique. Le 1er décembre, je lui ai remis quinze francs et il m'a dit qu'il se rendait dans sa famille porter des vêtements à sa mère. Il a quitté ma ferme en début d'après-midi pour ne rentrer que le lendemain à dix heures du soir. Je commençais à lui reprocher l'heure quand je me suis rendu-compte qu'il était un peu ivre. Il est allé tout de suite se coucher dans l'écurie avec le petit domestique, et celui-ci m'a dit qu'il avait tapé du pied et sacré, montrant de l'humeur. Le petit Joseph m'a rapporté ses drôles de paroles, prononcées avec colère.

1735

1740

1745

Une grosse voiture, emportant le sieur Valois, président de la chambre des mises en accusation de la Cour Impériale de Lyon, le sieur de Lagrévol, substitut du procureur général auprès de cette Cour, le sieur Journal, juge d'instruction à Saint-Etienne et le greffier Massard prit la direction de Marlhes afin de rejoindre les autorités locales de cette commune : le maire Terra et le garde-champêtre Ducros, flanqués du juge de paix Bernard Courbon du canton de Saint-Genest-Malifaux dont dépendait Marlhes, et de Bronac, juge de paix de Montfaucon dont dépendait Dunières.

1750

Une voiture cellulaire transportant trois gendarmes et l'accusé suivait. On allait

- procéder à une reconstitution des faits, cinq mois après.
- 1755 Rien ne changea dans les déclarations réitérées des témoins à charge, réunis à la mairie sur assignation, si ce n'est leur énergie plus farouche à s'exprimer contre Rifault. Les deux ou trois personnes susceptibles d'apporter un peu d'eau à son moulin ne furent pas entendues, malgré les dispositions citées par le président, agissant « *en exécution d'un arrêt de ladite Cour rendu en février pour supplément*
- 1760 *d'informations. Pour entendre tous témoignages et recueillir tous documents qui paraîtront utiles à la manifestation de la vérité dans la procédure suivie contre Claude Rifault, 22 ans, prévenu de meurtre et de vol commis sur le territoire de la commune de Marlhès dans la nuit du 1er au 2 décembre 1860 . À cet égard, une nouvelle confrontation serait réalisée entre le prévenu et le sieur Montmartin, pour*
- 1765 *leur faire à chacun préciser l'heure et l'endroit exact où ils se trouvaient, dans la cour de la ferme du sieur Fournier. »*
- Là encore, les propos furent les mêmes, chacun restant sur ses positions avec force, mais le sabotier reconnut qu'il avait commis une erreur précédemment : en fait, il avait bien entendu chanter Gagnaire après avoir vu sortir les deux hommes du cabaret
- 1770 Rouchon, et non avant.
- Pierre, le père encore plus tassé et souffreteux, Marie, la mère en pleurs secouant la tête dans un déni convaincu, n'émouvaient pas vraiment cette population laborieuse et qui, mal à l'aise, ne pensait qu'à retourner le plus vite possible à ses affaires, pressée d'en finir avec « *toutes ces histoires* ».
- 1775 Claude fut encore interrogé sur sa vie passée, sachant donner son âge mais incapable de citer sa date de naissance.
- Vous aviez servi chez d'autres maîtres avant d'entrer chez le sieur Mounier ?
 - Oui, d'abord chez Manevy à Dunières, puis chez le moussu Fourboul à Saint-Didier, puis chez le moussu Viallon à Sainte-Sigolène, au Sollier. Il oublia de
- 1780 citer Ferraton.
- Quatre places en cinq ans ? Pourquoi changiez-vous si fréquemment ?
 - Je pensais gagner plus.
 - Ce n'était pas le cas ? Vos maîtres étaient-ils donc mécontents de vos services ?
 - Certains étaient contents, d'autres moins. Et moi aussi, j'étais pas toujours
- 1785 content d'eux ! Un jour que j'avais une forte fièvre et que je pouvais pas me lever, l'un d'eux m'a obligé en me donnant de grands coups de pieds. Mais après, je l'ai rossé comme il faut !
- Vous auriez toutefois pu rester chez l'un des maîtres satisfaits ! Vous faites
- 1790 preuve d'une grande instabilité, me semble-t-il... Et puis, l'on vient de m'apprendre que vous avez tenté de vous soustraire à la justice pendant le trajet qui vous amenait de la prison de Saint-Etienne jusqu'ici , prétextant une envie d'uriner ?
- Claude baissa la tête et marmonna :
- C'est pas moi, pourquoi on veut me juger, c'est pas moi qui ai tué Naucel !
- 1795 – Si vous n'avez rien à vous reprocher, pourquoi vous évader ?

- Je sais bien qu'on me coupera la tête ou alors j'aurais le bagne, on me l'a dit en prison.
 - On vous a produit un défenseur : maître Dulac.
 - Il veut pas comprendre lui non plus. Il pense que je me suis défendu contre
- 1800 une attaque du Paul dans une bagarre qui aurait éclaté entre nous et qui aurait dégénéré à cause qu'on avait trop bu.
- Ce n'était pas le cas ?
 - Peut-être... je m'en souviens plus.

Le sieur Valois hochait la tête et nota.

1805 Grangier, le directeur des maristes, persistait toujours dans son premier témoignage, confirmant la thèse établie par le juge d'instruction selon laquelle Claude était bien dans la charrette en compagnie de Naucel avant le crime. Pourtant d'après le croquis détaillé dressé lors de l'enquête préalable, il était patent que son bâtiment se trouvait assez éloigné des lieux incriminés.

1810 Et puis, trois nouvelles dépositions vinrent s'ajouter tardivement au dossier.

Le cabaretier Régis Rouchon rectifia sa première version et se souvint qu'en effet, Claude Rifault avait emmené un morceau de pain, alors qu'il avait d'abord déclaré ne pas y avoir prêté attention. Curieusement, ce détail lui revenait alors qu'il était passible d'une amende de 20 francs pour non fermeture de son établissement après le

1815 couvre-feu.

Le sieur Souvignet Antoine, propriétaire en la commune voisine, qui dans le premier rapport ne se souvenait pas avoir entendu les propos échangés entre Borne et les trois autres clients du cabaret de la veuve Barrallon parce qu'il était atteint de surdité avait brusquement retrouvé l'usage de ses oreilles et raconta leur conversation comme si elle venait d'avoir lieu. La présence du vieux matois contre le fourneau de la cuisine lui revint à l'esprit :

- Après l'assassinat de ce pauvre Naucel, celui que l'on surnomme Galland, du fait qu'il était entré gendre dans cette maison de la Boucharatte il y a maintenant bien quarante années, réfléchissait dans son coin, puis il vint se joindre à nous pour nous

1825 donner son avis. Il y avait là les sieurs Barbera, Ploton, Faugier, Frappa...

Enfin, un sieur Giraudet, propriétaire à la Bruyère, de Dunières, vint déposer spontanément. En fait, il vint plutôt répéter tout ce qui se colportait depuis six mois, rajoutant les échos d'autres propriétaires de Dunières jusqu'alors inconnus : les sieurs Déchaud, des Aulagnières ; Mathieu, de Faurie... Sa déclaration qualifiée de

1830 volontaire insistait sur le fait que, si dans un premier temps ils ne croyaient pas en la culpabilité de Rifault plus qu'en celle d'Astier, l'attitude du premier leur avait paru ensuite pour le moins suspecte. Surtout lorsque, volubile et fort excité, il racontait l'événement au cabaret Vérot. « *Ce jeune nous parut avoir mauvaise façon, et le sieur Manevy, qui le connaît bien, est venu le tirer par la manche en lui disant de se*

1835 *taire.* »

Astier libéré, il fallait bien que ce fut quelqu'un qui ait tué Naucel, et dans leur logique, ce ne pouvait être que Rifault. Ils en étaient tellement persuadés qu'ils ne se rendaient plus vraiment compte des affabulations possibles. Les « on-dit » plus

meurtriers qu'une arme se regroupaient pour établir un réseau de certitudes absolues.
1840 De brefs « témoignages », en apparence anodins mais qui, ajoutés bout à bout, formaient un faisceau de présomptions.

Tous les témoignages convergeaient en la défaveur de l'accusé, tous se liguèrent contre lui. Même, et surtout, les rapports demandés au juge de paix Bronac et aux gendarmes de la brigade de Montfaucon, sur l'honorabilité de la famille Rifault. S'ils
1845 s'accordaient à certifier la probité absolue et les qualités du père, ils faisaient remonter à la surface les menus larcins supposés du fils « *de mauvaise vie* » à la réputation déplorable, dont le casier judiciaire était pourtant vierge, et de sa mère. Il est vrai que rien ne le chargeait, mais son père avait du réparer nombre de ses frasques avant qu'il n'y ait dépôt de plainte, et puis, par amitié pour Pierre, on ne
1850 dénonçait pas son fils...

– Ça ne m'étonne pas, il tient de sa mère, qui a déjà été condamnée il y a 14 ans pour un vol à six mois de prison ! concluait Bronac.

À 6 heures du soir, l'opération était bouclée et l'on regagna les voitures. La meute de
1855 *loubateüs* allait pouvoir déchirer sa proie.

1860

1865

1870

1875

1880

CHAPITRE 10 : Où l'on éradique le roncier

1885

Le 30 mai 1861, le Procureur Général près de la Cour Impériale de Lyon exposa que, par arrêt rendu par ladite Cour, chambre des mises en accusation, à cette date le nommé Rifault Claude était renvoyé devant la Cour d'Assises de la Loire pour y être jugé. De l'énumération des points d'accusation il ressortit qu'en conséquence, Claude

1890

Rifault serait traduit pour vol par homicide volontaire avec préméditation, sur un chemin public pendant la nuit, chacune de ces circonstances aggravant l'acte commis. Ce qui valait la peine de mort.

Le substitut du Procureur lut l'acte d'accusation dès le lendemain au prisonnier de Saint-Etienne.

1895

Abattu, découragé, Claude n'avait plus la force de nier. Il ne comprenait pas toujours les termes employés par tous ces messieurs de la magistrature, et répondait selon ce que lui, il entendait. De leur côté, ses interlocuteurs, persuadés de sa culpabilité, n'essayaient pas de l'éclairer. Au pays, les gendarmes, proches de la population, traduisaient entre le juge de paix et les petites gens qui ne savaient pas le français.

1900

Mais ici, seul, il se renfermait dans une incompréhension mutuelle. Le premier avocat qui l'avait entretenu depuis quelques semaines, Maître Dulac, lui avait patiemment fait intégrer la légitime défense, lui promettant une peine plus légère. Mais la nuit, les yeux grands ouverts fixés au plafond de sa cellule qu' il regardait sans voir, les narines frémissantes, les mains s'agitant comme pour repousser une vision

1905

d'épouvante, ses lèvres desséchées balbutiaient des bribes de phrases aux mots inintelligibles que l'on voulut tenir pour des aveux.

Alors, il avoua :

1910

- On avait fait quelques centaines de mètres et Paul somnolait déjà lorsque, pour rire, je l'ai secoué un peu. Alors il s'est relevé d'un coup et, encore dans l'alcool, se croyant agressé, il me donna un coup de poing. J'étais assez ivre aussi et la lutte à dégénéré. Je voulais pas ça, bien sûr, Naucel est un ami depuis toujours. C'est ben un rare avec qui je m'entends. Il était bonhomme, lui. On était sorti du bourg et on avait pris la route de Riotord pour aller à Dunières, on arrivait au pont de l'écluse du Guénard. Paul m'a attrapé au col pour me pousser hors de la charrette. Alors... alors j'ai pris la bille de bois qui traînait près de nous et j'ai frappé la tête, comme ça, pour lui faire lâcher... Je pensais pas taper si fort... J'ai pas cru qu'il était mort, juste un peu assommé. Je suis descendu de la charrette et revenu au bourg pour attendre les autres...

1915

Et Claude raconta à nouveau ce qu'il avait déjà maintes fois expliqué : son attente dans la cour de la ferme Fournier, l'arrivée des convois, la découverte du corps au travers de la route et tout ce qui s'en était suivi.

1920

– Mais c'est pas vrai que je l'ai traîné dans le bois pour le voler, pas vrai du tout ! Le substitut se contenta de noter l'aveu de meurtre, même si pour l'accusé, au moment des faits, ce n'en était pas un.

1925

Le 10 juin, Pierre Alexis Bravard, président au tribunal de première instance de Montbrison, remplaçant le président de la Cour d'Assises absent, assisté du greffier Perroton, interrogea une dernière fois l'inculpé Claude Rifault, 21 ans, domestique agricole né à Dunières, département de la Haute-Loire, arrondissement d'Yssingeaux, domicilié aux Bonneaux commune de Marllhes, dans le département de la Loire.

1930

– Vous a-t-on signifié l'arrêt qui vous a mis en accusation et l'acte dressé en conséquence ?

– Oui... Monsieur

– Persistez-vous dans vos réponses apportées lors de la procédure et lors de vos derniers interrogatoires ?

1935

– Oui, Monsieur, mais tout cela m'embrouille ben un peu l'esprit !

– Maître Dulac que nous vous avons commis d'office ne sera pas libre pour le procès. Votre défense sera néanmoins assurée par Maître Avril. Si vous souhaitez entreprendre une démarche en nullité, vous avez cinq jours pour ce faire.

1940

– Ça ira, Monsieur le juge , répondit Claude pour qui le fait d'être défendu par l'un ou l'autre était parfaitement indifférent et ne voyait pas ce que lui apporterait une « *démarche en nullité* ».

Bravard rassembla alors les pièces de son dossier annoté par le greffier durant

1945

l'entretien après les avoir relues et se leva puis les deux agents de la justice sortirent de la pièce sans se retourner.

Le vendredi 21 juin, alors que dehors l'été s'étalait de toutes parts, les magnolias plantés sur les plates-bandes exhalaient le parfum suave de leurs fleurs d'un rose délicat. Les merles chantaient à tue-tête autour de la vieille maison de justice de Montbrison, dont les bâtiments transformés de l'ancien couvent de la Visitation abritaient la chapelle reconvertie en tribunal. Le procès du campagnard mal dégrossi et illettré s'ouvrit à la suite de celui d'un malfrat coupable de faux en écritures.

1950

La veille, quatre gendarmes avaient conduit Claude Rifault, buté et renfrogné, de sa cellule de la prison de Saint-Etienne jusqu'à celle de Montbrison où siégeait la Cour d'Assises.

1955

Auteur d'une tentative d'évasion lors de son transfert de Saint-Etienne à Marllhes pour la reconstitution, on s'assurait au plus près de sa personne. « *Par moments, ce forcené a des réactions imprévisibles, qu'on a du mal à contenir !* » assurait le juge

1960

d'instruction, suite aux rapports bien orientés de la brigade de gendarmerie de Montfaucon et de son juge de paix. Cependant, quelquefois, même en prison, le détenu avait bien donné du fil à retordre à ses gardiens. L'inactivité lui pesait, le grand air lui manquait. Il étouffait ici. La drogue pernicieuse insufflée par le vin ou l'eau de vie n'alimentait plus son comportement, mais son naturel insoumis reprenait

1965

le dessus. Il s'insurgeait contre « *ces façons de faire* » et, lorsque ses cris de révolte n'émouvaient plus personne, il se tapait la tête contre le mur. Quelques cicatrices en témoignaient encore, et on avait dû l'enchaîner pour ne pas qu'il s'abîme avant le

procès. À ses accès de rage succédaient de longues heures d'abattement, où il glissait dans un engourdissement physique et mental. À croire que ses repas contenaient un puissant sédatif ! D'autant plus que, certaines nuits, depuis la lecture de l'acte d'accusation et des témoignages à charge qui l'accompagnaient, il lui venait de terribles cauchemars dans lesquels il délirait, se réveillant en sueur, oppressé et nauséux. Il revoyait tout d'abord les longues tiges de mûriers de Villevieille qui s'étendaient, telles les tentacules de pieuvres affamées, de part et d'autre des haies. Il entendait son père bougonner chaque année : « *Ces ronciers sont increvables, plus on essaie de les tuer, plus ils sont forts !* » Ce à quoi sa mère répondait invariablement : « *Laisse-les donc, j'en tire toujours quelques baies en automne qui, ma foi, finissent bien le repas. Tout n'est pas mauvais...* ». Et Claude se voyait maintenant en roncier énorme, qu'une foule de gens armés de pioches venait détruire en l'insultant. Trois personnes tentaient alors de retenir leurs bras : Paris, son compagnon venu d'ailleurs ; la Mariette, avec ses grands yeux bruns pleins de larmes ; la dame du château, qui se serrait contre lui pour faire rempart aux assaillants...

Ce jour-là pourtant, il ne souhaitait rien plus que d'en « *finir avec ça* ». Ce n'était pas la foule des grands jours, le procès n'intéressait pas la population locale. L'auteur du crime (puisque l'on était persuadé de sa culpabilité) n'était pas d'ici, ni les témoins, ni la victime. Et, somme toute, cet assassinat n'avait rien d'extraordinaire : un mobile banal que l'on retrouvait si fréquemment dans les faits-divers ! On en avait vu d'autres bien plus passionnants. Et puis il faisait trop beau, trop chaud pour aller s'enfermer dans une salle de tribunal. Les choses suivraient leur cours...

On avait conduit Claude Rifault sur le banc des accusés où il se tenait gauchement, Maître Avril siégeant près de lui avec l'aisance d'un habitué. Vêtu d'un pantalon de velours vert foncé, d'une chemise blanche de grosse toile et d'une veste de drap noir, chaussé de sabots qui claquèrent lorsqu'il entra dans l'arène, il regardait ses mains, passant les pouces sur l'ensemble de ses quatre autres doigts dans un geste machinal. Tête nue, les cheveux rasés au-dessus d'un visage très pâle, émacié, à l'expression douloureuse, il gardait les yeux obstinément baissés sur ses mains où saillaient les os des phalanges. Ces mains autrefois puissantes et larges comme les battoirs dont les laveuses de chez lui se servaient pour taper le linge lors des bues qui rassemblaient toutes les femmes valides deux fois l'an.

Comme cette affaire ne suscitait pas d'intérêt particulier, seuls trois journalistes furent dépêchés par leur bureau et s'en tinrent au relevé de l'acte d'accusation pour écrire leur article, sans professionnalisme, comme l'on recopie une dictée. Dans la salle aux boiseries cossues, les fauteuils réservés aux magistrats surmontaient une estrade où trônaient le Président de l'assemblée, le procureur et ses deux assesseurs. Puis venaient les chaises des subalternes, et enfin les bancs du commun. De larges bancs de hêtre au vernis écaillé par endroit, témoignant, eux, du nombre de passages en ce lieu. L'un des hommes en habit rouge bordé d'hermine « *comme en plein hiver* » se dit Claude étonné, prit la parole pour se lancer dans un long réquisitoire accusateur, ponctuant ses paroles par de grands gestes vengeurs. Son discours prenait des allures de feuilleton littéraire bien pensant, où les bons citoyens à la vie bien rangée n'avaient

pas à subir les outrances de ceux qui s'écartaient du droit chemin et qui feraient toujours l'objet d'un châtement bien mérité. Même, pensèrent les journalistes, si l'austérité de façade affichée par la bourgeoisie cachait pourtant bien quelques travers, certains notables étant cause du désespoir de leurs plus jolies servantes, provoquant des infanticides vite détournés...

2015 Puis, la tête de la victime fut apportée sur la table des pièces « à conviction ». Le docteur Dayral expliqua alors, en détails complaisants, « les ravages affreux qui avaient amené la mort instantanée de Naucel ». Une horreur indicible saisit l'assemblée pendant la lugubre démonstration, et l'exercice provoqua un tollé : cris

2020 d'effroi, exclamations, protestations et horions à l'égard de l'accusé. La tête enfin replacée dans les linges qui l'enveloppaient, satisfait de l'effet produit, le président ramena le calme en assenant avec acharnement plusieurs coups secs de son marteau. Claude, malgré son esprit embrumé, commençait à comprendre qu'il ne faisait pas bon déranger tous ces gens qui, pour la peine, allaient le condamner, sans doute à

2025 mourir. Ceux-là faisaient partie d'un Corps jaloux de sa tranquillité et de ses prérogatives, qui veillait à ce que ses codes et règlements soient appliqués sans faillir, et qu'il importait de respecter. Pourquoi avait-il eut la bêtise ou le malheur de s'attaquer à l'ordre établi, à la morale et à la bienséance ? Car derrière cette accusation de meurtre se manifestaient toutes les rancœurs de ceux dont il avait par le passé

2030 troublé le quotidien, toute leur haine accumulée contre cet être un peu trop bruyant et querelleur, au langage grossier, qui les dérangeait. Le rapport de forces tournait enfin en leur faveur, on leur offrait l'opportunité de s'en débarrasser en toute légalité ! Pour Ferraton, l'occasion était trop bonne. Pas besoin de l'attendre au coin du bois pour lui tirer un coup de fusil qui risquait tout de même de le mettre dans l'embarras comme

2035 son ancien valet l'était aujourd'hui ! Cela le vengeait au centuple des regards en dessous, des sourires narquois, des moqueries à peine voilées de ceux qui savaient et raillaient son manque de discernement, répandaient des ragots sur le « *banart* » comme quoi il ne pouvait plus s'occuper de la Françoise... Ah, le *cural*, ce traîneur de fumier, avait cloué son cercueil le jour où il lui avait planté des cornes ! Borne

2040 l'avait bien bougonné d'une voix sourde quand, dans les rues résonnant du martèlement des sabots portés par les gens qui accouraient aux nouvelles, les six complices, satisfaits de leur tromperie, s'étaient séparés : « *Nous le tenons et c'est mieux qu'un accident de chasse !* »

Sur les douze témoins qui avaient dû se rendre à la convocation, la moitié n'éprouvait

2045 apparemment aucune gêne à répéter à l'envie les travers de ce garçon « *dénaturé* » selon l'expression de Bronac, qui le qualifiait de « retors et dissimulateur, habité d'un instinct animal ». Mais si les voix de l'accusateur public, des gendarmes de Montfaucon, du juge de paix du même lieu et du garde champêtre résonnaient haut et fort sous les lambris, ainsi que la voix de fausset du directeur des maristes, celles des

2050 personnes laborieuses bourdonnaient plus qu'elles n'articulaient leurs propos. Toutefois, pas un regard ne chercha à croiser celui de l'accusé qui avait relevé les yeux à la prise de parole des témoins, tous à charge.

Et puis, lorsque chacun eut bien déversé ses griefs tout à loisir sous couvert « d'

2055 éclairer la justice et faire éclater la vérité » , on proposa à l'accusé de parler pour sa défense.

2060 Mais il secoua la tête, ses larges épaules tombantes et voûtées, à nouveau écrasé par le poids de cette assemblée si hostile. Il les avait entendus ! Il avait même vu des sourires moqueurs se dessiner sur les visages des magistrats lorsque certains de ses « pays » parlaient, alors lui ! Le président Lemonier, à barbe carrée et grisonnante, bien calé dans son fauteuil de cuir dans une position des plus confortables, ne s'apitoierait pas sur son sort, bien au contraire, il allait l'agacer par son manque de vocabulaire, par ses mêmes dénégations réitérées durant ces six mois depuis qu'on l'avait arrêté et par ses expressions campagnardes, « *du charabia* » qu'on lui reprochait et que personne ne voulait traduire. Lui non plus d'ailleurs, n'avait pas
2065 compris tous les mots, toutes les questions que ces gens lui avaient adressés, tantôt en soupirant, tantôt en le brusquant un peu. Il ne savait pas s'expliquer, alors il répétait « *C'est pas moi !* », malgré le dépôt de ses aveux. Le greffier commis pour tenter de traduire ses propos à priori incohérents s'était excusé de ne pas connaître ce patois-là. « *Il n'est pas de mon ressort. Moi, je suis originaire de Privas, dans l'Ardèche. Je n'ai*
2070 *jamais entendu baragouiner ainsi.* »

– Vous n'avez rien à dire pour votre défense ? insista le juge Goybet.

2075 Mais Claude, toujours muet, lisait à présent sur chaque visage : la face plate de Grangier, le frère mariste, qui s'animait avec des airs du ravi de la crèche et qui témoignait de plus, au nom de l'église, que ce mauvais paroissien ne fréquentait ni la messe du curé Chenevrat à Marlhes, ni celles des curés de Riotord ou de Dunières . Le vieux Borne, avec ses traits impassibles et durs, qui, levant encore un poing menaçant, le traitait de *rascous* (teigneux) « *cherchant rogne là où il n'y avait pas malice* ». Son ancien maître et voisin Manevy, une des rares expressions compatissantes malgré tout et le seul qui ne l'ait pas trop dénigré en évoquant ses
2080 manquements lorsqu'il était à son service, se contentant de relater ce qu'il avait réellement vu cette nuit-là .

2085 Les autres convoyeurs affichaient leur mépris pour « *ce vaurien, familier des bagarres qui tournent mal* », pressés de rentrer à la ferme où le travail attendait et de raconter ce moment de spectacle vécu avec forces détails, chacun selon son imagination...

Ducros, le garde-champêtre, égrotnant et prisant son tabac en éternuant dans sa paume, un tic nerveux déformant sa joue gauche, représentait un pantin ridicule dans son uniforme défraîchi.

2090 Jean Astier, portant bien son sobriquet de Faraud, campait un personnage de justicier qu' il préférerait certainement à celui de justiciable récemment blanchi. Il ne cachait même pas sa satisfaction en pérorant sur sa soirée du samedi en compagnie de l'accusé. Vêtu comme s'il allait de noces, la moustache relevée en crocs bien symétriques, le ton arrogant et haut perché, des éclairs de triomphe dans les yeux, il déplut à la Cour. Il ne fallait pas chercher à imiter les fils de bourgeois quand on était
2095 un bouseux.

Le maître actuel de Claude, Mounier, ainsi que le jeune berger encore mineur

n'avaient pas été requis. D'ailleurs, curieusement, à aucun moment on n'avait cherché à interroger le couple Crouzet, deux autres domestiques qui logeaient dans une dépendance de la ferme.

2100 Pierre et la Marie ne s'étaient pas déplacés, on n'en avait pas besoin. Leurs dépositions recueillies, on les avait encore convoqués plusieurs fois pour de nouveaux interrogatoires à Montfaucon et à Dunières, mais leur témoignage au procès ne servirait à rien, ni à l'accusation ni à une éventuelle défense : il était trop neutre.

2105 « La » Marianne Ploton, elle, se déchaîna et fit rire les quelques curieux en haut-de-forme et habits noirs qui suivaient les interventions avec amusement. Elle éclata en imprécations et en sarcasmes contre un Rifault déjà ailleurs, qui n'entendit même pas le président la rappeler à plus de calme et de modération dans ses propos émaillés de termes inconnus de la Cour.

2110 Et puis, maître Avril intervint :

– Bien sûr, la PROBABILITE de sa culpabilité ne fait pour vous aucun doute, elle est trop forte pour vous arrêter aux quelques contradictions et incohérences de ces témoignages, et pourtant, il y en a ! Quelles preuves autres que des « on-dit » avez-vous recueillies ? Aucune ! Aucun témoin oculaire ! Aucune pièce à conviction, comme ce fut le cas chez Monsieur Astier ! Aucune tache de sang sur les vêtements de mon client ni sur sa personne, et pourtant, vu l'état de la victime, le sang qui a giclé en différents endroits de la charrette et sur tout son corps aurait inévitablement atteint celui que vous accusez ! Or, aucun d'entre ceux qui l'ont côtoyé de très près, dans la demi-heure qui a suivi, n'en ont remarqué. D'ailleurs les perquisitions effectuées chez lui n'ont rien apporté, et pourtant il n'aurait pas eu le temps de se changer sans laisser de traces. Pas d'argent non plus, puisque toutes ses dépenses sont justifiées par la somme que lui a remis son maître en début d'après-midi, et il n'avait rien de plus sur lui. Si cela avait été le cas, il l'aurait employé puisqu'il se sentait libre. Tellement confiant d'ailleurs qu'il n'a même pas songé à se sauver, à se cacher alors qu'il avait pour cela toute la journée du dimanche et la nuit jusqu'au lundi ! Quant à l'histoire de ce pain trouvé, comme tombé du ciel, « sur le lieu du crime » le lendemain, comment se fait-il que les autorités qui ont établi les premières constatations ne l'aient pas remarqué tout de suite, là encore ?

2130 « Oui, ce jeune homme, à la psychologie tourmentée, aux manières frustes et parfois désagréables pour certains avait tendance à s'adonner à la boisson, avec tous les effets pervers que cet état peut produire, mais les représentants des ligues de répression contre l'alcoolisme ne s'aventurent pas tellement dans ces contrées farouches, âpres et rudes, qui favorisent cette passion abrutissante qui les empoigne, ce fléau grossier qui les terrasse. Tout est prétexte à boire plus que de raison dans ces contrées ingrates. Non seulement les hommes

2135 s'adonnent volontiers à cette pratique, mais aussi certaines femmes, de tout âge, et même des enfants ! Ils boivent lors de réjouissances mais aussi et surtout pour se consoler lorsqu'elles n'ont pas lieu d'être ! On oublie tant de misère dans

2140 l'alcool... Oui, réservé au prolétariat rural et urbain, ce fléau vous indigné à
juste titre, mais que pensez-vous de l'alcool consommé en privé dans les
fumeurs des belles demeures, qui devient alors un signe de culture et de goût
distingué ? Le poids de vos mots au vocabulaire abondant, riche et varié
comme votre nourriture, pèse lourd dans la balance de cette justice, alors que
2145 les siens, dépouillés de fioritures, vont à l'essentiel, et encore, pour ce qui lui
suffit dans son quotidien. Comprenez-vous les différences de ressenti que
j'essaie de vous démontrer par ces exemples ? Entre vous et lui existe un
gouffre que seules l'éducation et l'instruction pourraient combler.

De temps à autres, Claude Rifault levait un sourcil interrogateur, se demandant ce que
2150 son avocat entendait par là, mais lui faisait confiance. Pendant la plaidoirie, il s'était
redressé et retrouvait un peu de son ancienne carrure, à la fois émouvant et dérisoire.
Cependant, maître Avril continuait :

– Oui, on peut s'interroger sur les zones d'ombre de ce procès : certains de vos
témoins mentent comme ils respirent, reviennent sur leur première déposition,
2155 retrouvent brusquement l'usage de leurs sens... Ils ne sont même pas bons
comédiens, et malgré ça, vous voulez les croire, eux ! Parce qu'il FAUT les
croire ! tonna-t-il. Il faut faire un exemple, un de plus, de tous ces ruraux
inadaptés à la civilisation telle que vous la concevez. Les ruraux, mais aussi les
ouvriers en milieu urbain, chez qui se retrouvent les mêmes manquements au
2160 corset des règles imposées, défauts inexcusables, selon vous ! Les quelques
minces témoignages à décharge dont aurait pu bénéficier l'accusé ont été
volontairement laissés de côté. Seuls ont été relevés ceux qui pouvaient en
faire un coupable idéal, dont certains bien tardifs ! Tout ce monde a pu
échanger, discuter, monter de toutes pièces les rôles de cette tragédie. J'entends
2165 bien toutes ces conversations alimentées par le sujet, dans les familles, dans les
salons ou dans les champs, dans les cabinets des notables ou sur la place du
marché... la rumeur allait à un tel galop que dans tous les milieux, on a fini par
admettre sans savoir ! Les journalistes pouvaient bien attendre des preuves
certaines et avérées pour rédiger le fait-divers, ils attendent encore !

2170 Soudain, Claude sursauta : l'avocat parlait du roncier !

– Mais quiconque ose enfreindre le périmètre strictement établi des us et
coutumes ancestrales et rigides s'expose à se voir amputé de sa pensée, de son
intégrité physique, même : un roncier n'a pas sa place parmi la société de bon
aloi, buisson épineux qui envahit un parterre de fleurs. On se doit d'en casser
2175 toute aspérité, en extirper les racines, jusqu'à l'arracher complètement du lieu
où il s'étale, sous peine de le voir envahir progressivement les alentours, gagner
du terrain, fissurer les bases des murs le long desquels il grimpe, puis les murs
eux-mêmes, produire des rejetons qui, à leur tour, agiront de cette manière,
parce que c'est leur nature. Celle que le Créateur leur a attribuée.

2180 Maître Avril souffla quelques instants, dans un silence attentif. L'auditoire attendait la
suite.

– Pourquoi se plaisait-il donc à conter et raconter encore à satiété et avec force

détails la scène de la découverte du cadavre ? questionna le juge Goybet
comme si c'était essentiel, scrutant sur le visage et dans la tenue de l'accusé un
2185 reflet de sa culpabilité.

– Il a été choqué par cette vue, c'est évident. Cela s'est traduit par un besoin
inextinguible d'en faire sortir les images au plus vite de son cerveau. Plus il en
parlait, plus cela lui paraissait détaché de la réalité. Il exorcisait le mal et
l'épouvante ressentis.

2190 Un groupe de femmes, alléchées à l'idée de quelques sensations agréables, firent la
moue, déçues de l'attitude calme et humble de Rifault présenté comme un ogre semi
barbare dans leur milieu. « *Ces gens qui tuent les cochons en les saignant vivants
n'ont aucun sens civil ! Il faut receler un certain degré de sauvagerie pour s'adonner
à ces égorgements* » commentaient les hommes initiés de l'affaire autour d'elles. Mais
2195 le frisson escompté n'était pas au rendez-vous.

– J'en reviens à la procédure, lança l'avocat, bien légère selon moi ! Les
témoignages, même ceux qui étaient recevables à priori, n'ont pas été
approfondis, le médecin n'a pas ausculté l'inculpé pour vérifier d'éventuelles
traces de sang sur son corps, ni bien sûr sur ses vêtements, j'insiste ! Aucune
2200 recherche effectuée pour tenter de retrouver la bourse ou des pièces
appartenant à la victime. Une contradiction notoire parmi d'autres : comment le
sieur Grangier a-t-il pu entendre causer, alors que le rapport du médecin
affirme que la victime était endormie lors de son agression ? Pire : le
témoignage de ce Frère, déjà litigieux et au conditionnel, fait état d'UNE voix,
2205 qui devient DES voix sur le rapport de Monsieur le juge d'instruction à
Monsieur le procureur, comme pour bien insister sur la présence de deux
personnes ! Et que penser de la présence hypothétique de ce « fou chantant »
que ce témoin aurait entendu ainsi que le sieur Montmartin qui, apparemment,
a passé la nuit à se promener dans le bourg, et qu'ils n'ont pourtant vu ni l'un ni
2210 l'autre ??? En tous cas, au moment où ils l'auraient perçu, ils se trouvaient à
plus de cent mètres l'un de l'autre ! Ces témoignages sont irrecevables de part
leur absurdité ! Et puis, pas d'enquête approfondie non plus chez le sieur Astier
et sa mère, pourtant déjà receleuse de bobines ! Sans parler du fameux pantalon
fraîchement lessivé ! La mauvaise réputation de Claude Rifault suffit à l'isoler
2215 comme coupable : une coalition, je le répète, entre gens qui saisissent
l'occasion pour se débarrasser d'un gêneur...et peut-être même par là protéger
le vrai coupable ! Quant au moyen employé par le sieur Borne pour amener
Claude Rifault à « *avouer une partie de la vérité* » en lui « *arrachant* » qu'il a
accompagné le sieur Naucel quelques centaines de mètres, cette ruse grossière
2220 à la trahison consommée sur laquelle repose le plus gros poids de la charge ne
prouve en aucun cas qu'il l'ait tué ! Bien sûr, ce jeune accusé n'a pas l'énergie ni
les mots pour se défendre utilement, s'expliquer correctement ! Il use d'un
langage limité et répétitif aux mots bizarres. Il ne sait ni lire ni écrire, il n'a pas
été admis à la conscription où il aurait pu s'ouvrir à d'autres horizons !
2225 Messieurs les jurés, songez à la chance que vous avez, vous et les vôtres, de

connaître les études, le savoir, la façon de s'exprimer... Mais songez surtout au manque de preuves formelles, un criminel que personne n'a vu ni entendu, aucune trace de son acte présumé sur lui-même et dans ses affaires... Ses aveux ? Ah oui, extorqués moins de trois semaines avant le procès ! A-t-il
2230 seulement compris la tournure des phrases et l'exacte signification des mots prononcés ? Aucun défenseur n'était présent à ce moment-là pour authentifier la teneur de ces aveux ! La demande en nullité dont on lui a évoqué la
2235 possibilité dans un délai de cinq jours ne l'a pas fait réagir : enfin, même s'il était sous l'emprise de la boisson au cours de cette nuit fatidique, rien, absolument rien, n'établit la culpabilité, et encore moins la préméditation de Claude Rifault dans le crime commis sur la personne de Paul Naucel.

Les jurés furent appelés à délibérer. Sensés représenter la société dans toutes ses classes, il s'agissait en fait de notables pour la plupart, tous habitant le département de la Loire évidemment : un négociant en soie de Bourg-Argental, un maître
2240 passementier de Saint-Etienne, le maire de Chalain-le-Comtal, un fabricant de rubans de Saint-Etienne, un fabricant de produits chimiques de Saint-Jean-Bonnefonds, un propriétaire rentier de Rive-de-Gier, un rentier de Boën, un pharmacien de Saint-Etienne, , plusieurs propriétaires dont un de Marlhes, un ancien notaire de Maclas, un
2245 percepteur, le maire d'Ecotay-l'Olme, un pharmacien de Roanne, un « *docteur-médecin* », un propriétaire d'usine, un négociant, un avocat et un notaire de Saint-Etienne, un notaire de Feurs, le maire d'Arcinges. On y vit aussi, perdus parmi ceux-là, un commissionnaire, un agent d'assurances et un cordier, ce dernier sans doute maître.

L'accusé, un peu abasourdi par la verve éblouissante de maître Avril, jeune encore
2250 mais prometteur, embrassait d'un regard incrédule la fastueuse salle d'audiences aux murs lambrissés richement décorés de faisceaux, glaives et balances, statues antiques de marbre diaphane et autres éléments emblématiques. Mais ce qui le fascinait, c'était les portraits, encadrés de bronzes opulents, d'anciens hauts magistrats qui semblaient le surveiller. Avec leur perruque blanche et leur manteau rouge, sous leur air grave et
2255 pétri de savoir, il se sentait déjà condamné : « *pour le bien public* » comme l'assurait une phrase gravée, qu'il ne pouvait deviner. Oui, intimidé à l'extrême, lui qui, vivant dans les cours de fermes, ne connaissait de beau que « le château », maison bourgeoise des Courbon de Marlhes où il allait livrer les commandes passées chez son maître, et le château Malartre près de chez lui à Dunières, dont il avait entrevu les
2260 intérieurs somptueux. Tellement saisi par cette opulence oppressante qu'il finissait de perdre tous ses moyens.

Ces jurés appartenaient donc tous à la petite et moyenne bourgeoisie. Lorsque le procureur Lemonier leur posa les cinq questions clefs de l'accusation, ils répondirent majoritairement oui aux quatre premières :

- 2265
- Rifault, Claude, est-il coupable d'avoir, le 2 décembre 1860 à Marlhes, soustrait frauduleusement une somme d'argent au préjudice du sieur Naucel ?
 - Ce vol a-t-il été commis sur un chemin public ?
 - Pendant la nuit ?

2270 – Rifault Claude est-il coupable d'avoir volontairement donné la mort au sieur Naucel ?

Mais à la dernière :

– Cet homicide volontaire a-t-il été commis avec préméditation ?

Le jury répondit majoritairement non, concluant à une impulsion subite sous l'emprise du vin.

2275 Lemonier, qui, « *en son âme et conscience devant Dieu et devant les hommes* » jura « *la vérité de ce qui ressortait de leur débat* » annonça le verdict : « *Claude Rifault est condamné aux travaux forcés à perpétuité* ». Sans pourvoi.

Verdict qui lui évitera d'avoir la tête tranchée, mais le condamne à mort d'une autre façon, peut-être pire, en une lente déchéance.

2280 Claude Rifault, le visage immobile, laissa couler des larmes d'impuissance et de renoncement face à l'adversité bien orchestrée. Sonné, son visage reflétant une terreur muette, il fut le dernier à quitter la salle d'audiences, entouré de l'aumônier et de son avocat, encadrés par des gendarmes impassibles. Personne, absolument personne ne le dévisagea. Les magistrats, le nez dans leurs papiers qu'ils rassemblaient

2285 fébrilement se retirèrent en ajustant les plis de leur ample robe rouge. Les témoins se faufilèrent vers la sortie en tournant la tête vers la porte que les curieux et les journalistes avaient déjà franchie. Le verdict laissait l'assistance tout de même mal à l'aise et remuait quelques âmes : et si...

2290 Le procureur Lemonier fut loué et encensé, ainsi que le président de séance, par les journalistes opportunistes, qui présentèrent comme « habile » la défense de maître Avril, sans plus. Celui du Journal de Montbrison consacra les lignes qui suivaient, sans transition, optimisant la place, à la promenade de leurs majestés impériales sorties au bois de Vincennes dans des voitures « *à la Daumont* », suscitant « *une sympathie enthousiaste sur leur passage* »...

2295

2300

2305

2310

2320 CHAPITRE 11 : L'embarquement

Quand le juge de paix vint leur annoncer le verdict, les parents de Claude réagirent différemment. Pierre n'en fut pas autrement surpris, hochant la tête de haut en bas comme un assentiment. Silencieux. Depuis longtemps, son regard autrefois si vif s'était voilé de mélancolie et l'on y cherchait le souvenir de l'ancien Pierre, aux yeux rieurs, les commissures des paupières ridées d'une malice bon enfant. Accablé, il ne connaissait plus de répit avec les flux de sang qui remontaient de sa poitrine secouée de quintes de toux épuisantes. Il n'était plus qu'une ombre attendant la lumière promise par le Ciel. La mère sanglotait à n'en plus pouvoir, épuisée elle aussi par ses nuits sans sommeil et son absence d'appétit. Elle ne cessait de clamer l'innocence de son fils en maudissant « *les autres* » à qui, elle le jurait, elle allait jeter un sort.

Ses sœurs, mariées et vivant aux alentours, ressentirent une immense tristesse. Malgré ses défauts, il était leur frère, celui qu'elles avaient côtoyé toute leur enfance, qui les faisait rire par ses tours pendables, qui les aimait bien. Le seul garçon de la fratrie. Deux d'entre elles choisirent son prénom pour baptiser leur fils. On n'entendit aucune rumeur, aucun ragot, aucun commentaire ni une réflexion de qui que ce soit et où que ce soit à l'issue de ce procès. Claude Rifault n'existait plus, n'avait jamais existé. Tous continuaient leur dure existence, mais libres de la mener à leur guise.

Cependant, gardé à la maison de justice de Montbrison dans l'attente de son transfert pour Toulon dans un premier temps, Claude ne digérait pas ce verdict. Oh, il ne se révoltait plus, n'élevait même pas la voix, n'invectivait plus quiconque le croisait dans ses moments de désespoir. Seulement, il remuait de sombres pensées. Il se rendait chaque jour à l'atelier où l'on occupait les futurs forçats à des travaux manuels divers. Le six du mois de juillet, on les avertit que la voiture cellulaire les emmènerait le douze. Claude ne trouvait déjà plus le sommeil depuis les Assises, ses cauchemars ne lui laissant aucun répit dès qu'il commençait à s'endormir. Il voyait des pièces d'or tomber de la bourse de Naucel pleine du précieux métal et rouler sur le sol dans un cliquetis métallique sonore, tandis que Naucel riait à gorge déployée. Il se voyait sur la charrette où son compagnon s'allongeait en poussant un soupir d'aise et qui lui disait : « *Prends les rênes, petit, je vais dormir un peu* ». Il se voyait passant le pont de Barralon... non, il était descendu avant... il ne savait plus. Il saisissait une bûche

2355 laissée dans le char et la levait pour en donner un coup à Paul, pourquoi ? Soudain, la tête de Paul éclatait et le sang jaillissait, le recouvrant de rouge... Et puis, l'attelage s'était immobilisé, il faisait si clair ! En nage, malgré le gel tombant en fines paillettes, il s'essuyait le front et s'en allait du côté de la ferme Fournier...

Oui, un coup, un seul coup et toute cette bouillie ? Brusquement, il leva la paire de

2360 ciseaux sur laquelle sa main s'était crispée, et la planta de toutes ses forces dans les veines de son bras gauche. Le sang gicla mais il n'eut aucun cri. Le surveillant bondit immédiatement pour arrêter le geste qui, selon son rapport, « *n'eut pas de conséquences fâcheuses* » et l'on poursuivit sa détention à l'infirmierie, avec une garde renforcée.

2365 Puis on vint le chercher pour rejoindre les autres condamnés au voyage. Ils connaissaient tous par ouï-dire les conditions de vie effrayantes dans les bagnes et la mortalité qui en découlait. Les colporteurs distribuaient des plaintes composées par des forçats poètes avec leurs almanachs. Claude se souvenait d'une bribe de couplet « *et c'est crainte de nous perdre que l'on nous tient enchaînés...* » Les

2370 chaînes ! Et le cercle de fer autour du cou, « *le collier* » comme il l'avait entendu dire, et aussi que certains avaient eu le crâne brisé lors de l'opération de ferrement, en remuant de trop.

Ils montèrent dans le fourgon cellulaire, conçu comme une prison hippomobile, où chacun avait sa place dans un compartiment. Ce matin-là, ils étaient six codétenus à

2375 s'installer chacun sur un banc de bois. Les gardes leur passèrent les pieds dans les anneaux de fer prévus à cet effet et reliés par une chaîne elle-même prise dans des blocs de ciment, puis leur serrèrent les jambes dans des genouillères de même métal. Claude revit soudain Lourou, le chien-berger de Villevieille, sorte de fauve hérissé de poils roux et noirs. Celui-ci n'avait pas son pareil pour mener et rassembler le

2380 troupeau, mais en dehors de son père, de sa mère et de lui-même, personne ne pouvait l'approcher. Il ne faisait confiance qu'à eux trois, méfiant et agressif envers tous les autres. Ainsi, on le laissait attaché à une courte chaîne sur laquelle il tirait sans cesse, furieux, se démenant pour s'en libérer. Lorsqu'il vaquait dans les prés, la majeure partie de la journée, il retrouvait son calme, léchant les mains de la Marie qui riait...

2385 À 7 heures, sous un soleil déjà chaud, ils ressentirent une secousse : les six chevaux bais tiraient la voiture.

Claude imagina le parcours tout au long des rues de Montbrison dans lesquelles ils entendaient crier quelques horions sur leur passage, sur la rive droite du Vizézy. Puis ils sortirent des anciens remparts, longèrent un moment le quai et enfin seul le galop

2390 des chevaux rompit le silence, on s'élançait dans la campagne forézienne pour passer Saint-Etienne et descendre sur la Drome et Valence. Après une courte halte où il mangèrent un morceau de pain et de fromage arrosés d'eau, on repartit en direction du sud pour passer la nuit à Nyons. L'heure tardive n'empêcha pas un accueil des

2395 gendarmes avec toute la rigueur requise afin de verrouiller le moindre risque de tentative d'évasion. Dès 5 heures, le corps endolori, sans avoir vraiment dormi, les six condamnés remontèrent dans le fourgon-prison. La route du sud était plus pénible encore, sous une chaleur bientôt insoutenable, dans une poussière blanche arrachée

aux chemins, soulevée par le train d'attelage et les larges roues de la voiture.

– Vous n'avez pas à vous plaindre, encore, assurait le brigadier Moreau, il y a encore
2400 vingt cinq ans, vous auriez fait la route à pieds, tous enchaînés ! Et on ne vous
marque plus de la flétrissure ! C'est du progrès, non ?
De haltes à midi en haltes pour la nuit, ce fut Avignon, puis Aix-en-Provence et enfin,
vers dix heures au soir du dix-huit juillet, alors que la nuit commençait à envelopper
le port, les repris de justice que l'on avait condamné à ne plus jamais revoir leur
2405 « pays » et à mourir loin des leurs et de chez eux, peut-être innocents pour certains,
arrivèrent en vue des remparts du bagne de Toulon.
La masse sombre de quelques longs bateaux masquait l'entrée des bâtiments. Sur
certains d'entre-eux, quelques lueurs flottaient à différents endroits.

– Le Santi-Pietri lut Albert Noir, condamné à dix ans pour incendie après vol de
2410 la caisse dans la boutique de draps où il travaillait.

– On dirait une maison flottante! s'exclama Maxime Framon, cherchant à se
hausser du col car sa petite taille l'empêchait de bien voir les détails.

Lui allait purger une peine de cinq ans pour faux et usage de faux, comme son
collègue Mosnier qui lui avait servi d'alibi et de prestataire.

2415 – C'est ça, ricana le grand Berchu, dont aucun d'entre-eux ne connaissait le nom,
vu qu'on l'appelait toujours ainsi à cause de sa bouche édentée, sifflant les mots
sans pouvoir les articuler. T'as raison, paraît qu'on y loge les nouveaux !
Mais les gardiens avaient fini de les décercler pour les enchaîner ensemble et les
conduire en une colonne serrée bardée de gendarmes jusqu'au portillon d'accès.

2420 Claude ne disait rien, il n'entendait même pas les propos échangés par ses
compagnons d'infortune.
Cette nuit-là, recroquevillé sur le banc des réprouvés dans une promiscuité lourde et
glaucque, il revoyait la Mariette, un début d'après-midi, penchée sur la grande bassine
de fer blanc dans laquelle elle rinçait la vaisselle. Ses cheveux noirs relevés en un
2425 lourd chignon laissaient la nuque découverte et vulnérable. Une grâce particulière se
dégageait de ses mouvements lents et répétitifs. Il s'était approché sans bruit, hésitant
entre l'idée de la faire sursauter brusquement pour rire et de prolonger cet instant qui
lui remuait le cœur. Il finit par tendre la main pour la frôler, mais sentant une
présence elle se retournait déjà. Alors, il l'avait attirée sans un mot tout contre lui et
2430 comme elle ne se défendait pas, il lui avait murmuré : « *Te poutouner, Mariette, je
veux te poutouner (t'embrasser), laisse-moi entrer dans ton cœur, tu as pris tout le
mien. »*
Joignant le geste à la parole, il avait fougueusement emprisonné les lèvres de
Mariette dans les siennes. Les jours suivants, il chercha à se trouver sur son passage
2435 afin de l'accompagner quelques pas jusqu'au pré du Teil ou au *riou* d'Ecotay, mais
n'eut aucun geste déplacé. Mariette ! Sa Miette, comme il l'appelait amoureusement.
L'attendait-elle ? Mais non, impossible ! À perpétuité ! Ça voulait dire pour toujours.
Il était prisonnier pour toujours, jusqu'à la fin de ses jours, donc. Se donnerait-elle à
Faraud ? Cette pensée lui tordait le cœur. S'il avait su pourtant !
2440 À l'auberge, les clients trinquaient de nouveau dans la salle enfumée en cassant les

dernières noix de la récolte précédente, les joues et la trogne enluminées pour la plupart. Mais certains parlaient peu, comme pour éviter les maladresses. Elle servait ceux-là avec une indifférence dédaigneuse lorsqu'ils osaient s'attabler chez Rouchon. Son regard avait perdu toute sa pétulance, revêtant désormais l'expression d'une

2445 insondable tristesse. Et elle revoyait cette soirée maudite rythmée par le crin-crin du *vieilleux* et du *cabrétaire*. Oh, plusieurs femmes lui avaient déjà lancé des allusions perfides à travers le village, distillant leur venin par petites touches mordantes. Possédant un caractère fier mais conciliant, un jugement sain et une prudence consommée, elle avait d'abord tenté de causer avec objectivité, faisant remarquer par

2450 là que, tout de même, personne n'avait assisté à la scène ! Mais elle passa pour une dévergondée et pire, pour l'amante d'un dangereux criminel.

« *Bah, qu'ont les riches de plus que nous*, lui avait-elle répondu un jour où il s'emportait encore contre « les patrons », *sinon plus de regrets en quittant cette vie ?* » et le souvenir de cette remarque lui tirait un pauvre sourire. Comme elle aurait

2455 voulu être à ses côtés, le consoler, lui prouver sa confiance, son amour même ! Car la Mariette n'en revenait toujours pas, de quel côté qu'elle réfléchisse. Certes, Claude était un être remuant, le sang qui coulait dans ses veines provenait des hauts plateaux où son père avait vu le jour, ses ancêtres ayant fait souche là deux siècles auparavant, venus de l'Ardèche voisine non moins rude pour contacter des alliances.

2460 À Saint-Bonnet-le-Froid, à plus de 1100m d'altitude, la campagne balayée par la burle six mois de l'année coupait chaque ferme de tout moyen d'existence extérieur. La vie s'organisait en complète autarcie, forgeant une endurance et une résistance à toute épreuve. Cependant, son Claude n'était pas victime ici des caprices d'une nature aveugle et ingrate mais de la perversité de la nature humaine. Et si le paysan qu'il

2465 était savait se battre contre l'hiver le plus rigoureux, il restait désarmé devant les turpitudes de ses contemporains. Il lui faisait penser à un gros bourdon gauche et balourd pris dans une épaisse toile d'araignée lentement et perfidement tissée. La hache qu'il manipulait si bien pour fendre les bûches au bois si dur ne lui permettrait pas de se libérer des griffes qui l'enserraient. Il ne pourrait pas non plus dompter les

2470 complots de l'ombre et la conspiration qui l'avaient perdu comme il avait réussi à enfourcher le taureau de Sennaz suite à un pari ! Après un rodéo épique où les autres, épatés malgré tout, avaient aussi parié sur sa chute ou son maintien sur le dos de l'animal, il avait vaincu cette masse de muscles de plus d'une tonne en riant et jurant comme jamais ! Une corde passée dans l'anneau qui lui traversait le mufle, la bête

2475 maîtrisée était ensuite allée placidement son chemin. Après son exploit, Claude s'était rendu au bachat où l'on menait boire les troupeaux au retour des pâturages pour s'asperger d'eau fraîche. Puis, il avait rempli le seau posé sur la margelle et se l'était vidé plusieurs fois sur le corps en chantant. Elle se trouvait alors parmi les spectateurs et, mine de rien, il lui avait brusquement jeté l'eau contenue dans le creux de ses

2480 mains, qu'il avait préparée pour la taquiner. S'en était suivie une joute jubilatoire d'où ils étaient ressortis trempés et heureux.

Un soir qu'elle songeait encore à ces moments d'insouciance et de précieux petits bonheurs en longeant le chemin qui leur était familier, descendant à l'étang du

Guénard, elle se retrouva sur la grève pierreuse du plan d'eau enserré dans un cirque
2485 de bois profonds. Elle se sentit soudain frissonner, bien que le temps fût clément en
ce soir de juillet. Tout était calme et serein, pourtant il lui sembla entendre murmurer
les feuilles dans le silence devenu oppressant. Ou bien ce chuchotement venait-il de
l'étang ? La légende que contaient les vieilles lorsqu'elles venaient y tremper leur
linge serait-elle avérée ? On disait les lieux hantés par la *vouivre*, femme serpent qui
2490 se glissait les nuits sans lune sous les peupliers et les saules pleurant dans les eaux du
Guénard ou de la Séruze, cherchant une proie à ensevelir dans les profondeurs de sa
demeure. Quelques prunes sauvages de variété précoce commençaient à tomber
d'elles-mêmes ça-et-là et roulaient jusqu'au banc de sable. Les années fastes, les
2495 pruniers croulaient sous les fruits et leurs branches cassaient, accablées sous leur
poids. Cette image renvoya encore la jeune fille à celle de Claude. Il les cueillait et
les entassait dans les grands paniers qu'il porterait ensuite à l'alambic afin de les faire
distiller pour son maître ou pour le cabaretier. Comme l'angélus du soir tintait
lentement, elle s'avança, hypnotisée par la nappe sombre, pas à pas. Mais après
quelques mètres, elle sentit ses pieds s'enfoncer dans la vase et ses genoux
2500 flageolèrent quand elle voulut les retirer. En quelques minutes, l'eau monta jusqu'aux
cuisses, puis au ventre. Le sol céda encore et l'eau atteignit la poitrine. L'étang voulait
l'absorber, il l'aspirait avec des borborygmes gourmands, lâchant des bulles tout
autour d'elle. La vouivre l'entraînait dans son tombeau. Dans un sursaut désespéré,
elle tenta encore de se dégager, pas un cri ne pouvant sortir de sa gorge tellement
2505 nouée et sèche qu'elle lui brûlait en ne laissant échapper qu'un faible râle. Elle faisait
maintenant des efforts terribles pour échapper à l'emprise de ces mains invisibles qui
la happaient, mais ses forces l'abandonnaient. Alors, elle ferma les yeux dans un
abandon fataliste. L'eau allait se refermer sur elle. À quoi bon lutter ? Tous deux
étaient voués à disparaître ! Soudain, elle entendit une voix. Oh non, pas la sienne,
2510 hélas, pas cette voix reconnaissable entre mille, faite à la fois de rudesse et d'éclats,
de chaleur et de passion, qui savait se faire câline, alors rauque et basse, éraillée
parfois, traînante ou précipitée, une voix unique, qui n'appartenait qu'à lui... Non,
celle-ci criait, braillait dans un affolement qui allait crescendo, une voix qui
appartenait au Gau, gesticulant et vociférant, les yeux lui sortant de la tête. Arrachant
2515 le piquet le plus long à la clôture séparant le pré du Teil de l'étang avec une force dont
on ne l'aurait jamais cru capable, Faraud se tenait sur la berge. Il cherchait à lui tendre
cette perche improvisée en allant et venant le long de la rive, puis brusquement se jeta
à l'eau. Se cramponnant d'une main aux touffes de joncs émergeant ça et là, il se
rapprocha d'elle jusqu'à qu'il puisse allonger assez le bras qui tenait le piquet
2520 salvateur. Elle l'envisagea quelques secondes puis le saisit fermement tout en
renouvelant ses efforts pour s'extirper de la vase. Une sensation d'écoeurement, de
dégoût profond la saisit lorsqu'il la prit dans ses bras secs et nerveux pour la déposer
sur la berge. Elle resta plusieurs minutes allongée sur le dos au pied du plus proche
peuplier. Si pâle qu'Astier la crut évanouie, les yeux clos, les lèvres pincées, retenant
2525 un haut le cœur qui finit par passer outre. Elle rejeta la bile de son estomac vide et se
tourna sur le côté, repliant les jambes et toussant, crachant, pendant qu'il lui caressait

les cheveux et lui tapotait l'épaule dans un geste qu'il voulait apaisant et rassurant. Mais ses gestes et ses paroles agaçaient furieusement la Mariette qui s'en voulait de s'être laissée sauver par cet individu pour qui elle n'avait plus qu'un mépris
2530 incommensurable.
Tenailé par la crainte de l'inconnu, souffrant d'élancements dans tout le crâne, les yeux douloureux, les tempes bourdonnantes où venait affluer le sang en vagues successives, Claude gémissait sans s'en rendre compte. Pourquoi ne s'était-il pas enfui tant qu'il en était encore temps, ce dimanche-là ? Mais parce qu'il ne pensait pas un
2535 instant qu'on allait l'accuser, bien sûr ! Sinon il aurait gagné les bois, son domaine ! Il revoyait son pays, refaisait le chemin : quand on quitte la route d'Yssingaux pour monter sur le plateau de Montfaucon, la vue embrasse soudain une mer immense de forêts denses, qui s'étendent à l'infini. Une sensation de malaise vous étreint alors, du pin et du sapin à perte de vue, toute une surface angoissante qui recouvre cette zone
2540 de frontière entre la Haute-Loire et la Loire, les confondant dans un même horizon touffu, d'apparence impénétrable. La route qui les traverse n'est pas plus engageante, esseulée et assombrie par les longues branches tendues au-dessus d'elle comme un dais. On s'attend à tout moment de voir surgir des bandes de routiers, d'être agressé. Une impression de danger vous saisit tout au long de cette route et vous n'avez qu'une
2545 hâte, atteindre Montfaucon puis Dunières au plus vite. Ensuite, vous découvrez Dunières : d'abord le centre du bourg, sans rien de particulier par rapport aux autres. Mais le regard dominant plonge soudain tout en contre-bas, dans la vallée encaissée de la Dunières : la vallée du Gournier. Là, tout un ensemble de bâtiments d'usines s'étale sur toute la longueur de la rivière, un ensemble compact et solide de briques et
2550 de cheminées. Et le cœur se serre à nouveau. Il monte de cet ensemble quelque chose de fantomatique, d'oppressant, une atmosphère lourde de malheur, comme à la vue des forêts, comme lors du cheminement sur la route. En fait, ces lieux sont inhospitaliers, par leurs abords rébarbatifs et par leurs activités vouées au labeur intensif et la sueur des misérables ouvriers entretenant l'opulence des nantis qui en
2555 tirent profit. Le pauvre hère qui, par malheur, se perdrait dans ce magma de bois et d'austérité se verrait aussitôt aspiré et digéré comme un pêcheur englouti avec son bateau abîmé par le fond. Combien s'étaient déjà égarés que l'on n'avait jamais revus ! Mais Claude ne se serait pas laissé engloutir, il connaissait cet univers par cœur : de forêt en forêt, il serait arrivé dans des lieux où personne ne le connaissait. Il aurait pu
2560 recommencer sa vie, dans un nouveau milieu, conjurer le sort... Quelques souvenirs de chants entonnés lors des labours, des fenaisons ou des moissons lui revenaient cruellement en mémoire, des couplets arrangés par les musettes de chez eux et qui prenaient maintenant une dimension étrangement prémonitoire :

2565 *« Moi je suis né dans un village éparpillé au bord d'un pré
J'entends la bise qui se promène dans les sapins près de chez moé
Oh qui me rendra mes montagnes
Et mes amis et mes compagnes
Et mes aires et mes roncières*

2570 *Qui nous laissent tout barbouillés...
 Je n'ai pas cru du tout mal faire
 Et c'était pas pour vous déplaire...
 Dans mon pays les cloches sonnent
 Et dans mon cœur elles carillonnent*

2575 *Je les entends tinter la nuit
 Car mes deux oreilles en résonnent...
 Je l'entends bien, sa voix qui crie
 Dans le grand vent qui tourbillonne
 C'est ma novia, celle qui m'appelle*

2580 *De toutes les filles c'est la plus belle
 J'entends sa voix dans les buissons
 Me dire que nous nous reverrons... »*

2585 Le lendemain, il se rendit compte de l'immensité de cette étendue d'eau et rêva d'un lointain d'où il ne reviendrait pas. Il ne reverrait jamais ses bois, où il maniait si aisément la cognée ou la scie, où l'odeur des arbres et de la mousse calmait ses blessures, où il se défoulait de son trop plein de vitalité en abattant et débitant les futs majestueux, se jouant des difficultés, manœuvrant les attelages avec les jurons appropriés.

2590 Dès cinq heures du matin, on les réunit pour leur remettre un paquetage de vêtements, et leur souder au pied un boulet roulant au bout d'une très courte chaîne. Le jeune Rifault mit l'ample pantalon beige et la chemise de même, la casaque rouge et le bonnet vert des « perpète ».

2595 On sépara les six « pays » qui ne se revirent jamais. Ceux qui avaient été condamnés à une peine plus courte que Claude moururent tout de même, sur place ou en exil à Cayenne. Ils n'étaient pas du bois des grands criminels et ne résistèrent pas aux brimades des plus endurcis, des gardiens vicieux et aux maladies qui ravageaient le bagne et ses pontons. Tous en étaient informés, à titre d'exemple. La plupart des condamnés l'étaient pour dettes, pour désertion, pour attentat à la pudeur, pour tricheries sur les poids et mesures, ils étaient des banquiers véreux ou encore des souteneurs. Mais le plus gros des bagnards sortait des rangs des domestiques et des journaliers : serviteurs à la ville ou à la campagne, tous avaient voulu prendre une revanche sur la condition qui leur avait été faite à la naissance et tenter de détourner quelques biens pour leur usage personnel. Puis la vie continua, émaillée de quelques coups de sang, de jours de cachots, de bastonnades et de santé de plus en plus précaire. Quelques petits malins, sous la bienveillance de certains gardiens, passaient de l'alcool sous le manteau contre de l'argent obtenu lors de la vente d'objets fabriqués dans les ateliers et au-dehors. Il découvrit le rhum ambré et un alcool frelaté qui lui détruisait peu à peu l'intérieur du corps...

2610 Bientôt, il s'initia au langage ambiant, troquant son patois du pays contre les mots d'argot vite assimilés. Il côtoya de dangereux grands criminels notoires, récidivistes

en attente d'un dernier jugement, définitif celui-là. Il se rendit alors compte que le milieu de la pègre, avec ses solidarités intéressées et ses codes n'avait rien à envier à
2615 celui de la bourgeoisie de ce Second Empire qui, pour cacher ses chancres expédiait maintenant ces crapules de l'autre côté des océans.

On lui avait attribué une place sur le Santi-Piétri, vieux transporteur laissé maintenant à quai pour y loger les nouveaux arrivants, tandis que les cellules des bâtiments de pierre se vidaient en direction des bagnes de Cayenne.

2620 Mais dans la nuit du 5 au 6 janvier 1862, alors que les lueurs du port miroitaient jusqu'au large, un formidable incendie se déclencha à bord du vaisseau. Sur les huit cents forçats hurlant et se tordant parmi les flammes, on en sauva les trois-quart. Le temps de les déferrer et de les encadrer, de les faire descendre en ordre, il ne restait plus au lever du jour qu'une ruine encore fumante où deux cents corps calcinés
2625 n'avaient pu obtenir de secours. Claude en avait réchappé avec de graves brûlures sur tout le corps, comme nombre de ses codétenus. On les soigna sans y regarder de trop près, insouciant des séquelles inévitables engendrées par leur état. Ils devenaient encore plus encombrants et il était urgent de s'en débarrasser.

Le 19 avril au soir, le vapeur *la Cérés* emportait à son tour 400 forçats, dont Claude
2630 Rifault. Ce transporteur se relayait avec l'Amazone pour effectuer les aller-retours vers la Guyane depuis huit ans. Le Second Empire, en plein essor industriel, porté par une économie florissante et le règne de l'argent rentabilisé, fastueux et opulent pour ceux qui avaient « *su faire* », mais rejetant dans l'ombre ses laissés pour compte, ne voulait plus de bague sur son territoire métropolitain. Au fur et à mesure, tous les
2635 forçats dont l'état de santé le permettait approximativement partaient pour cette terre que l'on disait maudite. Et pourtant, Toulon, comme Brest ou Rochefort, ne désemplissait pas ! Des milliers, ils étaient des milliers, les condamnés, et parmi eux, ces centaines de petits filous, escrocs à la petite semaine, qui côtoyaient les pires assassins sans foi ni loi dans une promiscuité et des conditions effroyables. Plusieurs
2640 mouraient dans les premiers mois de leur arrivée. Sur le vieux Santi-Piétri amarré au quai et ballotté comme une épave en détresse, Claude, après les premiers jours de nausées, avait trouvé sa place. Tant bien que mal, il s'adaptait et la discipline serrait moins fort que dans les bâtiments. À part deux ou trois têtes qui lui cherchaient toujours des noises en se moquant de son accent et de son parler, et avec qui il
2645 finissait par se battre, les autres se tenaient tranquilles et souhaitaient la paix. Il aurait peut-être pu « se racheter », et qui sait, écourter son temps, lui avait-on expliqué. Mais le Santi-Piétri avait brûlé, et on dressa une liste des rescapés pour le prochain départ...Alors, pendant trois mois, il avait dû vivre dans les bâtiments, mal à l'aise, mis aux corvées de terrassements où sa santé rechuta. Sa belle force d'antan, saine et
2650 endurante, qui donnait aux filles l'envie de se laisser emprisonner dans ses bras ne reparaitrait pas. Il redevint vindicatif, querelleur, cherchant par tous les moyens cet alcool qui lui insufflait témérité et le poussait aux abus de langage, ce langage du bague dont il avait vite appris la teneur. Il s'était même fait tatouer une tête de taureau sur l'épaule gauche dès les premiers jours de son arrivée à Toulon, histoire de montrer
2655 d'où il venait et donner une image de sa force, bien qu'amoindrie.

Le matin du départ, on détacha de la chaîne commune les quatre cents proposés pour la traversée afin de leur entraver seulement les chevilles d'un anneau de moindre poids. À l'appel de leur numéro, chacun se présenta à la visite médicale où les praticiens, pas trop regardants, vérifièrent surtout s'ils ne cachaient rien. Les malades atteints de tuberculose, de dysenterie, de la fièvre typhoïde et autres joyeusetés, contagieux ou non, furent déclarés « *bons pour l'embarquement* ». Parmi les éléments à peu près sains, on intercalait toujours quelques dizaines de moribonds. On leur attribua un nouveau costume, composé d'une chemise et d'un pantalon gris, d'une vareuse et d'un bonnet de laine grise, et une paire de souliers de cuir raide, le tout en double exemplaire. Claude alla lui aussi se ranger le long du quai, devant La Cérés ancrée au large qui allait l'emmener en Guyane.

– C'est un des endroits les plus dangereux ! La fièvre jaune décime des bâtiments entiers de nous autres ; l'air putride, pétri de miasmes vous empoisonne les poumons... expliquait le compagnon de misère qui partageait maintenant sa chaîne.

2670 – Qu'en sais-tu, toi ? le rabroua Rifault, agacé par des jérémiades qu'il ne voulait pas entendre.

– Je l'ai entendu dire par ceux qui reçoivent du courrier de là-bas et aussi je l'ai lu dans des journaux !

– Mmm, ça ne peut pas être pire qu'ici !

2675 – Non, surtout que de là-bas, on peut essayer de s'évader ! Mais aussi, il paraît que si tout va bien, si on se comporte comme il faut, on peut demander que la famille vienne nous rejoindre après une année.

– Tu parles ! Si on meurt aussi facilement de tout ce que tu dis, personne sera assez fou pour venir !

2680 – Cela dépend ! Ceux qui ont laissé au pays une femme seule ou chargée d'enfants, ou encore les familles misérables n'ont rien à perdre à tenter le coup ! Les maladies, on peut tout de même passer à travers, la preuve y'en a qui sont là-bas depuis des années, depuis le premier convoi il y a de cela dix ans déjà...

2685 Claude ne répondit plus, il réfléchissait. Et si la Mariette voulait bien venir partager son exil ? Après tout, tout n'était peut-être pas perdu ?

Malgré le mal qui le rongeaient, il se reprenait à espérer. Mais la réalité du départ vint interrompre ses rêves.

On enchaîna les 400 forçats montés à bord par groupe de vingt dans tout l'espace situé dans l'entrepont ainsi que sur les bas-côtés de La Cérés, la cale réservée aux provisions. Ironie, Claude ne savait pas que ce nom était celui de la déesse des moissons, et le lien que, finalement, ce bateau établissait avec son pays. Les centaines de bagnards entassés dans des cages, ces espaces fermés de grilles où ils s'allongeaient par dizaines, soit dans des hamacs soit à même le sol, braillaient leur détresse dans une plainte inventée par les premiers exilés, sans rimes ni cadence, juste des mots qui sortaient de leur cœur meurtri :

« *À bord, à bord, esclaves de la Guyane !
Arrête, arrête, bateau du diable,*

2700 *Navire affreux qui laisse nos pères,
Nos frères, nos femmes et nos enfants derrière toi,
Tu n'en sortiras pas vainqueur,
combien mourront avant de voir l'île... »*

2705 On les fit embarquer dans des chaloupes pour rejoindre le « *périssaire* » comme le nommaient les initiés, amarré à quelques encablures, bien à flots et prêt pour sa mission maléfique.

Puis le transporteur quitta le port avec des manœuvres accompagnées de la corne de brume qui rendait un son sinistre et s'enfonça dans un brouillard poisseux. Cette soirée de printemps laissait une impression de malaise, on ne voyait rien à quelques mètres de là. Puis, il prit le large et les vents se levèrent, les courants le firent tanguer de plus en plus fort. Des pluies aveuglantes battirent *la Cérés*.

2710 Le 1^{er} mai, lors de l'escale à Sainte-Croix de Ténériffe, le capitaine remit au Consul de France le rapport de l'acte de décès de Claude Rifault, survenu le 20 avril dans la nuit, quelques heures après le départ...Le 26 mai, le rapport arriva au ministère des affaires étrangères et le 28 décembre, l'acte était retranscrit sur le registre de la mairie de Dunières, son pays. Deux ans mois pour mois après la mort de Paul Naucel.

2720

2725

2730

2735

2740

2745

2750

CHAPITRE 12 : La vie continue

2755 Isidore Lemoyne de Vernon, maire de Dunières, vint en personne apporter une copie de l'acte à Villevieille, et, gêné, le lut à Marie et à Pierre :

« Du rôle d'équipage du transport à batteries la Cérès, commandé par Monsieur Ortolan, capitaine de frégate et armé à Lorient a été extrait ce qui suit :

2760 *L'an 1862 et le vingt du mois d'avril à deux heures du soir, étant à la mer par 41°58 de latitude nord et 2°20 de longitude est, nous, Friocourt Ernest-Joseph, commis de marine, officier d'administration, remplissant à bord les fonctions d'officier de l'état-civil, en vertu de l'article 86 du livre I, titre II, chapitre IV du code Napoléon. En présence de Monsieur Alba La Source Henry-Camille, lieutenant de vaisseau de 1ère*
2765 *classe, âgé de 36 ans, domicilié avant son embarquement à Toulon, département du Var et de Monsieur Lentrein Louis, sous-lieutenant au 3ème régiment d'infanterie de marine, passager, âgé de 34 ans, domicilié avant son embarquement à Rochefort, département de la Charente Inférieure, appelé comme témoin, déclarons et attestons après avoir constaté l'identité du cadavre que Rifault Claude, transporté du bagne de*
2770 *Toulon, matricule 14933, fils de Pierre et de Marie Donard, né le 12 décembre 1838 à Dunières, arrondissement d'Yssingeaux, département de la Haute-Loire, domicilié avant son embarquement à Marllhes, arrondissement de Saint-Etienne, département de la Loire, enregistré sur le rôle d'équipage sous le numéro 86 en qualité de*
2775 *passager est décédé à bord de La Cérès à cinq heures du matin, ce jour. En fois de quoi, un folio sera remis au Consulat de France à Sainte-Croix de Ténériffe le 1^{er} mai.*

Le 26 mai, l'acte a été remis à Paris au Ministre des Affaires Etrangères. Retranscription à Dunières le 28 décembre 1862. »

2780

Lemoyne ne leur avait fait grâce d'aucun détail ! Peut-être pour noyer la nouvelle dans un flot de renseignements inutiles et se sentir moins brutal, en atténuer la portée. – Vous savez, cela arrive assez fréquemment, des décès en mer. Même parmi les marins les plus endurcis ! Les passagers sont sujets aux épidémies de dysenterie, le

2785 scorbut, le choléra, quant à la tuberculose ambiante...
Mais les deux parents ne l'écoutaient pas. Il s'en rendit compte et après une brève accolade et la présentation de ses condoléances s'en alla tout penaud, mal à l'aise. Des larmes silencieuses envahissaient le visage de la mère qui ne disait mot, et le père, figé, avait l'esprit visiblement ailleurs. Soudain, il s'anima, alla chercher une
2790 pioche. Pendant des heures il s'employa à déraciner, broyer, brûler les ronciers enchevêtrés jusqu'à leur complète disparition, jusqu'à leur souvenir. Dans un ciel pétri de mauve pointait un pâle soleil d'hiver, annonçant une belle journée. Le gel scintillait sur tout ce qui restait de végétation rabougrie, comme pour en rehausser la fragilité et décorer la nature où la vie, malgré tout, reprendrait ses droits.

2795 Jean Astier, dit Faraud, que l'on appelait aussi Lou Gau (le coq) et qui n'en finissait plus de pérorer, se maria cinq ans plus tard avec la Mariette dont il ne pu sécher les yeux. Elle avait tout de même voulu attendre... qui sait... un revirement de situation, une remise de peine, quelques méchantes personnes qui se seraient senties coupables
2800 de menteries et qui reviendraient sur leurs dépositions fallacieuses ? Elle se souvenait, encore et toujours...

Elle gardait ses quatre vaches et ses quelques moutons dans le pré du Trêve, celui du Teil ou du Prieur, occupée à ravauder une chemise, lorsqu' une présence silencieuse ressentie derrière elle lui avait fait tourner le buste. Le chien Maraude n'avait pas jappé
2805 et demeurait tranquillement couché. Claude s'était assis près d'elle et malgré sa conversation galante limitée, il s'était vu gratifié d'un sourire amusé. Dans ce champ qui embaumait le miel exhalé par les fleurs de pissenlit et l'aubépine des haies, elle se sentait indulgente face à cet homme qui l'attirait malgré tout.

– À c't'heure, j'suis pas la servante de Rouchon, viens pas me conter la lune !
2810 – Bah, je fais juste passer, je viens te dire bonjour.
– C'est gentil, mais je dois rentrer, je prends mon service dans deux heures et y'a encore de l'ouvrage auparavant !
Elle n'avait pas peur de lui, et cependant son cœur battait, non de crainte, mais d'émotion contenue.

2815 Sans répondre, il avait cueilli, dans le pré envahi de pâquerettes et de boutons d'or, une de ces fleurs humbles et délicates pour lui en caresser le menton tendrement. Oui, tendrement ! Non, décidément, il ne pouvait être l'auteur de ce crime abominable, pas lui ! Elle avait conservé le bouton d'or et souvent pleurait en se remémorant cette scène, qui s'était renouvelée plusieurs fois depuis ce printemps-là. À l'entrée de
2820 l'hiver encore, ils se voyaient aux Bonneaux, où elle allait chercher les bidons de lait pour l'auberge. En les calant dans la jardinière attelée au vieux cheval des Rouchon, il ne ratait pas une occasion de lui frôler les mains, les épaules, s'enhardissant parfois...
« Je connais rien de ton corps, que ce qui s'échappe de ton corsage. Pourtant je devine que je serai bien aise avec toi, » Le dernier soir où ils s'étaient vus seul à
2825 seule, c'était l'avant-veille de la funeste nuit. Ils avaient échangé un baiser qui scellait leur penchant l'un pour l'autre, dans l'espoir d'un avenir commun. Bon sang, qu'était-il venu se perdre dans ce guêpier de Marlhes, où il s'était retrouvé englué dans l'hostilité

des familles imbriquées les unes dans les autres et solidaires jusqu'à se parjurer ?
Et puis, la nouvelle de sa mort lui était parvenue. Incrédule encore, elle voulait
2830 espérer, contre toute raison. Peut-être l'avait-on confondu, une erreur de numéro ? Il
reviendrait, il l'encerclerait à nouveau dans ses bras si forts, ses mains tailladées lui
caresseraient encore le visage et il lui susurrerait des mots juste pour elle. Elle
retournait parfois jusqu'au Guénard, où ils jetaient des pierres en faisant des vœux et
riaient en se regardant et se prenant la main. Mais chaque fois qu'elle en longeait les
2835 rives lui revenait l'envie de mourir. L'étang maintenant inquiétant, miroitant comme
un appel, l'invitait encore à se laisser glisser dans ses eaux troubles... Jusqu'au jour
où, ses parents décédés, pressée par sa famille, la mort dans l'âme, elle dut accepter la
main du Gau, pour ne pas se retrouver isolée, en butte à la réprobation générale. Pour
mener une vie normale, calquée sur la leur.

2840

Jabrin, le troisième larron, prit la succession de Ducros le garde-champêtre et fit sa
vie...

Le petit berger, âgé de quinze ans et demi seulement lors du témoignage qu'on lui fit
prononcer, se maria huit ans plus tard, après la conscription, à Montregard, reprenant
2845 la ferme familiale. Chez Mounier, le fermier de Monsieur Courbon, juge de paix de
Saint-Genest-Malifaux, Claude Rifault avait été remplacé dès l'instruction par un
autre jeune homme, âgé de dix-huit ans, que l'on ne surnomma pas Cural.

Jean Manevy, son ancien maître et voisin de Villevieille, resté à la ferme familiale
avec son frère marié et leur mère encore quelques années, décéda toujours célibataire,
2850 vingt ans plus tard, parti s'installer dans une autre commune du canton après avoir
racheté de moitié avec Bouchet le petit bien de Pierre Rifault au décès de ce dernier.
Le vieux Borne, courbé sur sa canne en ricanant au souvenir de sa bonne farce qui
avait emporté l'inculpation de Claude, glissa sur une plaque de verglas l'hiver suivant
alors qu'il arpentait ses terres de la Boucharate. La jambe brisée, il ne dut sa survie
2855 qu'à ses glapissements terrorisés qui attirèrent deux bûcherons de la scierie Barralon
venus opérer des coupes dans le secteur. Il resta paralysé et confiné dans un coin de
cuisine où l'avaient relégué sa fille et son gendre. Ses souffrances durèrent plusieurs
mois pendant lesquels il marmotta Dieu savait quoi dans sa longue barbe, la pipe
éteinte au coin des lèvres car on ne lui donnait pas de tabac, puis il passa.

2860 Ses complices Barbera, Faugier, Debard, Frappa, Ferraton l'évitèrent après le procès,
évitèrent eux-mêmes de se rencontrer et allèrent chacun de leur côté comme s'ils ne
se connaissaient pas. L'un avait récupéré quelques ares de la parcelle du Moulin
appartenant à Borne, l'autre un prêt à fond perdu de la part du même. Un troisième se
vit attribuer la paire de bœufs de Naucel qu'il convoitait, après la vente aux enchères
2865 des biens de la victime. Deux autres purent acquérir une partie de la forêt communale
située sur le territoire de Montfaucon pour une poignée de sel. Quant à Borne,
personne ne sut jamais de quoi il s'était vengé en montant cette machination, ni ce
qu'il avait bien pu y gagner !

Le cabaretier Rouchon, sans qu'on sût bien pourquoi, peut-être par superstition, ferma
2870 boutique juste après le procès et alla s'installer tout près, dans la commune de Riotord

où il rouvrit le même commerce, reprenant le cabaret de la veuve Barrallon qui s'était retirée des affaires.

2875 Le maire, Pierre Terra, un brave et honnête homme qui s'était voulu impartial et au-dessus des ragots malfaisants, enfermé dans l'étau d'un réseau complexe de liens familiaux et locaux forgé au fil des générations depuis des siècles dont il ne soupçonnait pas le pouvoir, mourut au début du mois de décembre 1861, six mois après le procès.

2880 Montmartin, le cantonnier-sabotier né aux Bonneaux, l'enfant du pays dont le « témoignage » avait aussi pesé lourd dans l'accusation, décéda quatre ans plus tard, écrasé par un éboulement de rochers sur un chemin dont il devait sécuriser l'accès. Le directeur des Frères maristes, Jean-Régis Grangier, bourrelé de remords au fur et à mesure que passaient les mois, fut muté par sa hiérarchie comme coordinateur des missionnaires en Nouvelle Calédonie. Ironie du sort, il embarqua sur le transporteur « Loire » qui emmenait dans ses flancs des centaines de forçats pour cette même destination, récemment choisie afin de désengorger un peu la Guyane et développer ces nouvelles terres. Dans un courrier à sa famille, où il décrivait les conditions du voyage, il mentionnait la présence d'un nouveau capitaine, remplaçant le précédent massacré par les sauvages et chargé de le venger. Il savait aussi que certains de ses confrères avaient péri de la même manière, mais s'en remettait à la divine providence pour mener son œuvre à bien. Or, l'avenir lui réserva le même sort qu'à ces autres Frères : il fut assassiné quelques années plus tard.

2895 Marie Donard, femme Rifault, décéda en mars 1866, plongée depuis ces dernières années dans un profond désespoir qui lui avait ôté une partie de la raison. Elle restait prostrée toute la journée...

2900 Pierre fit front, soutenu par ses filles et ses gendres. Le prénom du fils maudit fut tout de même repris par deux de ses sœurs pour baptiser leur enfant. Pierre se remaria au mois de novembre de la même année 1866 avec Geneviève Naucel, une cousine de la victime et mourut neuf ans plus tard.

2905 Maître Avril, à qui l'on avait adroitement formulé quelques reproches pour sa prise de position un peu trop véhémement contre le carcan de la société bien pensante et pesante qu'il s'était laissé emporter à critiquer, en convint. On lui conseilla de modérer sa fougue à l'avenir, ce qu'il fit. Il en fut récompensé par une belle carrière de Président puis de juge à Lyon, et qui se termina comme Conseiller auprès de la Cour. Il se retira ensuite pour une retraite qui l'amena jusqu'à 87 ans. Se souvint-il quelquefois de ce client imposé d'office, âgé d'à peine quatre ans de moins que lui et qui avait un parcours si radicalement opposé parce que la destinée en avait décidé ainsi ? Deux mondes qu'il aurait voulu rapprocher alors, tentant d'expliquer son point de vue à la Cour, l'amener à concevoir ces différences d'existence et ce qui, inexorablement en décollait. Le peu qu'il avait pu en démontrer avait suffi quand même à faire pencher quelque peu le jury. Non pas à l'émouvoir bien sûr, mais à lui faire prendre conscience de ce milieu rural, avec ses codes lui aussi, comme le monde de la

bourgeoisie dont ils étaient issus avait les siens. Leur faire comprendre ces façons
2915 d'être, de parler, d'agir, de part leur naissance, leur milieu, leur labeur, leurs
conditions d'existence si rudes et aléatoires, qui façonnaient leurs esprits farouches
aux réactions parfois inciviles. Un monde aux hivers terribles, dressant des murs de
neige qui obstruent leurs routes et leurs chemins et que la burle remonte
inlassablement dès qu'ils tentent de les tomber. Pendant six mois, ils vivent reclus.
2920 Les marchés se vident, les bêtes restent à l'étable. Seuls, quelques proches voisins
bravent parfois les intempéries pour venir veiller chez l'un ou chez l'autre, histoire de
ne pas se sentir abandonné dans cet enfer blanc.
Ce climat modelait des personnages typiquement à son image, à l'âme rude et
tourmentée. Alors, les caractères déjà bourrus d'origine pour la plupart ne se
2925 déridaient plus du tout. Nombre d'entre eux ne savaient pas sourire, les traits figés
dans une attitude faite à la fois de méfiance et de ruse : trop peur de se faire berner,
mais tentant de berner l'autre... Dans ces cantons au relief ingrat, qui compromet
toute leur volonté d'améliorer les moyens de culture de leurs lopins enclavés, les
caractères âpres et renfrognés de cette population laborieuse devenaient de la hargne
2930 pour peu de choses, aux yeux des nantis. Ils avaient « *trop de peine à y arriver* » et la
cupidité leur tenait lieu d'économie. Pour anticiper les années noires et y pallier, il
fallait « *tâcher de mettre de côté* » les années à peu près généreuses. Le fardeau de la
pauvreté, et même de la misère, jetait à chaque saison nombre d'indigents sur les
routes de ces campagnes, qui l'étaient devenus par manque de prévoyance ou de
2935 clairvoyance. Souvent par manque de chance : que la maladie survienne, aux hommes
ou aux bêtes, parfois aux deux, et la petite exploitation, déjà trop fragile, périssait.
Les familles atteintes par la fatalité allaient chercher « *fortune ailleurs* », reprenaient
un bail ou s'enhardissaient à faire le grand saut, partir pour la ville où les hommes
seraient mineurs, forgers, si leur constitution le leur permettait ; des métiers de force
2940 de caractère et d'endurance. Mais au moins, ils ne seraient plus soumis aux caprices
de la nature. Leur salaire, certes maigre, leur assurerait le boire et le manger. Même si
la mesure et son jardinnet, ouverte sur la campagne à l'air si pur leur manquerait un
peu, à eux entassés dans les taudis puants des villes industrielles, ils s'y feraient...
Oui, c'est tout cela qu'aurait pu évoquer l'avocat. Mais, né dans la ville justicière, il en
2945 connaissait trop bien ses ressortissants. Ses propos n'auraient intéressé personne, pire,
cela aurait pu susciter une mauvaise réaction de leur part. « *Chacun à sa place* »,
aurait lâché le président Bravard du haut de son estrade, enfoncé dans son confortable
fauteuil de cuir fauve. Ce dernier finit sa carrière comme Conseiller à Lyon, titulaire
de la Légion d'Honneur. Il mourut dix ans plus tard, âgé de seulement 61 ans.
2950 Le procureur Lemonier, dont le Journal de Montbrison vantait « *la loyauté extrême
dans l'accusation et les remarquables conclusions après son résumé des débats* »
dans le compte-rendu du procès, passa également par Lyon et termina sa carrière à
Rouen, conservant sa fonction de correspondant et agent du Ministère de la Justice :
« *l'œil du gouvernement* » comme on l'appelait. Il fut remplacé en 1878 pour une
2955 cause inconnue.
Maître Dulac, demeuré à Montbrison où il devint juge, décéda douze ans plus tard.

Le juge Goybet, qui avait reconnu les témoignages et les dépositions comme tout à fait valables et recevables, condamnant ainsi Claude malgré le manque de preuves irréfutables et qui avait prononcé la sentence définitive, finit lui aussi Conseiller, à
2960 Chambéry. Il était l'auteur de deux opuscules traitant de son expérience d'avocat des pauvres !!!
L'un des deux juges d'instruction de Saint-Etienne, Journal, qui avait contribué à envoyé Claude devant la Cour d'Assises et qui avait appuyé les déclarations sujettes à caution du juge de paix Bronac et des gendarmes de la brigade du canton de
2965 Montfaucon, passa Juge à Lyon où il termina comme Conseiller. Lui aussi écrivit quelques ouvrages de réflexion.
Ferrand, son collègue suppléant partit l'année suivante pour Rambouillet et s'illustra ensuite dans le département de la Seine.
De Lagrévol et Merville, l'un substitut au procureur général et l'autre avocat général, suppléants du procureur en son absence, terminèrent à Paris, le second Président de la
2970 Chambre de Cassation. Tous deux chevaliers de la Légion d'Honneur.
Alphonse Humbert Valois, le président de la chambre des mises en accusations de Lyon suivit le même chemin pour Paris. Tous bien loin de Marllhes, ce petit bourg de la Loire coincé entre les contreforts du Pilat et le département voisin dont il était la
2975 marche.
Tous ont bien franchi les paliers, avec une ascension plus ou moins rapide, de la hiérarchie de la magistrature.
Enfin, François-Emile Rivaud, le juge d'instruction d'Yssingeaux, chargé du dossier côté Haute-Loire pour les enquêtes à Dunières et Riotord, comme maître Dulac
2980 préféra ses pénates et demeura sur place, toutefois nommé juge quatre ans plus tard.

2985

2990

2995

3000

3005

Epilogue

3010 Curieusement, le maire ne porta pas sur l'acte de décès de Paul Naucel la mention que l'on aurait pu attendre, mais la simple déclaration habituelle par deux témoins, pourtant ici non concernés par l'affaire : son frère André, mineur à Saint-Etienne et son cousin Jean-Baptiste Coupin, tailleur d'habits à Riotord, appelés pour reconnaître officiellement le corps et en témoigner à l'état civil.

3015 Le jour de l'enterrement, à Dunières, on entendit bien quelques réflexions, et la rumeur enfla de plus belle sur la culpabilité du jeune Rifault. Autour des chopines servies chez Vérot, les langues ne tarissaient pas, toutes plus malveillantes les unes que les autres. Le curé, invité à boire un petit remontant lui aussi, tenta bien d'inciter ses paroissiens à plus de charité chrétienne :

3020 – Ne faudrait-il pas faire la part des petites intempérances auxquelles ce genre de cérémonie donne lieu et qui entraînent des paroles qui dépassent vos pensées ? Mais l'on se récria hautement, chacun et chacune protestant de sa bonne foi, tout en continuant ses perfides insinuations, tout comme lors de la foire de Dunières le 17 du mois de janvier, où l'on ne parla que de cette affaire dont l'écho en fut ainsi porté à
3025 des centaines de kilomètres à la ronde.

Ainsi les biens de Paul Naucel furent-ils dispersés aux enchères publiques, après une apposition de scellés puis un inventaire qui recensa jusqu'à la plus petite cuillère et le moindre brin de paille. Il en ressortait qu'il n'était guère plus aisé que les Rifault .

3030

Un conseil de famille avait délégué la tutelle des orphelins au mari d'une des sœurs de Paul, habitant Montfaucon. Ce dernier se plaignit à plusieurs reprises de la charge financière qui lui incombait, après avoir réglé les dettes de la victime. Très vite, les enfants, même en bas âge, furent placés, comme l'avaient été eux-mêmes les frères et
3035 sœurs Naucel lorsque leur mère s'était déclarée trop fatiguée par l'âge pour pourvoir à leur entretien, et avait fait casser la tutelle qu'elle exerçait sur eux depuis la mort de son mari.

3040

L'aîné des petits orphelins, Jean-Marie, âgé de 11 ans, placé chez les Ploton, un autre beau-frère de Paul marié à une autre de ses sœurs, devint comme eux commerçant en charcuterie, puis en vins et se maria avec leur fille, sa cousine germaine. Le second, Jean-Claude, âgé de neuf ans, suivit son oncle André aux mines de Saint-Etienne et se maria avec la fille de celui-ci, sa cousine germaine également. Le troisième, Claude,

décéda chez son tuteur à l'âge de huit ans, ce même mois d'avril 1862, comme la
femme dudit tuteur et comme Claude Rifault . Le quatrième, Mathieu, âgé de six ans,
3045 fut casé en apprentissage chez le boulanger Duplat à Montfaucon. Après avoir
effectué son service militaire, tatoué sur le bras gauche, il décéda deux ans plus tard,
garçon boulanger à Saint-Etienne.

3050

Postface :

3055

Que resterait-il, à l'époque comme de nos jours, après une analyse scrupuleuse
des pièces du dossier de procédure, de la culpabilité réelle de Claude Rifault ?
Après une parodie de justice où une invraisemblable machination au mécanisme
implacable avait tenu lieu de preuves et où la haine avait remplacé le droit, Claude
3060 Rifault est condamné... Une descente aux enfers vertigineuse. En quelques mois, la
médiocrité de quelques uns a précipité la chute d'un individu. Parce qu'il tenait des
propos trop lestes qui rendaient ses congénères jaloux, trop libres aussi pour son
époque et qui inquiétaient les êtres « supérieurs » qui leur reconnaissaient malgré eux
une part de vérité, il fallait l'étouffer au plus tôt et de manière radicale. Claude fut
3065 victime de la calomnie nourrie de fantasmes et de rivalités, des intérêts de ceux-ci et
de ceux-là qui se sont conjurés pour l'envoyer dans l'antichambre de la mort. Pour
l'abattre, pour avoir sa tête, ils se sont ligués afin d' être bien certains de parvenir à
leur but. Il fut victime de n'avoir pas compris, ou, pire, de n'avoir pas voulu respecter
les conventions en vigueur. Il eut le tort de ne craindre ni Dieu ni diable et de
3070 n'accepter le joug ni d'un maître ni de la société d'alors. De fait, tel le roncier
indésirable et importun, il n'avait pas sa place parmi la communauté.

3075

3080

3085

Enfin, rappelons que la présence d'un avocat dès le premier interrogatoire ne date que
de 1897.

ERRATA ET OUBLIS A L'IMPRESSION :

Page 16 : l'usine qui les hébergeait (# hébergeaient)

Page 29 : leur valeur méritait (# méritaient)

Page 30 : de deux lieues (# d'une lieue)

Page 32 : ne cesses (# ne cesse)

Page 37 : d'ici-là (# d'ici là)

Page 69 : à la diable (# au diable)

Page 74 : ...le rapport, du... de 1861 ! (ponctuation)

Page 77 : ...au Sollier... Il oublia de citer Ferraton

Page 87 : (après « vite détournés ») : Puis, la tête de la victime fut apportée sur la table des pièces « à conviction ». Le docteur Dayral expliqua alors, en détails complaisants, « les ravages affreux qui avaient amené la mort instantanée de Naucel ». Une horreur indicible avait saisi l'assemblée pendant la lugubre démonstration, et l'exercice provoqua un tollé : cris d'effroi, exclamations, protestations et horions à l'égard de l'accusé. La tête enfin replacée dans les linges qui l'enveloppaient, satisfait de l'effet produit, le président ramena le calme en assénant avec acharnement plusieurs coups de marteau.

Page 94 : déçues (# déçue)

Page 96 : on y vit aussi (# voit)

Page 109 : ... dans la vallée encaissée de la Dunières : la vallée du Gournier.

Page 119 : et cependant